

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

DÉVELOPPEMENT DURABLE :
DÉFI CONCURRENTIEL
ET RELAIS DE CROISSANCE

08 NOV
2023
MARRAKECH

ACTES DE LA
CONFÉRENCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	03
PROGRAMME	05
SYNTHÈSE & RECOMMANDATIONS	07
SÉANCE INAUGURALE	21
PANELS	33
1 - L'impact du verdissement de l'économie sur la compétitivité	
2 - Financement du développement durable et biais concurrentiels	
3 - Impact du développement durable sur les chaînes de production mondiales	
4 - Les enjeux de la consommation responsable	
SÉANCE DE CLÔTURE	132
GLOSSAIRE	140

INTRODUCTION

Le verdissement de l'économie, désormais inéluctable, suscite deux interrogations :

- La première interrogation porte sur la dimension du respect des normes environnementales et ses conséquences sur la production et la croissance. D'ordre réglementaire, elle implique des contraintes en matière d'investissements à consentir pour la mise à niveau.
- La seconde interrogation est plus ouverte vers le développement, en créant et favorisant des opportunités de profit et d'investissement dans de nouvelles activités écologiques.

Le verdissement de l'économie, ainsi que la croissance verte, s'érigent donc en « frères siamois » du développement durable. Ce dernier, qui ne constitue plus une option pour les sociétés industrialisées, soulève des questions quant à la productivité des entreprises et à l'allocation des ressources naturelles, ce qui nous ramène donc inéluctablement à la notion de coût et son impact sur le consommateur.



Le financement du développement durable reste au cœur des préoccupations de la communauté mondiale. Ainsi, et face à ce défi sans précédent, les États ont emprunté diverses voies pour verdir la croissance :

- ▣ Certains gouvernements ont choisi, par exemple, de réduire les subventions préjudiciables à l'environnement, telles les subventions aux prix et à la production des combustibles fossiles.
- ▣ D'autres gouvernements ont préféré agir sur l'offre d'investissement en promouvant les investissements socialement responsables, qui associent aux objectifs financiers des critères sociaux et environnementaux.
- ▣ Certaines pistes envisagées consistent également en l'imposition de taxes environnementales (ex : taxe carbone).

La réglementation pourrait être, par ailleurs, un moyen pour remédier aux externalités négatives imposées par la consommation de biens non durables. Les autorités et les régulateurs chargés de l'application des lois pourraient également concilier entre la promotion des efforts de durabilité et la restriction des pratiques anticoncurrentielles.

D'autre part, les flux commerciaux sont marqués actuellement par la notion de friend-shoring, voire une nouvelle organisation de l'économie mondiale davantage basée sur la proximité.

Bien que les interdépendances humaines en matière économique soient toujours d'actualité, la domination de la mondialisation financière et du libre-échange est quelque peu freinée. Le développement durable implique de nouveaux modèles économiques favorisant une croissance inclusive, ainsi que de nouvelles chaînes de valeurs favorisant le local et le régional.

Enfin, la valorisation de la dimension environnementale et la mise en œuvre de l'objectif d'un « développement durable » ont été appuyées, au niveau des institutions publiques, par un intérêt grandissant pour le consommateur. De fait, ce dernier devient consommateur-citoyen, fortement impliqué dans les enjeux environnementaux, réclamant de nouvelles exigences et animé d'un nouveau comportement de consommation. Cependant, la consommation durable a un coût et pourrait être freinée par le retour de l'inflation.

Les interrogations soulevées et les constats établis plus-haut nous invitent à engager des réflexions selon les axes suivants :

- 1- L'impact du verdissement de l'économie sur la compétitivité
- 2- Financement du développement durable et biais concurrentiels
- 3- Impact du développement durable sur les chaînes mondiales de production
- 4- Les enjeux de la consommation responsable

PROGRAMME

08h30 Accueil des Participants

09h30 Séance inaugurale

- ❖ **Ryad Mezzour**, Ministre de l'Industrie et du Commerce - Maroc
- ❖ **Pedro Manuel Moreno**, Secrétaire Général Adjoint, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement - CNUCED
- ❖ **Ahmed Rahhou**, Président, Conseil de la Concurrence - Maroc

10h30 - 11h45 Panel 1 - Impact du verdissement de l'économie sur la compétitivité

- ❖ Développement durable : obligation ou option
- ❖ Transition climatique et investissement : enjeux pour le droit de la concurrence
- ❖ Intégration du développement de la concurrence en droit de la concurrence
- ❖ Greenwashing

Panelistes

- ❖ **Ioannis Lianos**, Président, Commission de la Concurrence - Grèce
- ❖ **Anna Colucci**, Directrice des Marchés / Energie et Environnement, Direction Générale de la Concurrence - Commission Européenne
- ❖ **Saadia Slaoui Bennani**, Présidente, Commission Entreprise Citoyenne - CGEM
- ❖ **Nasma Jroni**, Experte, Fondation Mohammed VI pour l'Environnement - Maroc
- ❖ **Younes Benakki**, Secrétaire Général du Conseil Economique, Social et Environnemental - Maroc

11h45 - 12h00 Pause-café

12h00 - 13h15 Panel 2 - Financement du développement durable et biais concurrentiels

- ❖ Aides d'État
- ❖ Taxe carbone
- ❖ Initiatives en droit de la concurrence/ Equilibre entre promotion des efforts de durabilité et restrictions des pratiques anti-concurrentielles

- ❖ **Mohamed Fikrat**, Président du Directoire, Crédit Agricole du Maroc
- ❖ **Daniel Mańkowski**, Vice-Président, Office de la Concurrence et de la Protection des consommateurs - Pologne
- ❖ **Marta Martinez Licetti**, Directrice des Marchés Mondiaux et Technologie - Groupe de la Banque Mondiale
- ❖ **Yassine Haddaoui**, Directeur Général, CDG INVEST - Maroc

13h30 - 14h45

Déjeuner

14h45 - 16h00

Panel 3 - Impact du développement durable sur les chaînes de production mondiales

- ❖ Nouveaux modèles économiques pour une croissance inclusive
- ❖ Flux commerciaux
- ❖ Des chaînes de valeur mondiales pour un avenir inclusif et durable
- ❖ Leviers pour une supply chain durable
- ❖ Démondialisation et régionalisation

Panelistes

- ❖ **Saïd Mouline**, Directeur, Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques - Maroc
- ❖ **Doris Tshepe**, Présidente, Commission de la concurrence - Afrique du Sud
- ❖ **Hara Nikolopoulou**, Vice-Présidente, Commission de la Concurrence - Grèce
- ❖ **Antonio Andreoni**, Professor, SOAS London University - Grande Bretagne
- ❖ **Ioannis Kokkoris**, Professeur Université Queen Mary - Grande Bretagne
- ❖ **Moritz Jakobs**, Expert Service juridique - Commission Européenne

16h00 - 17h15

Panel 4 - Enjeux de la consommation responsable

- ❖ Influence du développement durable sur les choix de consommation
- ❖ Consommateur et objectifs de durabilité
- ❖ Inflation

Panelistes

- ❖ **Bouazza El Kharrati**, Membre Conseiller, Conseil de la Concurrence - Maroc
- ❖ **Iacopo Berti**, Directeur de la concurrence, Autorité de la concurrence - Italie
- ❖ **Vanessa Turner**, Conseillère Senior, Bureau Européen des Unions de Consommateurs - BEUC
- ❖ **Juan Luis Crucelegui**, Responsable du renforcement des capacités et de l'assistance technique - CNUCED

17h15 - 17h45

Séance de clôture

- ❖ **Chakib Alj**, Président, Confédération Générale des Entreprises du Maroc - CGEM
- ❖ **Ioannis Lianos**, Président, Commission de la Concurrence - Grèce
- ❖ **Ahmed Rahhou**, Président, Conseil de la Concurrence - Maroc



SYNTHÈSE & RECOMMANDATIONS

Le Conseil de la Concurrence a organisé, le 08 novembre 2023 à Marrakech, une conférence internationale sous le thème « Développement durable : défi concurrentiel et relais de croissance ».

Cette conférence a été l'occasion d'aborder différents sujets importants, à savoir notamment l'impact du verdissement de l'économie sur la compétitivité, le financement du développement durable et son impact sur la concurrence, l'impact du développement durable sur les chaînes de production mondiales et les enjeux de la consommation responsable.

Ainsi, et au gré des débats engagés et des regards croisés dans le cadre des différentes séquences ayant ponctué cette conférence, les participants ont pu relever les tendances mondiales, identifier les transformations économiques et écologiques qui s'opèrent actuellement dans le monde et examiner les changements induits par le développement durable sur les plans de la productivité des entreprises, de l'allocation des ressources et de la compétitivité de l'économie, et ses impacts sur les acteurs économiques, les régulateurs et les autorités gouvernementales.

Cette conférence a été, par ailleurs, l'occasion de mettre en exergue les nouvelles opportunités et perspectives que la transition verte offre aux entreprises et aux consommateurs, en termes notamment de croissance durable et inclusive, mais également de souligner les défis qui sont associés au développement durable, à savoir en particulier l'impact sur la concurrence saine et les chaînes de production mondiales.

Outre l'examen des préoccupations liées au financement du développement durable et à l'imputabilité du coût de la transition verte, la conférence a permis de mieux comprendre la relation entre les exigences de la durabilité, d'une part, et le fonctionnement concurrentiel des marchés et les enjeux de la consommation responsable, d'autre part.

Tout au long des travaux de cette conférence, les participants, issus d'horizons divers (départements ministériels, instances de gouvernance, autorités de la concurrence, organisations internationales et régionales, acteurs économiques, experts, juristes, etc.), ont également initié des réflexions structurelles qui ont porté essentiellement sur les rôles renouvelés que les autorités de la concurrence et les régulateurs devraient assumer et les attitudes, rigoristes ou laxistes, qu'elles devraient adopter vis-à-vis de certaines pratiques pouvant aboutir à des situations anti-concurrentielles, ainsi que sur les orientations qui devraient guider les architectes de l'arsenal législatif et réglementaire, en vue de concilier entre la promotion de la durabilité et la préservation de la concurrence, trouver des compromis entre les intérêts des consommateurs, des entreprises et des Etats, et jeter des passerelles entre différentes branches du droit (droit de la concurrence, droit relatif à la protection des consommateurs et droit de l'environnement) et assurer une certaine harmonisation entre les normes nationales et les lignes directrices supranationales.

Les travaux de cette conférence se sont articulés autour d'une séance inaugurale, de 4 panels et d'une séance de clôture.

Séance inaugurale

Cette séance inaugurale, marquée par la participation du Président du Conseil de la Concurrence, M. Ahmed Rahhou, du Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Ryad Mezzour, et du Secrétaire Général Adjoint de la CNUCED, M. Pedro Manuel Moreno, a été l'occasion de souligner l'étroite relation entre la concurrence et le développement durable.

Plus particulièrement, les intervenants nationaux ont rappelé que la Constitution marocaine a établi la corrélation entre la concurrence et le développement durable dans son article 35 qui implique la responsabilité de l'Etat s'agissant de la garantie de la liberté d'entreprendre et de la libre concurrence et de la réalisation d'un développement humain et durable, à même de permettre la consolidation de la justice sociale et la préservation des ressources naturelles nationales et des droits des générations futures.

Ils ont indiqué, dans ce sens, que le Maroc, en raison de la non-abondance de ses ressources hydriques et énergétiques, s'est doté, depuis plusieurs décennies, d'une vision de développement durable, comme en témoignent d'ailleurs les politiques initiées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à instaurer une économie respectueuse des générations futures et de la nature. Dans ce sens, des investissements importants ont été réalisés en matière d'énergies renouvelables, capitalisant sur les potentialités solaires et éoliennes de rang mondial dont regorge le Royaume et la compétitivité des prix prévisionnels de l'énergie verte qui sera produite et qui seront de 20% à 30% inférieurs au prix actuel de l'électricité.

En revanche, les intervenants marocains ont mis l'accent sur les défis que le Maroc doit relever dans un contexte mondial en mutation, caractérisé par l'adoption de règles « rigides » régissant le commerce et le développement durable et l'évolution accélérée et fréquente de ces règles, ce qui engendre une nouvelle forme de protectionnisme avec l'instauration de barrières commerciales, notamment environnementales, et requiert du Maroc d'adopter une approche durable pour préserver sa compétitivité sur la scène internationale où il devra se mesurer non plus à des pairs, mais à des puissances mondiales.

De manière générale, tous les intervenants ont souligné que le développement durable est une priorité mondiale, dictée par des problématiques comme le réchauffement climatique et ses conséquences, tout en relevant que les effets néfastes du changement climatique touchent principalement les pays en développement, ce qui affecte la capacité de ces pays à mobiliser des fonds pour l'action climatique et exacerbe ainsi les inégalités dans ce domaine.

Dans ce sens, et tout en attirant l'attention sur le risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales à cause de crises climatiques, épidémiologiques et géopolitiques, ainsi que sur les risques éventuels d'augmentation des investissements consentis pour adhérer au développement durable, les intervenants ont souligné la nécessité d'atténuer les surcoûts de l'inflation que devraient supporter les consommateurs.

Ayant mis en évidence la corrélation entre la concurrence, le développement durable et les défis mondiaux susmentionnés, les intervenants n'ont pas manqué de souligner le rôle crucial des pouvoirs publics, des autorités de la concurrence et des régulateurs pour veiller à ce que les économies soient plus efficaces dans le contexte du développement durable et plus transparentes au vu du risque grandissant du greenwashing. Ils ont également souligné le rôle clé des lois de la concurrence et de la protection des consommateurs dans la promotion du développement durable.

Recommandations :

Responsabilités des régulateurs et des autorités de la concurrence :

- ❑ Renforcer l'agilité des régulateurs de manière à adapter rapidement les règles en vigueur pour faire face aux tendances évolutives du commerce international et favoriser la transition verte des entreprises.
- ❑ Appel des autorités de la concurrence à traiter les questions liées aux aides d'Etat et aux obstacles à l'entrée dans le contexte du développement durable.
- ❑ Appel des autorités de la concurrence à mettre en place un cadre juridique clair pour les investisseurs et à éclairer l'opinion publique sur les enjeux de la concurrence en relation avec le développement durable.

Rôle de l'Etat :

- ❑ L'Etat doit soutenir la transition des entreprises et permettre au pays de franchir un nouveau palier du développement durable.
- ❑ Examiner l'opportunité d'octroi d'aides d'Etat massives impactant la compétitivité et la concurrence.

Responsabilité des entreprises :

- ❑ Encourager les entreprises à investir dans le durable et à adhérer aux normes environnementales en vue d'accéder à une énergie compétitive et aux marchés mondiaux.
- ❑ Appel des entreprises à réduire leur empreinte carbone et à diminuer les externalités pour répondre aux exigences du développement durable.

Lutte contre le greenwashing ou l'éco-blanchiment :

- ❑ Lutter contre le greenwashing de manière à assurer une concurrence équitable et éviter que les entreprises réellement durables ne soient désavantagées par rapport à celles qui prétendent faussement l'être.
- ❑ Recourir à une partie tierce fiable pour attester de la véracité des allégations avancées par les producteurs au sujet du caractère durable de leurs produits, afin de renforcer la confiance des consommateurs.

Financement et problèmes de dette :

- ❑ Augmenter le financement dédié à la lutte contre le changement climatique, en particulier sous forme de prêts à des conditions préférentielles.

Transition juste et solidaire :

- ❑ Réaliser une transition juste et solidaire pour permettre aux pays en développement de passer à des économies plus vertes.
- ❑ Les pays développés doivent soutenir les objectifs climatiques des pays en développement.
- ❑ Assurer un équilibre entre le soutien au développement durable et la compétitivité des marchés.

Consommateurs, acteurs du changement :

- ❑ Appel à une transition de la notion de consommateur passif à celle de consommateur-acteur du changement.

- Mettre des informations claires et vérifiables à la disposition des consommateurs pour leur permettre de faire des choix éclairés et favoriser une consommation durable.

Panel 1 : L'impact du verdissement de l'économie sur la compétitivité

Dans le cadre de ce panel, les intervenants sont convenus que le verdissement de l'économie interpelle doublement : premièrement par rapport à ses conséquences et répercussions et, deuxièmement, par rapport aux opportunités qu'il offre.

Le respect des règles environnementales aura-t-il des conséquences sur la production et la croissance ? Cette réglementation implique-t-elle des contraintes en matière d'investissement de mise à niveau ? Quelles seront les opportunités de profit et d'investissement générées par les nouvelles activités écologiques ? Ce sont autant de questions auxquelles les intervenants ont tenté de répondre en abordant les points suivants :

- **Développement durable : obligation ou option ?**
- **Transition climatique et investissement : enjeux pour le droit de la concurrence.**
- **Intégration du développement durable en droit de la concurrence.**
- **Greenwashing.**

En réponse à la question de savoir si le développement durable était une obligation ou une option, les intervenants ont été unanimes à affirmer que le développement durable était une opportunité à saisir plutôt qu'une contrainte, notamment en matière d'industrialisation, soulignant que le verdissement de l'économie offre des opportunités significatives améliorant la compétitivité des entreprises et leur résilience aux risques climatiques.

A cet égard, les intervenants ont évoqué une série d'initiatives qui ont été lancées aux niveaux national et international. Sur le plan national, c'est le cas, par exemple, d'initiatives pilotées par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, à savoir la conclusion en 2021 d'une convention cadre pour la décarbonation de l'économie marocaine entre des acteurs publics et privés (Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, CGEM et Agence Marocaine de l'Efficacité Énergétique), le développement d'un outil national de mesure et de calcul de l'empreinte Carbone en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux et le déploiement de programmes de formation et de sensibilisation pour accompagner les entreprises dans le calcul de leur bilan Carbone.

Sur le plan international, c'est le cas, entre autres, de la Commission Européenne qui a érigé la promotion du développement durable et la lutte contre le changement climatique parmi ses priorités politiques, à travers l'adoption du Pacte vert pour l'Europe en décembre 2019 comme cadre pour une économie plus verte et l'adaptation des lignes directrices sur les aides d'Etat au climat avec les enjeux liés à la protection de l'environnement et à l'énergie.

Par ailleurs, les intervenants ont souligné l'urgence de cet engagement en faveur du développement durable au vu des événements climatiques extrêmes enregistrés, tout en attirant l'attention sur la nécessité de veiller à ce que cet engagement intègre la dimension sociale, en trouvant notamment des solutions de nature à parer au risque de destruction des emplois.

La nécessité de l'innovation et de l'adaptation aux changements a été soulignée également par d'autres intervenants qui ont établi le parallèle entre la transition énergétique et la transition numérique et mis en garde contre les conséquences de la non-adaptation en citant l'exemple de KODAK.

D'autre part, et tout en reconnaissant que la question du développement durable est complexe, notamment en relation avec le droit de la concurrence, les intervenants ont mis en avant le rôle du droit de la concurrence dans la promotion de pratiques commerciales durables, soulignant que la concurrence est intrinsèquement favorable à la transition vers une économie verte et qu'elle est de nature, au vu qu'elle garantit une allocation efficace des ressources et stimule l'innovation, à maintenir la pression sur les prix pour rendre les solutions durables plus abordables.

Relevant le cas des accords de coopération horizontale comme l'une des manifestations de cette relation complexe entre le développement durable et le droit de la concurrence, les intervenants ont évoqué des initiatives pionnières portant essentiellement sur l'adaptation d'instruments juridiques régissant la concurrence pour y insuffler davantage de flexibilité et favoriser l'innovation, telles l'introduction du nouveau chapitre sur les accords de durabilité dans les Règlements d'exemption par catégorie applicables aux accords horizontaux, l'adoption de lignes directrices par les pays européens sur l'intégration des avantages de durabilité dans le droit de la concurrence, l'acceptation de certains gains d'efficacité sur le marché sans pour autant compromettre les principes fondamentaux du cadre anti-trust et l'initiative IPCEI « Projets importants d'intérêt européen commun ».

En cours d'expérimentation dans diverses juridictions afin de trouver le bon équilibre, ces initiatives couvrent également les projets de lignes directrices du Royaume-Uni qui offrent de la flexibilité surtout en ce qui concerne les avantages collectifs liés aux accords sur le changement climatique et les lignes directrices européennes sur la coopération horizontale visant à prendre en compte ouvertement la durabilité, tout en lui attribuant une large définition incluant notamment le changement climatique, les droits de l'Homme et l'innovation.

Dans ce sens, les intervenants ont mis en garde contre les risques réels du « greenwashing » ou « éco-blanchiment », soulignant la nécessité de rester vigilants pour éviter des comportements illégaux de type cartel sous couvert de coopération en matière de durabilité et saluant les lignes directrices européennes sur les accords de coopération horizontale pour avoir apporté une approche équilibrée pour pallier ce risque.

En scrutant cette relation complexe entre le développement durable et le droit de la concurrence à travers le prisme des consommateurs, les intervenants ont attiré l'attention sur l'impact positif de la transparence lorsqu'elle est destinée aux consommateurs et mis en garde contre les problèmes potentiels qu'elle engendrerait lorsqu'elle favorise davantage les concurrents. Sur le même registre, les intervenants ont critiqué la prédominance de la perspective axée sur le bien-être du consommateur dans le droit de la concurrence, exprimant des inquiétudes par rapport au caractère étriqué de l'interprétation actuelle du bien-être du consommateur qui ne tient pas suffisamment compte des impacts sociétaux plus larges et des intérêts des générations futures, notamment dans le contexte de la durabilité environnementale.

Recommandations :

Volet juridique :

- Adopter de règles spéciales pour favoriser la coopération horizontale visant la réalisation des objectifs de durabilité.

- ❑ Anticiper l'entrée en vigueur de la taxe carbone en 2026 et le risque d'instauration de barrières environnementales à l'entrée des marchés.
- ❑ Veiller à l'application du droit de la concurrence en convergence avec les objectifs du développement durable, de compétitivité et de protection des droits des consommateurs.
- ❑ Harmoniser la réglementation environnementale.
- ❑ Accélérer l'adoption de normes environnementales et de certifications au niveau national.

Partenariat :

- ❑ Appel à une collaboration entre le secteur privé et le Conseil de la Concurrence dans l'élaboration des règles et normes.
- ❑ Appel à la collaboration de tous les acteurs pour accélérer la mise en œuvre coordonnée des réformes nécessaires à la réussite du verdissement de l'économie marocaine.
- ❑ Appel à un partenariat public-privé pour le financement de l'adaptation au changement climatique.

Accompagnement des entreprises et mesures incitatives :

- ❑ Octroyer des incitations fiscales aux entreprises durables.
- ❑ Faciliter l'accès des industriels aux énergies renouvelables.
- ❑ Soutenir les efforts des entreprises en matière de Recherche & Développement pour stimuler l'innovation de solutions respectueuses de l'environnement.
- ❑ Accompagner les entreprises pour accéder au financement vert, notamment à travers la conclusion de partenariats avec des institutions financières nationales et internationales.
- ❑ Exploiter les opportunités offertes par l'hydrogène vert.
- ❑ Accélérer la formation des compétences dans les métiers verts.
- ❑ Accompagner les entreprises nationales dans l'accès aux marchés internationaux.

Convergence du droit de la concurrence avec le développement durable :

- ❑ Appel à ne pas sacrifier la justice sociale intergénérationnelle et la préservation de l'environnement sur l'autel du développement économique.
- ❑ Appel à une transition d'une perspective consumériste vers une "concurrence polycentrique" plus large qui prend en compte le bien-être des citoyens au-delà de celui des consommateurs.

Panel 2 : Financement du développement durable et biais concurrentiels

Le financement du développement durable est au cœur des préoccupations des acteurs nationaux et de la communauté mondiale. Ainsi, et face à ce défi sans précédent, les Etats ont emprunté diverses voies pour verdir la croissance :

- ❑ Certains gouvernements ont, par exemple, choisi de réduire les subventions préjudiciables à l'environnement, comme les subventions des prix et de la production des combustibles fossiles.
- ❑ D'autres ont préféré agir sur l'offre d'investissement en promouvant les investissements socialement responsables, qui associent aux objectifs financiers des critères sociaux et environnementaux.

- D'autres ont préféré agir sur l'offre d'investissement en promouvant les investissements socialement responsables, qui associent aux objectifs financiers des critères sociaux et environnementaux.
- Certaines pistes envisagées consistent également en l'imposition de taxes environnementales (ex : taxe carbone).

A cet égard, deux approches contradictoires adoptées en Europe concernant les aides d'Etat ont été présentées à titre illustratif lors de ce panel : l'une mettant l'accent sur l'utilisation des fonds publics en faveur du développement durable et l'autre mettant en garde contre un assouplissement des règles des aides d'Etat pour éviter l'accentuation des disparités entre les pays. De plus, il a été souligné que la majorité des aides d'Etat européennes a été destinée à un ou deux pays, engendrant des disparités dans le marché.

De même, ce panel a été l'occasion pour deux acteurs clés du secteur financier et bancaire au Maroc, à savoir la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et le Crédit Agricole du Maroc (CAM), pour mettre en évidence leurs contributions respectives dans le financement du développement durable et l'accompagnement de la transition environnementale impulsée par les Hautes Orientations Royales.

Ainsi, il a été rappelé que le développement durable constitue un élément clé de la stratégie de la CDG qui, en tant que financeur à long terme, investit en tant qu'acteur majeur aux côtés du secteur privé, tout en soulignant que l'action de la CDG va au-delà du financement pour intervenir dans la structuration de projets pour les rendre finançables en dehors de la stricte sphère du secteur public. C'est le cas, par exemple, du financement de projets visant la création d'emplois et la réalisation d'équipements ayant un impact territorial afin d'assurer un développement économique homogène dans toutes les régions et ce, selon une approche différenciée.

Pour sa part, le CAM a mis en exergue les actions d'envergure qu'il a entreprises dans ce domaine, notamment à travers l'orientation du financement vers la durabilité moyennant des incitations, la vulgarisation de la taxonomie de financement présentant les secteurs pouvant bénéficier des financements et la réalisation d'études approfondies pour accompagner les secteurs agricole et agro-industriel dans leur transition verte. Le lancement du programme "ISTIDAMA", en collaboration avec l'Agence Française de Développement, encourageant l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et la production bio et offrant des conseils gratuits aux opérateurs engagés dans la durabilité, est une autre action à mettre à l'actif du CAM.

Certes, l'engagement de ces deux acteurs des secteurs financier et bancaire vient contribuer à la concrétisation l'approche visionnaire adoptée par le Maroc dans le domaine des énergies renouvelables en œuvrant, de concert avec les autres acteurs concernés, à saisir les opportunités dont jouit le Maroc en matière de développement durable, à savoir en particulier ses atouts naturels compétitifs :

position géographique, gisements d'énergies vertes, littoral s'étendant sur 3.500 km, etc. Il n'en demeure pas que « l'engagement durable » de la CDG et du CAM a été essentiellement motivé par la nécessité de réaliser des investissements sans précédent dans l'histoire récente du pays pour relever les défis de taille auxquels fait face le Royaume.

Le caractère crucial de la réalisation de tels investissements à l'échelle mondiale a été également souligné en vue de pouvoir relever les défis posés dans le paysage économique et environnemental et de favoriser la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Cela s'est traduit, par exemple, par le

lancement d'initiatives européennes telles que l'European Green Deal et la Next Generation EU et de l'Inflation Reduction Act aux Etats-Unis, qui sont autant d'initiatives visant à accélérer la transformation écologique et à promouvoir les investissements durables.

Sur un autre volet, les intervenants lors de ce panel ont relevé le lien étroit entre la politique climatique et la politique de la concurrence, mettant l'accent sur la nécessité pour ces deux politiques d'œuvrer ensemble pour réaliser une économie mondiale durable et compétitive.

Dans ce sens, les intervenants ont souligné que la politique de la concurrence garantit une allocation efficace des ressources, une adaptation technologique et des percées cruciales en matière de réalisation des objectifs environnementaux, mettant l'accent également sur la nature complémentaire de la concurrence et de l'innovation, essentielle pour réaliser la circularité et la biodiversité et relever les défis posés par les nouvelles technologies.

Au registre de la conciliation entre la promotion de la durabilité et la restriction des pratiques anti-concurrentielles, le panel a été l'occasion de relever des tendances mondiales en matière d'adoption de politiques climatiques pro-concurrentielles, telles que les stratégies de l'industrie verte, les taxes carbone, les subventions, ainsi que les réglementations à l'instar de juridictions de l'UE ayant intégré la durabilité dans le contrôle des fusions et les orientations sur la coopération horizontale.

Sur le plan national, les réformes pro-concurrentielles de la politique énergétique ont été saluées, ayant permis l'ouverture du marché de la production d'électricité, l'encouragement de l'investissement privé, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, et la réduction de la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'importation de combustibles fossiles.

Recommandations :

Responsabilités de l'Etat :

- ❑ Adopter des politiques abordant les aspects sociaux, économiques et environnementaux pour faire face aux crises, aux inégalités et aux problèmes liés aux ressources.
- ❑ Adopter des principes pour assurer une intervention gouvernementale efficace, dont notamment l'identification des défaillances du marché, le recours à des experts indépendants et l'adoption de politiques industrielles neutres sur le plan de la concurrence.
- ❑ Soutenir l'amélioration de la compétitivité des entreprises en prévision de l'entrée en vigueur de la taxe carbone européenne.
- ❑ Actualiser et affiner l'arsenal législatif et réglementaire relatif à la transition énergétique.
- ❑ Sensibiliser au niveau du système éducatif, de l'université et de la Recherche & Développement.

Garantie d'une concurrence équitable :

- ❑ Veiller à une répartition équitable des aides d'Etat pour assurer une concurrence équitable.
- ❑ Orienter les aides d'Etat vers le soutien de projets financiers contribuant au développement durable, tels que des investissements dans des technologies respectueuses de l'environnement et l'innovation numérique.
- ❑ Recourir à des programmes comme l'IPCEI (Projets importants d'intérêt européen commun) de manière transparente et compétitive pour favoriser une économie mondiale équitable et compétitive.

Garantie d'une concurrence équitable :

- Adopter des mesures antitrust et traiter les problèmes de position dominante et de collusion dans les nouveaux marchés verts.

Rôle des autorités de la concurrence :

- La nécessité pour les autorités de la concurrence d'intégrer des considérations de durabilité dans leurs pratiques d'application des lois.
- Incitation des autorités de la concurrence à réaliser des études de marché, à tirer parti des instruments existants tels que les aides d'Etat, et à collaborer avec les politiques climatiques.

Panel 3 : Impact du développement durable sur les chaînes de production mondiales

Le développement durable implique l'adoption de nouveaux modèles économiques favorisant une croissance inclusive, ainsi que la mise en place de nouvelles chaînes de valeurs favorisant le local et le régional.

Ainsi, et s'agissant de l'adoption de nouveaux modèles économiques favorisant une croissance inclusive, les intervenants lors du 3ème panel ont mis l'accent sur la nécessité d'assurer un environnement concurrentiel inclusif pour réaliser la durabilité, tout en soulignant le rôle des autorités de la concurrence dans la promotion d'un tel environnement devant bénéficier aux consommateurs et à l'économie, ainsi que l'impératif de prendre en compte des considérations sociales, y compris des conditions de travail sécurisées, le respect des droits de l'homme, la diversité, l'inclusion et l'engagement communautaire.

Sur ce volet, le modèle de l'Afrique du Sud, pays confronté à de multiples défis tels que la pauvreté, les inégalités et le chômage, a été présenté pour illustrer le lien entre la durabilité et le développement économique et mettre en avant l'importance de veiller à ce que les résultats du développement soient durables et capables de multiplier les résultats positifs.

Dans ce sens, il a été fait rappel de l'introduction de facteurs relatifs à l'intérêt public dans la loi sur la concurrence en Afrique du Sud, initialement dans le cadre des fusions et acquisitions, puis dans les cas d'abus de position dominante et d'investigations sur le marché.

Le rôle de la Commission de la Concurrence en Afrique du Sud a été également mis en exergue s'agissant de veiller à ce que le développement soit équitable et inclusif dans des marchés émergents comme celui des énergies renouvelables.

L'expérience hellénique relative à la mise en place d'un bac à sable de la durabilité par la Commission de la Concurrence a été également évoquée ; le bac à sable étant un environnement supervisé où des initiatives contribuant de manière significative au développement durable peuvent être entreprises sans entraver significativement la concurrence.

D'autre part, et en relation avec les tendances des flux commerciaux, des intervenants ont relevé l'accentuation de l'adoption de mesures protectionnistes à l'échelle mondiale entre 2013 et 2022 comme en atteste l'analyse d'un graphique indiquant la nature favorable ou moins favorable des régimes d'investissement nationaux en vigueur. Prédissant une prolifération ou un renforcement des régimes restreignant les investissements, les intervenants ont attiré l'attention sur le défi que revêtent les groupes de pression influençant les politiques protectionnistes.

Sur un autre plan, les intervenants ont examiné l'impact de la Covid-19 sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier alimentaires et médicales, tout en passant en revue les réponses apportées par des gouvernements et des autorités de régulation pour remédier aux perturbations desdites chaînes et attirant l'attention sur les principes de souveraineté et de sécurité des produits qui ont ressurgi au premier plan des préoccupations étatiques et populaires. Ainsi, et pour les produits alimentaires, l'accent a été mis sur la sensibilisation, le suivi, la transparence des prix, l'exercice d'une pression publique et l'engagement de concertations avec les détaillants. Pour les tests PCR, les actions préconisées ont porté sur le recours aux exemptions durant la pandémie et la conduite d'une enquête accélérée qui a contraint les laboratoires privés à accepter de réduire les prix au bénéfice des consommateurs.

L'impact de la Covid-19 a été particulièrement ressenti sur le plan de la prise de conscience des chaînes d'approvisionnement critiques à l'échelle mondiale, évoquant les secteurs clés identifiés, tels que les matières premières, les minéraux, les produits chimiques, l'énergie et le transport automobile.

Evoquant des exemples des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Chine, les intervenants ont mis en exergue les initiatives prises par les gouvernements pour protéger les chaînes d'approvisionnement durant la pandémie, à l'image de l'adoption ou de l'amendement d'instruments législatifs, de l'édiction de règles de sécurité nationale et de la refonte des régimes commerciaux, y compris dans des secteurs d'importance.

Aspirant à la mise en place de chaînes de valeur mondiales visant la réalisation d'un avenir inclusif et durable, les intervenants ont plaidé en faveur de la collaboration des divers acteurs de la chaîne d'approvisionnement, y compris les fournisseurs, les fabricants, les distributeurs et les clients, en tant que levier clé de la durabilité dans les chaînes de production mondiales, rappelant que les gouvernements sont intervenus durant la pandémie pour inciter à une collaboration entre les entreprises. Il a été indiqué, à cet égard, que cette collaboration requiert l'engagement actif et la coopération de ces acteurs, tout en mettant en avant les avantages qui en découlent, tels des délais réduits, une meilleure gestion des stocks, une gestion des risques améliorée et une qualité de produit accrue. En revanche, les intervenants ont précisé que l'absence de cette collaboration internationale soulève des préoccupations quant à la contre-productivité potentielle des normes mises en place en tant que forme de politique commerciale.

La transparence est un autre moteur crucial de la durabilité des chaînes d'approvisionnement qui a été identifié en tant que tel lors de ce panel. Outre la définition de la transparence comme étant l'ouverture et la clarté des flux d'informations au sein de la chaîne d'approvisionnement, offrant aux parties prenantes un accès à des données pertinentes, l'importance de la transparence a été mise en exergue s'agissant de favoriser l'approvisionnement éthique et de contribuer à la construction et à la consolidation de la confiance entre les parties prenantes. D'autres moteurs de la durabilité des chaînes d'approvisionnement ont été également énumérés, à savoir notamment la conformité réglementaire, l'économie circulaire et l'innovation dans les pratiques durables.

Les chaînes d'approvisionnement ont été scrutées sous une autre facette ; celle de la mesure de leur durabilité. Les intervenants ont ainsi passé en revue les différentes façons préconisées à cet effet, telles que la définition des objectifs, la réalisation d'évaluations du cycle de vie, le recours aux indicateurs de performance clés, la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation des fournisseurs et l'adhésion aux certifications et aux normes instituées.

En réponse à la question relative au choix de la régionalisation ou de la mondialisation, il a été précisé que ces deux approches ne sont pas mutuellement exclusives et que l'adoption de l'une d'elles demeure tributaire du secteur, des conditions locales et du cycle de vie du produit.

Ainsi, et tout en soulignant l'importance de la mondialisation et évoquant des initiatives en faveur de la régionalisation, les intervenants ont abordé l'une des manifestations des dynamiques des marchés mondiaux et régionaux, à savoir la restructuration des industries en amont pour s'assurer que les produits en aval répondent aux normes environnementales.

Emboitant le pas à leurs homologues du 2ème panel, les intervenants lors de ce 3ème panel ont également abordé la convergence entre l'application du droit de la concurrence et les efforts de durabilité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, exprimant la conviction que l'application du droit de la concurrence ne fait pas obstacle aux efforts de durabilité dans lesdites chaînes et relevant que les considérations de durabilité font désormais partie du processus concurrentiel et que certaines entreprises y recourent comme arguments de vente.

A cet égard, des initiatives allemandes en matière d'adoption de normes de durabilité à caractère social ont été présentées, telles que la « Coopération Living Wage Banana » et le « Cocoa Forum », tout en mettant en exergue la nature contextuelle et relative de ces initiatives qui concilient entre les principes de concurrence, de transparence et de traçabilité, ainsi que le déploiement de ces initiatives est intervenu en coopération avec l'autorité de la concurrence allemande. L'expérience de cette dernière a d'ailleurs été citée pour édifier les participants sur le fait que le principal défi à relever par une autorité de la concurrence consiste à trouver un équilibre entre le comportement concurrentiel, souvent unilatéral, et la nécessaire coopération, forcément collective, dans les efforts de durabilité.

L'expérience allemande a été donnée aussi en exemple des autorités de la concurrence qui ont fait preuve de flexibilité et de prise en considération des réalités mondiales, jetant la lumière sur l'approche nuancée et concrète que laissent révéler les initiatives de commerce équitable et les efforts contre le travail des enfants sur les marchés du textile entrepris par l'Allemagne.

Recommandations :

Réussir un transition durable juste et inclusive :

Instaurer des normes communes sans entraver le commerce mondial et engager des discussions pour trouver un terrain d'entente et réussir une transition juste.

- Promouvoir un commerce transfrontalier en Afrique, lever les barrières commerciales et adopter des pratiques de concurrence inclusives.
- Adopter une approche systémique pour surmonter les obstacles à l'investissement et rendre les chaînes de valeur durables.
- Mieux comprendre les interdépendances et concentrer les efforts sur les technologies industrielles pour assurer une transition durable.

Industries difficiles à décarboner :

- Restructurer massivement les grandes industries difficiles à décarboner (acier, aluminium, produits chimiques, plastique et ciment) qui contribuent significativement aux émissions mondiales pour qu'elles puissent réaliser les objectifs de zéro émission nette d'ici 2050.
- Capitaliser sur le potentiel transformateur de l'hydrogène vert en matière de réduction des émissions dans les secteurs difficiles à décarboner.

Coopération et collaboration internationales :

- Appel à une coopération internationale pour réaliser l'objectif commun de préservation du climat.
- Promouvoir la coopération régionale pour traiter des problèmes tels que les cartels régionaux, la concentration par le biais d'acquisitions et les obstacles à la concurrence transfrontalière, notamment dans le contexte de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF).
- Promouvoir la collaboration mondiale pour traiter les fusions substantielles dans les domaines de l'agro-technologie des semences et du commerce, qui ont un impact sur les autorités de la concurrence à l'échelle mondiale.
- Engager des dialogues plus inclusifs et initier des efforts collaboratifs pour parvenir à des partenariats véritablement développementaux dans le contexte des transitions des chaînes d'approvisionnement durables.

Exemplarité de l'Etat et implication du secteur privé :

- Importance de l'exemplarité de l'Etat en matière de transition énergétique pour inciter le secteur privé à adopter des pratiques durables.
- L'importance de convaincre le secteur privé en soulignant les avantages à tirer de la transition verte en termes de compétitivité et de baisse de la facture énergétique.

Panel 4 : Les enjeux de la consommation responsable

La valorisation de la dimension environnementale et la mise en œuvre de l'objectif de « développement durable » ont été appuyées au niveau des institutions publiques par un intérêt pour le consommateur. Ce dernier, doté de nouvelles exigences et d'un nouveau comportement de consommation, devient un consommateur-citoyen, fortement impliqué dans les enjeux environnementaux.

De prime abord, les intervenants lors de ce dernier panel ont été unanimes à reconnaître l'influence du développement durable sur les choix des consommateurs, notant que la consommation responsable représente désormais une préoccupation croissante pour les consommateurs, comme en témoigne l'évolution de leurs comportements au gré d'une prise de conscience croissante de l'importance, des vertus et des bienfaits de la consommation de produits durables et respectueux de l'environnement.

Les signes précoces de cette prise de conscience environnementale trouveraient leurs origines dans le ressenti cinglant des consommateurs de l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement, comme l'illustrent, à titre d'exemples, la tragédie de Minamata au Japon et la disparition de certaines espèces de poissons dans les rivières au Maroc.

Constaté certes avec beaucoup plus d'acuité dans les pays développés, comme c'est le cas en Europe où une récente enquête a révélé que 80% des consommateurs intègrent des informations environnementales dans leurs décisions d'achat, ce changement significatif des habitudes de consommation a été également observé dans des pays en développement, à l'instar du Maroc.

Toutefois, les panelistes n'ont pas manqué de préciser que ce changement d'attitudes à l'égard de la consommation durable n'est pas uniforme et que le comportement des consommateurs vis-à-vis des produits durables, outre le fait qu'il est complexe, demeure influencé par divers facteurs.

S'étant découvert un penchant pour la consommation durable qu'ils ont œuvré à entretenir, les consommateurs n'ont pas tardé à se découvrir une « fibre environnementale », voire carrément un faible pour la durabilité, et à prendre conscience de leur rôle d'acteurs clés sur le marché et du pouvoir d'influence qu'ils sont en mesure d'exercer sur les entreprises pour les amener à adopter des pratiques durables.

Les simples consommateurs sont devenus des consommateurs informés et avertis, en d'autres termes des consommateurs-citoyens engagés en faveur de la promotion des pratiques durables et de l'atteinte du 12ème Objectif de développement durable « Consommation et production responsables » et ce, grâce, en grande partie, aux efforts déployés et aux actions entreprises par les pouvoirs publics, les organisations internationales (la CNUCED, par exemple), les autorités de la concurrence, les régulateurs et les acteurs de la société civile en matière de protection et de sensibilisation des consommateurs, de lutte contre les pratiques commerciales déloyales et de promotion de la consommation durable.

Ayant salué la ferveur des consommateurs pour tout ce qui est durable, les panelistes ont, cependant, mis en garde contre le risque que cette ferveur soit brimée à cause essentiellement de deux facteurs. Le premier facteur n'est autre que l'inflation, induite naturellement par le coût de la transition vers des produits durables, qui pourrait dissuader les consommateurs de rester loyaux à l'égard de cette transition. De même, cette dissuasion des consommateurs pourrait être la résultante de "Greedflation", une sorte d'inflation déloyalement instillée, occasionnée par des accords de durabilité, conclus notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'alimentation.

Le second facteur qui risque d'engendrer la désaffection des consommateurs a trait à une autre pratique déloyale, à savoir le « greenwashing » ou « éco-blanchiment » consistant pour certaines entreprises à avancer des allégations écologiques trompeuses au sujet de produits « faussement durables », ce qui érode la confiance des consommateurs vis-à-vis de ces produits et affecte, en conséquence, leur engagement en faveur de la consommation responsable et du développement durable. Cette pratique a d'ailleurs été mise à nue par plusieurs affaires citées par les intervenants, mais surtout par les résultats d'une enquête paneuropéenne réalisée en 2021, "Euroconsumers", qui a révélé le doute des consommateurs quant à la véracité des allégations écologiques. Une récente enquête, dont les résultats préliminaires ont été livrés en avant-première lors de cette conférence, révèle que plus de 50% des consommateurs interviewés ont été confrontés à l'éco-blanchiment.

Recommandations :

Promotion de la consommation responsable :

- Renforcer l'éducation et la sensibilisation des consommateurs à l'importance, aux vertus et aux bienfaits de la consommation responsable et du développement durable.

Lutte contre le greenwashing :

- Communiquer des informations claires, via l'étiquetage en particulier, sur l'empreinte carbone des produits, par exemple, pour orienter les consommateurs vers des produits véritablement durables.
- Lutter contre les publicités mensongères en relation avec des allégations écologiques et s'assurer de la fiabilité et de la véracité des informations diffusées.

Lutte contre l'inflation :

- Appel aux autorités de la concurrence à promouvoir la durabilité, tout en protégeant les consommateurs contre les hausses de prix injustifiées.

Les accords de durabilité :

- Appel à l'adoption de lignes directrices clarifiant l'application du droit de la concurrence aux accords de durabilité.

Séance de clôture

En guise de conclusion, les intervenants sont convenus de l'opportunité de l'évolution vers une économie verte et de la fatalité des changements significatifs des modes de production et de consommation, ce qui implique un changement majeur dans les règles du jeu, y compris pour la concurrence.

Cela implique aussi que, dans l'exercice de leurs prérogatives, les autorités de la concurrence sont appelées à relever le défi que revêt cet engagement en faveur du développement durable pour le droit, en général, et le droit de la concurrence, en particulier, à travers l'adoption d'une vision holistique du droit, établissant des passerelles entre les branches du droit concernées (concurrence, consommation et environnement) et intégrant des valeurs sociales et environnementales.

L'adoption de cette vision holistique du droit impliquerait également la nécessité pour le droit de la concurrence de privilégier une approche collaborative favorisant la collaboration entre différentes communautés d'entreprises, fédérées au sein d'écosystèmes, pour créer des propositions de valeur en phase avec la transition verte, tout en veillant certes à protéger les consommateurs, mais également les entreprises faisant partie de ces écosystèmes afin de stimuler l'investissement durable.

L'intégration croissante de la durabilité et de la production verte dans la gestion des entreprises a d'ailleurs été soulignée par le Président de la CGEM, précisant que les financements et les incitations mobilisées pour promouvoir la transition verte ont encouragé les entreprises à adopter des pratiques plus durables et à opter pour des investissements verts.

Impulsé par la Vision Royale plaidant en faveur du développement durable et l'accessibilité croissante des énergies renouvelables qui en a résulté, l'engagement des entreprises marocaines sur la voie de la transition verte a été conforté par l'inscription, de longue date, de la question de la durabilité sur l'agenda de la CGEM avec l'institution de la Commission « Développement Durable » depuis plus de 20 ans, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la réalisation d'études et l'adhésion à des initiatives internationales pertinentes.

Pour sa part, M. Ahmed Rahhou, Président du Conseil de la Concurrence, a clôturé les travaux de cette conférence en entre-ouvrant des perspectives avec l'annonce de plusieurs initiatives lancées par le Conseil en réponse à divers défis. C'est le cas notamment de l'engagement d'une réflexion approfondie au sujet des défis financiers à relever par les entreprises investissant dans le verdissement, et de l'adoption, prévue en 2024, d'un guide destiné aux entreprises sur l'échange d'informations, inspiré des pratiques européennes, britanniques et américaines.

Par ailleurs, le Conseil de la Concurrence travaille sur un avis concernant la réforme du secteur de production de l'énergie électrique au Maroc, au regard du fait que l'importance des coûts de l'investissement en développement durable, en particulier dans les secteurs de distribution et d'électricité, constitue un obstacle à l'entrée dans ces secteurs.

Sur un autre plan, le Conseil a engagé des discussions avec la CGEM pour établir de nouvelles lignes directrices sur les concentrations et les partenariats en matière de développement durable.

SÉANCE INAUGURALE



Ryad **MEZZOUR**
Ministre de l'Industrie
et du Commerce

Maroc



Pedro Manuel **MORENO**
Secrétaire Général
Adjoint

CNUCED



Ahmed **RAHHOU**
Président, Conseil de la
Concurrence

Maroc

Intervention de M. RYAD MEZZOUR Ministre de l'industrie et du commerce - Maroc



- ✦ Ministre de l'Industrie et du Commerce, depuis septembre 2021.
- ✦ Diplômé de l'École polytechnique fédérale de Zurich en 1996, il entame sa carrière professionnelle en Suisse en tant qu'ingénieur en Recherche & Développement au sein du groupe ABB, avant de rejoindre le cabinet Deloitte en tant que consultant en stratégie.
- ✦ Entre **2012** et **2015** Vice-président de la Commission économie verte à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)
- ✦ **2013** : Directeur du cabinet du Président du Conseil Économique, Social et Environnemental
- ✦ **2019** : Chef de cabinet de Moulay Hafid Elalamy, Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique.

Transcription intégrale de l'intervention

Il s'agit de deux thématiques importantes : Commerce et Développement Durable. Deux thématiques qui se rejoignent de manière systématique et permanente. Car, d'un côté, l'autorité de la concurrence fixe les règles du jeu et, de l'autre, un système de Développement Durable (DD) qui change de règles fréquemment et qui est désormais le nouveau système de protectionnisme dans le monde. Au-delà de ses aspects humanistes, de ses enjeux économiques clairs et de la vision profondément humaniste et transformative du Royaume, le DD est devenu une nouvelle barrière commerciale.

Aujourd'hui, tout ce qui est mis en place en matière de barrières environnementales et de lutte contre l'inflation a pour objectif d'éliminer des concurrents, particulièrement la Chine et accessoirement l'Inde ! Il y a une guerre commerciale et économique basée sur une multitude de barrières, dont celle environnementale. C'est évident et visible. On ne doit pas être les naïfs de la fragmentation, après avoir été les naïfs de la mondialisation. Cette fragmentation, qui se veut d'abord géopolitique avant d'être environnementale, nécessite la mise en place d'outils d'accompagnement agiles.

Les autorités de régulation visionnaires sont portées par des responsables qui comprennent la profondeur des enjeux, qui sont évidents pour nous au Maroc : le Maroc a une vision du Développement Durable depuis 30 ans et même depuis des siècles, car nous avons toujours manqué d'eau! Le Maroc ne dispose pas de ressources abondantes, hydriques ou énergétiques. Cela a poussé le pays à s'inscrire dans une trajectoire de durabilité. Notre développement ne peut se faire que d'une manière durable ou ne se fera pas ! Nous avons fait le choix, de manière conséquente et profonde, de s'inscrire dans une trajectoire de durabilité. Cela aurait été différent si le pays avait des ressources en hydrocarbures ou en eau. Ainsi, le Maroc s'est engagé dans des investissements lourds en matière de développement durable, que ce soit dans la gestion hydrique ou dans la préemption de l'énergie renouvelable. Le Maroc a consenti des investissements lourds en énergies renouvelables à l'époque où elles étaient extrêmement chères. Mais cela nous a permis de drainer des investissements importants et de se positionner en tant que zone pour la sécurité énergétique mondiale. Cela émane d'une Vision Royale éclairée, constamment renouvelée, développée et enrichie.

Cela pose la question de savoir comment "mixer" cette volonté d'être un hub industriel et ces barrières environnementales ? Le Maroc a réalisé des investissements très lourds pour réduire les coûts logistiques et accéder aux marchés à des coûts compétitifs. Pour rappel, le Maroc avait vécu l'expérience des accords de libre-échange (ALE) qui ont détruit son tissu industriel, mais des mesures ont été prises pour suivre les changements (Schumpeterisation : revoir le modèle industriel). De gros investissements en matière d'équipements et d'infrastructures techniques et logistiques ont été réalisés pour pouvoir accueillir des leaders mondiaux. Tout cela étant fait, on décide ailleurs de changer les règles du jeu. Maintenant, vous devez montrer patte verte ! Heureusement que cela nous convient.

Nos compétiteurs disposent de moins de potentialités et de possibilités pour opérer cette transition/verdissement plus rapidement que le Maroc et ce, grâce à la Vision Royale et aux potentialités solaires et éoliennes de rang mondial. Cela est de nature à doter le Maroc d'un avantage énergétique, si cette énergie est exploitée de manière correcte, transportée de manière fluide et accessible pour nos outils de production actuels et futurs. Notre plus grand avantage résidera dans le fait que notre énergie sera moins chère que l'énergie carbonée. Toutes les simulations réalisées laissent à penser que le coût de l'énergie fournie aux industriels et aux ménages sera moins cher de 20% à 30% que le prix actuel de l'électricité.

Si les règles ont changé en notre faveur, cela ne va pas de pair avec le modèle de prédictibilité des échanges. Les relations économiques et commerciales sont en mouvement, tantôt par la régulation tantôt par la subvention. Il y a deux ans, pour attirer une usine, le Maroc était en compétition avec des pairs : des pays ayant un niveau de développement comparable.



Aujourd'hui, cette compétition est désormais avec des puissances mondiales qui injectent des fonds colossaux pour se réindustrialiser. Est-ce cela la libre-concurrence entre les pays ? Est-ce cela la nouvelle mondialisation ? Est-ce cela la conséquence de ces nouvelles barrières commerciales ?

À titre d'exemple, un produit, qui pourrait être admis dans un pays avec lequel un ALE est conclu, peut bel et bien être commercialisé. Toutefois, il ne bénéficiera pas de la subvention accordée au consommateur pour l'acheter !

Le Maroc est en train de recréer ses règles du jeu et de s'adapter avec ces tendances qui ne sont pas, à vrai dire, lourdes. La seule tendance lourde existante est celle de réduire la capacité des pays à être en libre-concurrence. Le devoir dont devront s'acquitter nos régulateurs c'est d'être agiles ; de changer rapidement les règles et de veiller à ne pas faire assumer trop de responsabilités aux entreprises face à des acteurs économiques de plus en plus protectionnistes.

Aujourd'hui, on appelle à élargir la responsabilité du producteur-pollueur. Il faut savoir qu'en parallèle du greenwashing, il existe un green-dumping. Le pollueur est défini parfois par des standards qu'il ne maîtrise pas. La seule recommandation pour le tissu industriel national est d'investir dans le durable : être vert et compétitif. Car tout l'enjeu c'est d'accéder à une énergie compétitive et de maîtriser son économie circulaire pour réduire au maximum les coûts.

Cela permet désormais d'accéder à tous les marchés.

Les régulateurs doivent accompagner le tissu économique pour favoriser la transition de nos entreprises et ce, moyennant un soutien de l'État pour permettre à notre pays de franchir un nouveau palier que nous sommes en train de construire ensemble.

SYNTHÈSE

1. Interconnexion entre commerce et développement durable : le commerce et le développement durable (DD) sont étroitement liés, car si les règles du commerce sont fixées par l'autorité de la concurrence, celles du DD changent fréquemment et engendrent une nouvelle forme système de protectionnisme, avec l'instauration de barrières commerciales, notamment environnementales.

2. Guerre commerciale et barrières environnementales : Il existe une guerre économique basée sur diverses barrières, y compris environnementales, visant à éliminer des concurrents, en particulier la Chine et l'Inde.

3. Vision et investissements durables au Maroc : Le Maroc dispose d'une vision de développement durable depuis plusieurs décennies en raison de la non-abondance de ses ressources hydriques et énergétiques. Des investissements importants ont été réalisés en énergies renouvelables, renforçant la position du Maroc en tant que contributeur à la sécurité énergétique mondiale.

4. Défis liés aux barrières environnementales : Malgré les investissements consentis pour réduire les coûts logistiques, les règles du jeu changent, nécessitant désormais l'adhésion à des normes environnementales pour pouvoir accéder aux marchés.

5. Avantages énergétiques pour le Maroc : Le Maroc possède un avantage énergétique grâce à ses potentialités solaires et éoliennes de rang mondial.

Les simulations suggèrent que l'énergie produite sera moins chère, offrant un avantage concurrentiel de 20% à 30% par rapport au prix actuel de l'électricité.

6. Nouvelle mondialisation et adaptation du Maroc : Les règles du commerce évoluent rapidement et le Maroc est en compétition non plus avec des pairs, mais avec des puissances mondiales investissant massivement dans la réindustrialisation.

7. Responsabilité des régulateurs marocains : Les régulateurs marocains doivent être agiles, adaptant rapidement les règles pour faire face aux tendances changeantes du commerce international, et pour favoriser la transition de nos entreprises.

8. Transition vers le durable : L'industrie nationale est encouragée à investir dans le durable pour être à la fois verte et compétitive : l'enjeu est d'accéder à une énergie compétitive et de maîtriser son économie circulaire pour réduire au maximum les coûts et accéder à tous les marchés.

9. Rôle de l'État dans la transition économique : L'État doit soutenir la transition des entreprises et permettre à notre pays de franchir un nouveau palier du développement durable.

En résumé, **M. Mezzour** a mis en lumière les défis et les opportunités que le Maroc doit relever dans un contexte mondial en mutation, soulignant l'importance d'une approche durable pour rester compétitif sur la scène internationale.

INTERVENTION DE M. PEDRO MANUEL MORENO, Secrétaire Général Adjoint de la CNUCED



- ✦ Titulaire d'une maîtrise en politique publique et sociologie politique de l'École doctorale de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po)
- ✦ Il est également titulaire d'une maîtrise en coopération internationale et gestion de projets et d'une licence en communication politique et relations internationales de l'Université Complutense de Madrid, où il a également enseigné.
- ✦ Il a cumulé une expérience de plus de 20 années dans des forums multilatéraux, à savoir notamment les Nations Unies et les organisations intergouvernementales régionales.
- ✦ En tant que haut fonctionnaire, il a occupé plusieurs postes dans les programmes, la gestion et la stratégie, aussi bien sur le terrain qu'au siège des Nations Unies et même en dehors du système de l'ONU.

Transcription intégrale de l'intervention

« Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Maroc, Monsieur le Président du Conseil de la concurrence du Maroc, Mesdames et Messieurs,

Après l'intervention de Monsieur le Ministre, il est vraiment difficile de faire mieux. Nous devons vous emmener à Genève pour que vous soyez notre porte-parole sur beaucoup de sujets dont nous nous occupons à Genève.

C'est pour moi vraiment et pour la CNUCED (La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) un vrai plaisir d'être présents ici à l'occasion de cette conférence internationale portant sur les corrélations entre la durabilité, la concurrence et la compétitivité.

Nous l'avons déjà souligné ce matin. Nous sommes engagés dans une course contre la montre. La planète se réchauffe à une vitesse qui va bien au-delà des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. L'année 2023 est en passe de devenir l'année la plus chaude jamais enregistrée.

Le changement climatique est un défi mondial qui touche tous les coins du monde. Pourtant, ses effets néfastes sont inégaux. Ce sont les tropiques, le berceau du monde en développement, qui sont les plus touchés. De nombreux pays parmi les plus pauvres, qui ont très peu contribué aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, sont en première ligne de la crise climatique, mais ce sont aussi les pays qui ont le moins de moyens d'atténuation et d'adaptation. Monsieur le Ministre l'a déjà relevé.

Nous devons prendre des mesures décisives pour changer de cap. Cela signifie qu'il faut agir à tous les niveaux : international, régional et national. Des mesures sont à prendre en termes d'engagements, de politiques et de ressources, surtout de ressources.

Les estimations du coût de l'action climatique varient considérablement. Nous estimons que les pays en développement sont confrontés à un déficit d'investissement d'environ 2.000 milliards de dollars américains par an pour la seule transition énergétique.

Mais pour de nombreux pays en développement, mobiliser des fonds pour l'action climatique est un immense défi, en particulier en raison du poids de leur dette. Le problème de la dette dans de nombreux pays en développement est si grave qu'ils consacrent plus d'argent au service de la dette qu'à servir leur population. En fait, 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays qui dépensent plus pour le service de la dette que pour la santé ou pour l'éducation. Cela leur laisse très peu de marge de manœuvre pour investir dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.



Il est manifestement nécessaire d'accroître le financement dédié à la lutte contre le changement climatique et de le rendre disponible à de meilleures conditions, notamment sous la forme de prêts à des conditions préférentielles.

Pour permettre aux pays en développement de passer à des économies plus vertes, il faudra donc une transition juste et solidaire. Une transition juste implique un cadre politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui s'attaque simultanément aux inégalités, assure une répartition équitable des coûts de la transition et

garantit que les bénéfices de la transition sont largement partagés.

Cela suppose que les pays développés aident les pays en développement à réaliser leurs objectifs en matière de climat et de développement. Fort heureusement, la durabilité est désormais inscrite

à l'ordre du jour de nombreuses conférences internationales et de discussions politiques, comme cette conférence qui favorise la compréhension des implications de la durabilité pour la compétitivité et la façon avec laquelle la politique de concurrence et la protection des consommateurs peuvent soutenir notre quête d'une plus grande durabilité.

Mesdames et Messieurs ;

Les lois et politiques relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs jouent un rôle clé dans le soutien des initiatives de développement durable. Elles corrigent les dysfonctionnements du marché et contribuent à garantir des conditions équitables dans lesquelles les entreprises et les consommateurs peuvent faire les meilleurs choix. Les entreprises doivent innover dans leurs processus de production, de distribution et de vente pour parvenir à la durabilité et rester compétitives sur un marché qui se préoccupe désormais davantage de la durabilité.

Le droit et la politique de la concurrence favorisent l'innovation pour le développement durable et encouragent les consommateurs à faire les meilleurs choix. Toutefois, dans certains cas, les entreprises, qui assument de plus en plus la responsabilité du développement d'une économie plus durable, peuvent avoir besoin d'engager une action coordonnée avec leurs concurrents pour réaliser leurs objectifs en matière de développement durable. Dans ce contexte, un conflit potentiel entre le développement durable et la protection de la concurrence peut survenir.

Plusieurs autorités de la concurrence expérimentées fournissent des orientations ou modifient leurs règles de concurrence afin de trouver un équilibre entre le soutien au développement durable et la préservation ou le raffermissement de la compétitivité des marchés.

Il est nécessaire qu'elles fournissent des orientations concrètes et claires pour assurer la sécurité juridique des entreprises et qu'elles continuent à promouvoir l'échange des meilleures pratiques entre les différentes juridictions. Pour que les consommateurs puissent faire des choix durables, des informations claires et précises doivent être fournies et comprises.

Les jeunes consommateurs sont plus enclins à choisir des marques pour leur valeur éthique et à réduire leur consommation de viandes et de produits d'origine animale.

Mais les consommateurs ne peuvent faire de bons choix que si des informations véridiques sont disponibles et accessibles. Des pratiques telles que le Greenwashing et des affirmations fausses, inexactes ou qui ne sont pas étayées ou vérifiées par un tiers fiable, pouvant attester que tel produit est vert ou que tel autre produit est respectueux de l'environnement, encouragent les consommateurs à acheter par erreur des produits qui ne sont pas durables. Cela mine la confiance



Les lignes directrices des Nations Unies pour la protection des consommateurs de 1985 ont été élargies en 1999 pour inclure la question de la consommation durable. Cet aspect a de nouveau été mis en évidence dans le cadre de la dernière révision de 2015. Nous devons donc passer de la notion de consommateur, en tant que destinataire passif de biens et services, à celle de consommateur en tant qu'acteur du changement.

À la suite de la pandémie « Covid-19 », des questions, telles que l'utilisation du plastique non-recyclable ou la durabilité des colis alimentaires livrés dans du plastique, ont sensibilisé les consommateurs à la responsabilité commune et partagée d'évoluer vers une économie verte dans le monde entier.

des consommateurs dans les marchés et dans les entreprises qui s'efforcent de leur offrir des choix durables.

Les lignes directrices des Nations Unies susmentionnées et celles du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) fournissent des conseils concrets sur la manière dont les étiquettes et les allégations devraient être formulées. Les consommateurs doivent donc être mobilisés afin qu'ils puissent contribuer à une consommation durable par leurs choix. Cela peut se faire en les sensibilisant et en les informant de l'impact de leur mode de consommation et en encourageant le recyclage.

Mesdames et Messieurs ;

La CNUCED offre la plateforme la plus large dans ce domaine. En tant que point focal pour la concurrence et pour la protection des consommateurs au sein du système des Nations Unies, elle est l'institution la mieux placée pour diffuser les meilleures pratiques et pour aider les gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre des lois et des politiques adaptées.

Il s'agit d'un vaste programme, mais qui est aussi un programme réalisable si nous utilisons notre expertise commune, si nous tirons les leçons des meilleures pratiques et si nous parvenons à obtenir

un large engagement. Cette conférence en est la preuve.

Je tiens à remercier le gouvernement du Maroc et le Président du Conseil de la Concurrence d'avoir organisé cette conférence qui peut nous aider à préparer les économies et les populations à l'avenir auquel nous aspirons tous, mais aussi pour leur supervision et soutien aux travaux sur la concurrence et la protection des consommateurs tout au long des dernières années.

Je vous remercie pour votre attention.

SYNTHÈSE

1. Contexte de la conférence : Urgence climatique soulignée, avec l'année 2023 sur le point de devenir la plus chaude jamais enregistrée.

2. Défis du changement climatique et inégalités : les effets néfastes du changement climatique touchent principalement les pays en développement, exacerbant ainsi les inégalités. Estimation d'un déficit d'investissement d'environ 2.000 milliards de dollars par an pour la transition énergétique des pays en développement.

3. Financement et problèmes de dette : appel à augmenter le financement dédié à la lutte contre le changement climatique, en particulier sous forme de prêts à conditions préférentielles. Le poids de la dette dans de nombreux pays en développement entrave la mobilisation de fonds pour l'action climatique.

4. Transition juste et solidaire : nécessité d'une transition juste et solidaire pour permettre aux pays en développement de passer à des économies plus vertes. Les pays développés doivent soutenir les objectifs climatiques des pays en développement.

5. Rôle de la concurrence et de la protection des consommateurs : les lois de la concurrence et de la protection des consommateurs jouent un rôle clé dans la promotion du développement durable. Nécessité d'assurer un équilibre entre le soutien

au développement durable et la compétitivité des marchés.

6. Consommateurs, agents de changement : appel à une transition de la notion de consommateur passif à celle de consommateur en tant qu'acteur du changement. Rôle crucial des informations claires et vérifiables pour permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés et favoriser une consommation durable.

7. Défis du greenwashing : mise en garde contre le greenwashing et mise en exergue de l'importance de disposer d'une partie tierce fiable qui puisse attester de la véracité des assertions avancées par les producteurs afin de renforcer la confiance des consommateurs.

8. Engagement de la CNUCED : la CNUCED est la plateforme idéale pour diffuser les meilleures pratiques et aider les gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre des lois et des politiques adaptées.

9. Conclusion : confiance en la réalisation du programme grâce à la collaboration, à l'échange des meilleures pratiques et au large engagement.

M. MORENO a mis en évidence l'urgence climatique, la nécessité d'une **transition juste**, le rôle crucial de la concurrence et de la protection des **consommateurs** et l'**engagement** de la CNUCED dans la promotion du développement durable.

INTERVENTION DE M. AHMED RAHOU, Président du Conseil de la Concurrence - Maroc

- ✦ Lauréat de de l'École Polytechnique à Paris en 1980, puis de Télécom Paris en 1982.
 - ✦ Il a occupé plusieurs postes de responsabilité dès sa sortie de l'école :
 - + Responsable du service informatique à Royal Air Maroc (1982).
 - + Directeur Général Adjoint au Crédit du Maroc (1994).
 - + PDG de la société Lesieur Cristal (2003).
 - + PDG du CIH Bank (2009).
 - ✦ Ambassadeur de Sa Majesté le Roi, Chef de la mission du Royaume du Maroc auprès de l'Union Européenne et Chef de la mission du Royaume auprès de la Communauté européenne de l'Energie Atomique (2019).
 - ✦ Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental en tant qu'expert.
- M. Rahhou est marié et père de 2 enfants.

Transcription intégrale de l'intervention

Cette conférence est la deuxième édition d'un événement annuel, consacré à une thématique d'intérêt national en vue de nourrir le débat dans un format qui permet de croiser les regards avec différents intervenants.

Cette édition est caractérisée par la participation des autorités homologues de la concurrence de Grèce, d'Italie et de Pologne, dans le cadre d'accords de jumelage qui lient ces institutions avec le Conseil de la Concurrence. Je tiens à remercier l'UE, la Commission Européenne et lesdites autorités pour le travail accompli dans le cadre du partenariat avec le Conseil de la Concurrence durant ces dernières années.

La thématique « Développement durable : Défi concurrentiel et relais de croissance » revêt une grande importance. Personne ne nie que le développement durable est l'une des priorités de l'humanité toute entière. Elle occupe nos esprits parce que nous la vivons tous les jours et nous préoccupe tous par des problématiques comme le réchauffement climatique et ses conséquences. Aujourd'hui, la jeune génération interpelle ceux,

qui comme nous, ont fait le monde d'aujourd'hui, pour dire quelle terre avons-nous laissée aux futures générations ?

Le Développement Durable, selon une définition communément admise, c'est "le développement qui va répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs".

C'est dans ce cadre que l'économie est directement impactée et, par conséquent, tous les régulateurs, comme les autorités de la concurrence, agissent dans le sens de rendre les économies plus efficaces pour voir selon le regard de chacun les conséquences et les contraintes du développement durable et pour sauvegarder la croissance et la production sans compromettre le futur. C'est dans cette perspective que nous avons choisi de scruter le développement durable (DD) sous le prisme de la concurrence. Cela peut paraître lointain, sauf que non ! Car la constitution du Maroc établit une corrélation directe entre le DD et la concurrence.

L'article 35 de la Constitution dispose que « l'État garantit la liberté d'entreprendre et la libre concurrence. Il œuvre à la réalisation d'un développement humain et durable, à même de permettre la consolidation de la justice sociale et la préservation des ressources naturelles nationales et des droits des générations futures ». Mettre la concurrence et le DD dans un même article de la constitution montre l'intérêt que porte le pays à ce sujet. Cela se traduit également par les actes. En effet, toutes les politiques initiées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, vont dans le sens d'un basculement de l'économie marocaine vers des paradigmes qui tiennent compte des générations futures, du respect de la nature et de la protection de ressources.

Cela nous interpelle sur les contraintes et les défis. Chaque entreprise qui produit sait que le DD signifie moins d'énergie consommée et moins de CO2 rejeté ; c'est diminuer les externalités. Et c'est à travers cela que nous relevons la corrélation entre le DD et la concurrence. Il ne faut pas avoir des règles de concurrence trop rigides, de manière à favoriser un sain jeu de la compétition, sans compromission entre les producteurs. Mais en termes de DD, ne faudrait-il pas réfléchir autrement pour que les avantages tirés par les uns bénéficient aux autres ? Cela passerait également par la lutte contre des pratiques qui peuvent être extrêmement négatives sur la compétition, à savoir notamment le greenwashing, qui consiste à donner l'impression de promouvoir la durabilité, alors qu'il n'en est rien ! Cela interpelle, car en matière concurrentielle, ceux qui travaillent et investissent dans la durabilité vont avoir peut-être des coûts de production plus importants que les autres. Raison pour laquelle, il ne faut pas qu'ils soient désavantagés par rapport à des concurrents qui prétendent être "durables" sans l'être réellement. Il appartient donc aux autorités de la concurrence de s'occuper de cette problématique.



Autre élément impacté par cette tendance, la mondialisation, selon le modèle des années 1980-1990, est en train de changer de nature. D'abord, les chaînes de production, qui font circuler les marchandises sur des dizaines de milliers de kilomètres, se retrouvent aujourd'hui face à l'empreinte carbone et à des questions de dépendance ou non, comme cela a été révélé par la crise sanitaire de la « COVID-19 ». Nous savons que la mondialisation ne va pas s'arrêter, mais la mondialisation de demain ne sera pas celle d'hier. L'impact de la durabilité sur les chaînes de production est un élément important à prendre en considération. Aujourd'hui, un effort important est à déployer, celui de raccourcir les chaînes de production. Cela amène à un autre élément tout aussi important qui touche la concurrence et la compétition, à savoir les aides de l'État. Nous savons qu'aucun effort en matière de DD ne peut être requis du tissu productif sans lui apporter des éléments d'encouragement et d'incitation et sans mobiliser des fonds publics. C'est le cas des grandes politiques initiées en Europe, aux Etats-Unis et ailleurs, où des sommes colossales

sont mises à la disposition de ceux qui veulent verdir leur production. Quel est donc l'enjeu pour une économie comme celle du Maroc ?

L'accès au marché doit être assuré de sorte à permettre un certain équilibre. C'est ce que fait l'Union Européenne (UE) avec la taxe carbone, transformant ainsi l'empreinte carbone en mode de régulation économique.



Le Maroc, à l'instar des autres économies du Sud et notamment africaines, est interpellé sur la manière de se comporter avec ces grands marchés où, d'un côté, il y a des aides massives de l'État et, de l'autre, des obstacles à l'entrée. Cela touche directement la compétitivité et la concurrence. Les autorités de la concurrence sont donc aujourd'hui interpellées pour se pencher sur cette thématique pour ne pas agir avec un seul regard, qui est celui de la compétition pure et oublier que ceux qui font des efforts peuvent parfois être perçus comme étant à la limite des règles de la concurrence. Comment le faire ? et comment admettre les aides de l'État, alors que les autorités de la concurrence s'opposent à ces pratiques et les apprécient avec beaucoup de

circonspection. Tout cela a des conséquences sur l'économie.

L'objectif de ce séminaire est de passer en revue les grandes tendances mondiales en la matière, voire celles qui se profilent à l'avenir, et d'examiner les impacts que cela pourrait avoir sur les différents acteurs économiques, régulateurs, autorités gouvernementales et parlement, astreints à évoluer, tout en restant dans le cadre de la compétition. Cela se traduit aussi par des risques : cela touche la production, mais également le consommateur. Car qui dit investissement, changement de règles et raccourcissement des chaînes de production, dit peut-être un renchérissement des coûts pour le consommateur final. Par conséquent, la lutte et l'anticipation des surcoûts de l'inflation que devrait supporter le consommateur est un élément à prendre en considération. C'est d'ailleurs l'une des thématiques qui seront abordées lors de cette conférence.

C'est à partir de cette réflexion que nous allons définir in fine le rôle et le devoir de l'autorité de la concurrence au Maroc s'agissant, d'une part, d'éclairer l'opinion publique et, d'autre part, de mettre en place un cadre juridique clair, serein et sécurisé pour les investisseurs qui souhaitent intégrer le marché ou pour les acteurs existants qui veulent s'y conformer. Le respect des règles du développement durable permet de s'ouvrir sur d'autres horizons. Le Maroc, de par sa position géographique, se trouve à proximité d'un énorme marché européen -le Maroc étant lié avec l'UE par un ALE -, et pas loin des Etats-Unis d'Amérique en termes de durée de navigation et d'autres partenaires avec lesquels le Maroc est liés par des ALE. C'est l'occasion pour le Maroc de mettre en place ce qu'il faut pour permettre aux entreprises de produire et créer de la richesse au Maroc et leur offrir l'opportunité d'accéder aux marchés et prémunir le consommateur des contrecoups inflationnistes des investissements nécessaires pour se conformer aux règles du développement durable.

SYNTHÈSE

1. Importance du développement durable : le développement durable est une priorité mondiale, dictée par des problématiques comme le réchauffement climatique et ses conséquences.

2. Lien avec la Constitution marocaine : la Constitution marocaine établit la corrélation entre la concurrence et le développement durable. L'article 35 de la Constitution établit la responsabilité de l'État s'agissant de la garantie de la liberté d'entreprendre et de la libre concurrence et de la réalisation d'un développement humain et durable, à même de permettre la consolidation de la justice sociale et la préservation des ressources naturelles nationales et des droits des générations futures.

3. Rôle des régulateurs dans le développement durable : les régulateurs, y compris les autorités de la concurrence, agissent pour rendre les économies plus efficaces dans le contexte du développement durable. Les politiques initiées par le Roi Mohammed VI vont dans le sens d'une économie respectueuse des générations futures et de la nature.

4. Défis et contraintes : les entreprises doivent réduire leur empreinte carbone et diminuer les externalités pour répondre aux exigences du développement durable.

Contraintes éventuelles imposées par des règles de concurrence rigides et nécessité de réfléchir à des approches différentes.

5. Greenwashing et concurrence : nécessité de lutter contre le greenwashing de manière à assurer une concurrence équitable. Les autorités de la concurrence doivent relever le défi d'éviter que les entreprises réellement durables ne soient désavantagées par rapport à celles qui prétendent l'être sans l'être réellement.

6. Évolution de la mondialisation : la nature de la mondialisation change, impactant les chaînes de production. Les aides d'État massives dans d'autres économies, impactent la compétitivité et la concurrence.

7. Rôle des autorités de la concurrence : interpellation des autorités de la concurrence pour traiter les questions liées aux aides d'Etat et aux obstacles à l'entrée dans le contexte du développement durable.

Nécessité d'engager une réflexion sur l'équilibrage nécessaire pour accéder aux marchés.

Responsabilité d'éclairer l'opinion publique et de créer un cadre juridique clair pour les investisseurs. Respect des règles de développement durable pour s'ouvrir à de nouveaux marchés et assurer la prospérité économique au Maroc.

8. Observation des tendances mondiales : ce séminaire permettra d'observer les tendances mondiales, d'examiner les impacts sur les acteurs économiques, régulateurs et autorités gouvernementales, et d'envisager les dispositions à prendre pour préserver les règles de concurrence.

9. Conséquences du DD sur l'économie et les consommateurs : risques potentiels sur la production et les consommateurs en raison des changements, investissements et coûts accrus. Nécessité de lutter contre les surcoûts de l'inflation pour les consommateurs.

En résumé, **M. Rahhou** a mis en évidence la corrélation entre la concurrence, le développement durable et les défis mondiaux, tout en soulignant le rôle crucial des autorités de la concurrence dans ce contexte.



PANEL 1

Impact du verdissement de l'économie sur la compétitivité

PANEL 2

Financement du développement durable et biais concurrentiels

PANEL 3

Impact du développement durable sur les chaînes de production mondiales

PANEL 4

Enjeux de la consommation responsable

PANEL 1

IMPACT DU VERDISSEMENT DE L'ÉCONOMIE SUR LA COMPÉTITIVITÉ



Anna **COLUCCI**

Directrice des Marchés /
Energie et Environnement,
Direction Générale de la Concurrence

Commission Européenne



Ioannis **LIANOS**

Président, Commission
de la Concurrence

Grèce



Saadia **SLAOUI BENNANI**

Présidente, Commission
« Entreprise Citoyenne »

CGEM



Nasma **JRONDI**

Experte, Fondation
Mohammed VI pour l'Environnement

Maroc



Youssef **BENAKKI**

Secrétaire Général, Conseil Économique,
Social et Environnemental

Maroc

INTRODUCTION

Le verdissement de l'économie nous interpelle doublement :

- ❑ Le respect des règles environnementales aura-t-il des conséquences sur la production et la croissance ? Cette réglementation implique-t-elle des contraintes en matière d'investissement de mise à niveau ?
- ❑ Quelles seront les opportunités de profit et d'investissement générées par les nouvelles activités écologiques ?



À partir de ces interrogations, les panélistes ont pu traiter la thématique du panel 1 en abordant les points suivants :

- ❑ Développement durable : obligation ou option ?
- ❑ Transition climatique et investissement : enjeux pour le droit de la concurrence.
- ❑ Intégration du développement de la concurrence en droit de la concurrence.
- ❑ Greenwashing.

INTERVENTION DE Mme ANNA COLUCCI, Directrice des Marchés / Energie et Environnement, Direction Générale de la Concurrence - Commission Européenne



- ❑ Diplômée en relations internationales de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg, ainsi que de Johns Hopkins University Bologna Center, elle est également titulaire d'un Master du Collège d'Europe de Bruges.
- ❑ Entre 2007 et 2016, elle a dirigé l'unité « Aide d'Etat aux services postaux et de santé », ainsi que l'unité en charge de la stratégie.
- ❑ À son actif également, 13 ans d'expérience au sein de la Direction Générale des Transports.
- ❑ Elle a été, entre 2016 et 2019, responsable de l'unité « Marchés de détail, du charbon et du pétrole » à la Direction Générale de l'Énergie.
- ❑ Elle est, depuis 2019, Directrice au sein de la Direction Générale de la Concurrence en charge des marchés et cas dans l'Énergie et Environnement.

Transcription intégrale de l'intervention

Bonjour, je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs de la conférence pour le choix d'un programme aussi riche et stimulant. Je les remercie également pour l'invitation qui m'a été adressée pour intervenir dans ce premier panel dédié à l'impact du verdissement de l'économie sur la compétitivité.

Le sujet est vaste, excitant et ô combien d'actualité en ces temps de crise. Crise climatique et énergétique et crise des matières premières et des chaînes d'approvisionnement, pour n'en citer que les plus proéminentes. Mon seul regret est de ne pas pouvoir en débattre en personne parmi vous, mais j'espère que cette vidéo apportera quelques éléments de réflexion pertinents pour la discussion de ce panel.

Mon intervention portera sur la politique de la Commission Européenne en matière de droit à la concurrence et durabilité. Ce faisant, j'essaierai de mettre en exergue les différents textes et lignes directrices que nous avons adoptés en la matière. La lutte contre le changement climatique la promotion du développement durable sont des priorités politiques essentielles pour la commission.

C'est notre devoir collectif envers les générations futures, notre obligation forte.

Nous sommes tous conscients qu'il y a une pression politique et sociétale et des attentes élevées pour trouver des solutions. Le principal défi est de transformer l'ensemble de l'économie vers la neutralité carbone d'ici 2050 comme en attestent d'ailleurs les discussions actuelles, bien difficiles de la COP 28, tout en maintenant la compétitivité.

Cela n'implique rien de moins qu'un nouveau modèle économique. Une économie durable en équilibre avec notre environnement naturel. C'est avec ces priorités à l'esprit, que la commission a présenté, en décembre 2019, le Pacte vert pour l'Europe. Dans son contexte, je dirais que la politique de la concurrence est intrinsèquement favorable à une économie plus verte. La concurrence garantit une allocation efficace des ressources. La concurrence stimule également l'innovation, et c'est en promouvant de nouvelles solutions innovantes que l'Union Européenne et le monde sont en mesure de parachever la transition verte et d'exploiter son pouvoir pour créer une

nouvelle croissance. Les projets importants, d'intérêt européen commun, sont un exemple de la manière dont la politique de la concurrence peut être adaptée pour soutenir davantage cette dynamique d'innovation.

La concurrence maintient la pression sur les prix afin qu'ils soient plus abordables, ce qui nécessite d'investir dans la prospection de solutions durables. Sur des marchés concurrentiels, les entreprises doivent réduire leurs coûts, ce qui signifie utiliser moins de ressources comme les matières premières et l'énergie. Par ailleurs, dans des cas spécifiques, des règles spéciales sont nécessaires pour garantir que la dynamique du marché favorise, autant que possible, des résultats durables. Par exemple, des règles qui permettent une coopération horizontale entre concurrents vers des objectifs de durabilité. D'ailleurs, afin de jouer leur rôle, les milieux économiques ont demandé plus de clarté quant à ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

En réponse à ces appels, la Commission a adopté ce premier juin, dans le cadre de la révision des Règlements d'exemption par catégorie applicables aux accords horizontaux, un nouveau chapitre sur les accords de durabilité sur lequel nous avons d'ailleurs consulté au préalable le grand public. Je m'attarderai quelque peu sur ce chapitre qui a été spécialement élaboré pour aider les entreprises à évaluer si leur accord avec des concurrents, visant à contribuer à la transition écologique, sont acceptables au regard du droit de la concurrence.

Le défi auxquels nous avons dû faire face a été d'analyser notre boîte à outils existante et d'examiner comment elle pouvait soutenir la transition écologique et accroître la sécurité juridique pour les entreprises, sans pour autant compromettre les principes fondamentaux de notre cadre anti-trust, mais également leur application future dans d'autres domaines.

toute expérience de cas concrets. En effet, et ceci est toujours le cas, nous constatons que les entreprises rechignent à se manifester et à expliquer leurs initiatives en matière de développement durable à la Commission.

Nous avons donc examiné nos règles, la jurisprudence et nos lignes directrices sur l'applicabilité de l'article 101 paragraphe 3 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux accords de coopération horizontale et pris en compte les nombreux points de vue qui se sont exprimés dans le débat public dans le cadre de cet examen, en particulier, pour ce qui concerne les gains d'efficacité sur le marché. Dans le nouveau chapitre, nous proposons une interprétation large du concept de durabilité. Nous fournissons un certain nombre d'exemples d'accords qui ne relèvent pas de l'article 101 parce qu'ils n'affectent aucun paramètre de concurrence, tels que les accords relatifs à l'échange des bases de données sur les fournisseurs ou les distributeurs durables, et nous incluons une série de conditions appelés « Soft Safe Harbour », une sphère de sécurité douce spécifique pour les accords de normalisation en matière de durabilité.

En ce qui concerne la question plus controversée d'une acceptation plus large des gains d'efficacité sur le marché, nous pensons que l'approche qui a été retenue après en avoir intensément discuté avec nos collègues des différentes autorités nationales de concurrence, dont les avis n'étaient pas uniformes, - cela n'est un secret pour personne - est équilibrée. Nous adhérons au principe de base selon lequel les effets d'une restriction de la concurrence doivent être au moins neutres pour les consommateurs sur le marché. Dans ce cadre, nous pouvons également accepter certains gains d'efficacité sur le marché, conformément à la jurisprudence établie. Nous pensons en tant qu'autorité de la concurrence, qu'à ce stade, nous devons acquérir de l'expérience. Or, cette expérience nous fait défaut comme je l'ai précisé il y a quelques instants.

Pour conclure et pour mettre les choses en perspective, nous nous attendons en vérité à ce que la majorité des accords visant un véritable objectif de durabilité n'enfreignent pas les règles de concurrence de l'Union, soit parce qu'ils ne relèvent pas de l'article 101, soit parce qu'ils bénéficieront d'une exemption continue des économies des coûts classiques ou des améliorations qualitatives qu'ils apportent aux marchés.

D'ailleurs et c'est intéressant de le savoir, une récente enquête, menée auprès de 500 professionnels et publiée il y a juste une semaine, révèle que l'impact sur ceux qui connaissent les lignes directrices est encourageant. La plupart d'entre eux, soit un taux de 74%, estime que les autorités ont fourni une orientation claire sur la ligne de démarcation entre coopération légitime et collusion illégale. Le résultat concret, d'après les professionnels interrogés, et que les projets, qui étaient peut-être au point mort, peuvent maintenant aller de l'avant.

Alors, je me suis longuement attardée sur le volet anti-trust de notre politique, mais comme vous le savez, nous avons particulièrement sollicité l'instrument de contrôle des aides d'État, en facilitant l'octroi des aides aux objectifs verts. Dans ce contexte, les lignes directrices concernant les aides d'État au climat, à la protection de l'environnement et à l'énergie ont été adaptées et adoptées fin janvier 2022, et ont mis en place un cadre flexible et adapté permettant aux États membres de réaliser les objectifs ambitieux du Pacte vert pour l'Europe et de réduire la dépendance de l'Union Européenne à l'égard des importations de combustibles fossiles. D'ailleurs, pour être complètes, toutes nos lignes directrices ont été révisées pour assurer leur cohérence avec les objectifs du Pacte vert pour l'Europe, y compris notre encadrement temporaire de crise et de transition pour les mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie à la suite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Enfin, si le droit de la concurrence est un instrument à l'appui du verdissement, il doit également s'attaquer aux « Greenwashing ». Il est en effet d'une importance vitale que nous restions sur nos gardes contre le greenwashing, car les risques sont bien réels comme c'est le cas, par exemple, des entreprises qui utilisent la coopération horizontale en matière de durabilité pour couvrir les comportements illégaux de type cartel.

Nous avons clairement indiqué, dans nos lignes directrices, qu'un accord qui dissimule un objet anti-concurrentiel derrière un faux label de durabilité, ne peut pas être autorisé. La nature réelle d'un objectif de durabilité devra toujours être évalué sur la base des circonstances de l'espèce.

De même, nous devons éviter lorsque nous autorisons une aide d'État, que celle-ci ne confère un avantage particulier à un acteur privilégié du marché (souvent l'opérateur historique) sous couvert d'aide à une initiative verte. Non seulement le Greenwashing sape les échanges et affaiblit notre résilience économique, mais il donne aux climato-sceptiques et aux négationnistes les excuses dont ils ont besoin pour bloquer l'élan politique qui conduit à la transition verte.

Nous avons connu un été qui, dans la plupart des pays, a battu des records absolus de chaleur et, l'automne qui s'en est suivi continue d'être particulièrement doux, avec des inondations, des incendies et des sécheresses à répétition. Il devrait être clair pour tous que l'action climatique est urgente.

Il nous appartient de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre cette transition aussi efficace que durable, dans laquelle la concurrence a un rôle important à jouer.

Merci pour votre écoute et je vous souhaite une discussion riche et stimulante.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Crises actuelles : référence aux crises climatique, énergétique, des matières premières et des chaînes d'approvisionnement.

2. Politique de la Commission Européenne : lutte contre le changement climatique et promotion du développement durable, engagement envers les générations futures et responsabilité collective.

3. Pacte vert pour l'Europe : introduction du Pacte vert pour l'Europe en décembre 2019 comme cadre pour une économie plus verte. La politique de la concurrence est intrinsèquement favorable à une économie plus verte.

4. Rôle de la concurrence dans le verdissement : la concurrence garantit une allocation efficace des ressources et stimule l'innovation, essentielle pour la transition verte.

5. Adaptation des instruments légaux : projets importants d'intérêt européen commun comme exemple d'adaptation de la politique de la concurrence pour favoriser l'innovation.

6. Compétitivité et coopération horizontale : la concurrence maintient la pression sur les prix pour rendre les solutions durables plus abordables. Nécessité d'adopter des règles spéciales pour favoriser la coopération horizontale vers des objectifs de durabilité.

7. Nouveau chapitre sur les accords de durabilité : adoption d'un nouveau chapitre sur les accords de durabilité dans les Règlements d'exemption par catégorie applicables aux accords horizontaux. Consultation du public et adaptation des règles pour soutenir la transition écologique.

8. Approche équilibrée sur les gains d'efficacité : acceptation de certains gains d'efficacité sur le marché, sans pour autant compromettre les principes fondamentaux du cadre anti-trust. Nécessité d'acquérir de l'expérience dans l'application de ces nouvelles règles.

9. Contrôle des aides d'État : adaptation des lignes directrices sur les aides d'État au climat, à la protection de l'environnement et à l'énergie. Flexibilité pour les États membres dans la réalisation des objectifs du Pacte vert pour l'Europe.

10. Lutte contre le greenwashing : mise en garde contre le greenwashing et ses risques réels. Nécessité de rester vigilants pour éviter les comportements illégaux de type cartel sous couvert de la coopération en matière de durabilité.

11. Urgence de l'action climatique : appel à l'urgence de l'action climatique, soulignée par des événements climatiques extrêmes. La concurrence a un rôle essentiel dans la transition vers une économie durable.

12. Conclusion : attentes positives quant à l'impact des nouvelles lignes directrices sur les entreprises et la coopération.

En résumé, dans son message, Mme Colucci a mis en lumière l'engagement de la Commission Européenne en faveur du verdissement de l'économie, soulignant le rôle crucial de la concurrence dans cette transition, tout en abordant des questions juridiques spécifiques liées à la durabilité.

INTERVENTION DE M. IOANNIS LIANOS, Président, Commission de la Concurrence - Grèce

- ✦ Professeur universitaire et président du Global Competition Law and Public Policy et directeur fondateur du Centre for Law, Economics and Society de la faculté de Droit de l'University College London (UCL).
- ✦ À son actif, de nombreux ouvrages en plusieurs langues, ainsi que des articles, publiés dans des revues académiques de premier plan.
- ✦ En 2012, il a reçu le Prix Philip Leverhulme pour ses recherches

fondamentales. Il est également lauréat de l'Académie Française des Sciences Morales et Politiques (2005) et a reçu de nombreux prix et bourses pour ses recherches.

- ✦ Lianos est également membre du comité exécutif de l'Academic Society of Competition Law (ASCOLA).

Transcription intégrale de l'intervention

C'est toujours un plaisir d'être au Maroc.

Les positions de Madame Colucci sur le mariage, que j'espère heureux, entre le droit de la concurrence et le bien-être du consommateur, d'une part, et le développement durable, d'autre part, aussi bien vert que général, font que le débat qui a lieu actuellement est assez intéressant et fondamental. Les trois dernières années ont été extrêmement riches en discussions sur les objectifs de la concurrence et sur la manière dont la concurrence pourrait être intégrée dans la manière dont nous envisageons la transformation de notre économie.

Je pense que c'est le point de départ de cette discussion, à laquelle moi-même et l'Autorité de la concurrence avons été parmi les premiers à y prendre part, avec nos collègues néerlandais, du moins dans les discussions européennes. Cela découle de la perception selon laquelle l'idéologie dominante actuelle, si je peux utiliser un terme du droit de la concurrence, se caractérise par le rôle central joué par le bien-être du consommateur ; un concept aux multiples dimensions et significations.

Ce concept considère, comme un acquis pour l'application du droit de la concurrence, la protection des intérêts des consommateurs dans le produit spécifique et le marché géographique affectés par les prétendues restrictions de la concurrence.

Selon l'interprétation dominante de ce concept, l'impact global des prétendus comportements restrictifs sur tous les utilisateurs directs ou indirects du produit en question devrait au moins être neutre, voire favorable ; tous les préjudices possibles pour les consommateurs sur le marché de produits concerné étant entièrement compensés.

Il s'agit donc d'une introduction assez étroite à l'objet de l'analyse, car nous ne prenons pas en compte les avantages possibles que ce type spécifique de comportement apporte aux utilisateurs en dehors du marché spécifique concerné, ou plus largement à l'ensemble de la société.

Bien évidemment, vous savez que le concept de consommateur n'est pas nécessairement compris

comme un consommateur à un moment donné. C'est en fait un concept qui peut être construit pour inclure également les futurs acheteurs du produit. Cependant, en prenant en compte les gains futurs pour les consommateurs, l'interprétation actuelle de ce concept ne prend pas suffisamment en compte les intérêts des générations futures. L'un des principaux problèmes auxquels nous sommes confrontés lorsque nous pensons à la durabilité verte est essentiellement de savoir comment nous pouvons évoluer de manière à ne pas annihiler la chance des générations futures de profiter de ce dont nous avons joui nous-mêmes.

Ainsi, l'intégration concrète des objectifs de développement durable dans l'application du droit de la concurrence peut générer des tensions avec la rhétorique dominante du bien-être des consommateurs. Premièrement, parce qu'il faudra considérer les avantages de la durabilité comme des gains d'efficacité. Deuxièmement, les décideurs en matière de concurrence devront aborder de manière adéquate la possibilité d'un compromis sur la base de la durabilité. Dans ce contexte, c'est une difficulté à laquelle nous faisons face depuis plusieurs années. Je pense, comme l'a mentionné Mme Colucci, que les nouvelles lignes directrices européennes en matière de coopération horizontale tentent d'apporter une réponse assez adéquate. Ainsi, pour la première fois, elles incluent ouvertement l'idée que nous devons prendre en compte le concept de durabilité. Défini ici au sens large, ce concept ne se limite pas à la lutte contre le changement climatique à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'élimination de la pollution ou la limitation de l'utilisation des ressources naturelles. Mais, il englobe aussi, plus largement, le respect des droits de l'Homme, la promotion d'infrastructures résilientes et de l'innovation, la réduction du gaspillage alimentaire, la transition vers une alimentation saine et nutritive et le partage du bien-être animal. C'est donc en fait un concept assez large.

L'idée soulignée ici est que certains types d'accords entre les entreprises seront conclus dans cet objectif. Elles comptaient donc d'abord coopérer pour pouvoir opérer la transition vers cet avenir plus durable. Mais, bien évidemment, cette coopération pourrait engendrer certaines restrictions de la concurrence entre elles, ce qui préoccupe bien sûr les autorités de la concurrence.

J'affirme, à cet égard, que pour pouvoir prendre en compte les avantages plus larges de ces accords, nous devons élargir notre vocabulaire à d'autres types d'efficacités que nous prendrons en compte lors de l'analyse. Jusqu'à présent, nous nous sommes focalisés uniquement sur les avantages de la valeur d'usage individuelle ; les avantages qu'une personne tire de la consommation ou de l'utilisation d'un produit. Bien évidemment, nous achetons des produits parce que nous voulons satisfaire des préférences très spécifiques, ce sont là les avantages de la valeur d'usage individuelle.

Cependant, cela ne devrait pas être l'aboutissement de notre analyse. Nous devrions également inclure les avantages de la valeur de non-usage individuel dans les avantages directs qui résultent de l'appréciation par les consommateurs de l'impact de leur consommation durable sur les autres. Cela pourrait être l'idée que nous souhaitons intégrer, parfois, le bénéfice que certaines personnes ressentent du fait qu'elles adoptent un comportement respectueux de l'environnement. Ainsi, ils ne tirent pas encore un bénéfice spécifique du produit, mais l'impact de l'action est quelque chose qui s'apparente beaucoup plus à un bénéfice pour eux, qui n'est pas lié à l'utilisation du produit. Enfin, quels pourraient être ces avantages collectifs où les consommateurs autour du marché se chevauchent substantiellement, ou avec une partie des bénéficiaires en dehors d'un marché pertinent ? Il pourrait s'agir, par exemple, des

avantages que les citoyens tirent du fait que leur accord spécifique mènera à un autre développement de l'énergie verte. En tant que consommateurs d'énergie, ils bénéficieraient également de certains avantages, mais il s'agit d'avantages plus larges qui pourraient non seulement profiter aux seuls consommateurs d'énergie, mais plus généralement à tous les citoyens.

Je pense que c'est extrêmement important et, bien évidemment, nous devons être extrêmement prudents ici car, comme l'a mentionné Mme Colucci, il existe toujours un risque de greenwashing. Les entreprises avancent parfois, pour expliquer et justifier leurs activités, des préoccupations en matière de durabilité, bien que celles-ci ne soient pas nécessairement le véritable objectif de leur action. Nous devons donc être extrêmement prudents et je pense que les lignes directrices européennes sur les accords de coopération horizontale offrent une approche très équilibrée dans ce contexte.

Je conclurai mes propos à ce sujet en affirmant que nous sommes désormais confrontés à des expérimentations dans ce contexte. Pourquoi ? Parce que d'autres juridictions expérimentent un peu plus, je dirai, des approches actives/approches proactives en matière de durabilité, notamment en ce qui concerne la question des avantages collectifs.

Permettez-moi d'évoquer ici un exemple. Le projet de lignes directrices de l'Autorité de la concurrence et des marchés du Royaume-Uni, qui ont tenté, dans une certaine mesure, d'apporter davantage de flexibilité, notamment en intégrant le concept d'accords sur le changement climatique. Ce sont des accords entre entreprises qui visent à résoudre le problème du changement climatique et là, bien sûr, les effets vont bien au-delà des seuls consommateurs dans le marché concerné et bénéficient plus largement aux citoyens du pays, voire, je dirai, sont des avantages mondiaux. Mais

bien entendu, vous connaissez le risque, car une autorité de la concurrence ne peut pas prendre en compte les avantages mondiaux. Une autorité de la concurrence cosmopolite pourrait le faire, mais nous n'en sommes pas là encore. Quoi qu'il en soit, il est toujours important que nous prenions en compte les avantages pour les citoyens. Je pense que les lignes directrices du Royaume-Uni offrent davantage de flexibilité dans ce domaine.

Il y a également un débat intense en Europe, où d'autres juridictions ont adopté des lignes directrices. Les Néerlandais ont également publié leurs propres lignes directrices. Une activité assez significative d'application de la loi est initiée également dans certains secteurs de l'économie où vous avez ce type d'accords commerciaux, en particulier dans le secteur agricole.

Dans ce contexte, même l'Union Européenne expérimente, en vertu de l'article 210/a du règlement relatif aux PDG des entreprises, la possibilité, notamment dans le contexte des chaînes de valeur alimentaires, d'adopter une approche encore plus libérale ; je dirai une approche plus ouverte vis-à-vis des avantages en matière de durabilité que ce que nous faisons habituellement dans le contexte de l'article 101, paragraphe 3.

C'est le débat à suivre. Je pense que c'est un débat qui évolue. Il y a de plus en plus d'exemples de cas où nous pouvons, d'une manière ou d'une autre, penser et réfléchir à l'intégration de ces préoccupations. Je pense aussi, et je conclurai là-dessus, que cela donne une nouvelle orientation à l'application du droit de la concurrence. Nous nous éloignons de la perspective consumériste très étroite, qui se focalise uniquement sur les consommateurs et sur certaines dimensions essentiellement, pour s'approcher d'une perspective plus large qui transcende l'objectif des consommateurs et que j'avais qualifiée, dans mes propres travaux académiques, de « concurrence polycentrique », qui prend en compte également d'autres dimensions,

qui pourraient éventuellement évoluer vers un bien-être plus large des citoyens plutôt que vers le bien-être des consommateurs.

Je pense que c'est un changement intéressant qui se produit. Ce n'est pas un changement aisé. De nombreux débats sont engagés entre les autorités de la concurrence à travers le monde autour de ce sujet et des risques que cela pourrait engendrer pour les autorités de la concurrence. De cette façon, si nous faisons cela, cela pourrait également ouvrir d'autres débats. Certains craignent que cela ouvre la boîte de Pandore concernant l'intégration d'autres valeurs et principes, comme la politique industrielle dans le contexte de l'application du droit de la concurrence. Je voudrais dire que ce n'est pas intrinsèquement lié, mais dans la mesure où nous avons engagé cette discussion, nous pourrions peut-être également aborder cette question, ce qui est, je pense, quelque chose que nous devons également aborder et que nous ne pouvons pas ignorer.

Bien évidemment, les perspectives seront différentes. Je pense que la concurrence pourrait jouer un rôle très important en faveur d'une politique industrielle efficace, mais c'est un débat différent. Merci

Modérateur : vous avez répondu à une grande partie de mes questions. Je vais donc juste vous poser une de plus. La transparence de l'information est fondamentale si l'on veut que le consommateur consomme correctement. Qu'en pensez-vous ? Comment pouvons-nous la transparence de l'information dans le cadre des règles du droit de la concurrence ?

Ioannis Lianos : Je pense que la transparence peut jouer un rôle à la fois positif et négatif. Elle est toujours positive si cette transparence est destinée au consommateur. Bien sûr, nous voulons que le consommateur dispose d'informations adéquates.

Permettez-moi de dire ici que disposer de trop d'informations peut probablement être problématique pour le consommateur.

De cette façon, il doit s'agir d'informations gérables pour le consommateur. C'est pourquoi, notamment sur certains marchés où les entreprises multiplient leurs tarifs comme c'était le cas sur les marchés de l'énergie, les autorités de la concurrence interviennent pour simplifier les différents tarifs, car les consommateurs ne peuvent plus choisir. Il y a tellement de choix et de tarifs différents qu'ils sont perdus. Et cela engendre ce qu'on appelle un « confusopôle ».

Ainsi, dans un marché oligopolistique où règne la confusion et où les consommateurs ne changent pas, la concurrence ne joue pas et cela conduit, d'une manière ou d'une autre, leurs fournisseurs à augmenter les prix, même en l'absence de collusion. Dans ce contexte de confusion, le Royaume-Uni et la Commission de la concurrence interviennent pour simplifier les tarifs, mais l'information des consommateurs est toujours utile.

La question est de savoir quand ces informations ne sont pas vraiment destinées aux consommateurs. Bien évidemment, ces informations s'adressent aux consommateurs, mais en fait ce sont des informations destinées aux concurrents. Cela découle de la grande question des annonces publiques. Les entreprises font généralement des annonces publiques sur les augmentations prévisionnelles des prix et leurs intentions en matière de tarification. Cela peut parfois être utile pour le consommateur, en particulier lorsque le produit peut être stocké. Les consommateurs peuvent donc disposer, d'une manière ou d'une autre, de cette information pour pouvoir stocker le produit lorsque le prix est encore bas. Mais, cela peut aussi parfois conduire à faciliter la collusion via la signalisation des prix. Je pense qu'il s'agit d'un problème majeur pour les autorités de la concurrence à travers le monde, notamment parce que les marchés deviennent de plus en plus oligopolistiques.

Ce n'est pas quelque chose qui pourrait être la raison d'un changement technologique. Vous devez donc avoir des coûts irrécupérables importants



pour pouvoir suivre l'avancée technologique. Par conséquent, seules quelques entreprises sont capables de faire face aux coûts irrécupérables et c'est pourquoi les marchés deviennent oligopolistiques. Vous devrez être très prudents.

En Grèce, nous avons adopté une législation spécifique concernant la signalisation des prix, ce qui me semble unique en Europe. Nous expérimentons cette législation qui a été adoptée l'année dernière. Je pense que tous les autres pays européens cherchent à s'inspirer de cette expérimentation, qui, elle-même, s'inspire largement de la disposition équivalente de la Section 5 de la loi FTC aux Etats-Unis, ainsi que de la disposition de l'Australie. Certes, la transparence des informations est importante pour les consommateurs, mais ces informations doivent s'adresser aux consommateurs. Vous n'avez pas besoin d'une transparence qui pourrait faciliter la collusion, et vous devez donc toujours faire preuve de discernement à ce sujet, tout en étant très prudents.

Modérateur : Dernière question. Le développement durable signifie des investissements dans le secteur des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique, ainsi que l'hydrogène. Avez-vous pris en compte les règles

de la concurrence lors de la mise en œuvre de cette industrie verte ?

Ioannis Lianos : Ainsi, au vu de la manière selon laquelle notre système est conçu, nous avons en fait un régulateur spécifique (le régulateur de l'énergie) qui a la compétence d'examiner, ex ante, jusqu'à quelle mesure les entreprises mobilisent et réalisent ces investissements et conçoivent leurs politiques de tarification en vue de se conformer aux principes de la concurrence.

En tant qu'autorité de la concurrence, nous intervenons, ex post, en cas de problème. Par exemple, lorsqu'une entreprise a une position dominante, abuse de sa position dominante en refusant à ses concurrents l'accès à certaines installations essentielles dont elle dispose, ou adopte des pratiques commerciales qui conduisent à la prédation, l'autorité de la concurrence peut alors intervenir, ainsi que lorsque les différents fournisseurs s'entendent sur les prix.

Maintenant, je dirai que l'auto-évaluation est très importante et qu'elle est la base de tout le système européen. Les entreprises doivent donc pouvoir procéder à cette auto-évaluation de manière continue. Elles doivent disposer de programmes de mise en conformité avec le droit de la concurrence. Dans les secteurs réglementés, comme vous l'avez mentionné, elles doivent engager une discussion continue avec le régulateur sur ce qu'elles font. Avec cette conception à l'esprit, je pense que nous avons tout ce dont nous avons besoin pour éviter les problèmes. Au cas où il y a un problème, bien évidemment, l'autorité de la concurrence intervient toujours ex post et applique la loi.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

M. Ioannis Lianos a souligné le rôle évolutif du droit de la concurrence dans le contexte des objectifs de développement durable. Voici les points clés :

1. Focalisation sur le bien-être du consommateur :

- ❑ Mise en exergue du débat sur l'intégration de la concurrence dans le discours de la transformation économique.
- ❑ La perspective prédominante est celle axée sur le bien-être du consommateur dans le droit de la concurrence, mettant l'accent sur la protection des intérêts des consommateurs dans des marchés spécifiques.

2. Limitations du bien-être du consommateur :

- ❑ Critique de la focalisation étroite sur le bien-être du consommateur et la non-prise en compte des impacts sociétaux plus larges.
- ❑ Inquiétudes au sujet du fait que l'interprétation actuelle ne tient pas suffisamment compte des intérêts des générations futures, notamment dans le contexte de la durabilité environnementale.

3. Intégration des Objectifs de Développement Durable :

- ❑ Tension entre les Objectifs de Développement Durable et le droit de la concurrence axé sur le bien-être du consommateur.
- ❑ Des efforts consentis dans les lignes directrices européennes sur la coopération horizontale visant à prendre en compte ouvertement la durabilité, la définissant de manière large pour inclure notamment le changement climatique, les droits de l'Homme et l'innovation.

4. Extension du vocabulaire relatif aux efficacités :

- ❑ Volonté d'extension du vocabulaire relatif aux efficacités dans l'analyse du droit de la concurrence.
- ❑ Proposition de prise en compte des avantages de la valeur de non-usage individuelle, des avantages de la valeur d'usage individuelle et les avantages collectifs dans l'évaluation des impacts plus larges au-delà de marchés spécifiques.

5. Risque du Greenwashing :

- ❑ Reconnaissance du risque lié au greenwashing, où les entreprises peuvent faussement présenter leurs activités comme durables.

- ❑ Les lignes directrices européennes sur les accords de coopération horizontale ont apporté une approche équilibrée pour pallier ce risque.

6. Expérimentation mondiale et flexibilité :

- ❑ Mention des expérimentations dans différentes juridictions, tels les projets de lignes directrices du Royaume-Uni, qui offrent de la flexibilité surtout en ce qui concerne les avantages collectifs liés aux accords sur le changement climatique.
- ❑ Mise en exergue du débat en cours et les diverses lignes directrices adoptées par les pays européens sur l'intégration des avantages de durabilité dans le droit de la concurrence.

7. Transitions vers une concurrence polycentrique :

- ❑ Proposition de passer d'une perspective consumériste vers une "concurrence polycentrique" plus large qui prend en compte le bien-être des citoyens au-delà de celui des consommateurs.

8. Transparence dans les règles de la concurrence :

- ❑ Double rôle de la transparence, en mettant l'accent sur son impact positif lorsqu'elle est destinée aux consommateurs.
- ❑ Reconnaissance des problèmes potentiels lorsque la transparence favorise davantage les concurrents que les consommateurs, citant l'exemple des annonces publiques relatives aux prix.

9. Développement durable dans le secteur de l'énergie :

- ❑ Mise en exergue de la division des responsabilités entre les régulateurs de l'énergie (ex ante) et les autorités de la concurrence (ex post) en matière de supervision des investissements durables.
- ❑ Importance de l'auto-évaluation, des programmes de conformité et des discussions continues entre les entreprises et les régulateurs dans les secteurs réglementés.

M. Ioannis Lianos a souligné la nécessité de réévaluer l'approche centrée sur le consommateur dans le droit de la concurrence, plaidant en faveur d'une prise en compte plus inclusive des objectifs de durabilité et des avantages sociétaux au-delà des marchés individuels. Il a évoqué les défis et les expérimentations en cours dans diverses juridictions afin de trouver le bon équilibre.

INTERVENTION DE Mme SAÂDIA SLAOUI BENNANI, Présidente, Commission « Entreprise Citoyenne », CGEM



- ✦ Mme Slaoui Bennani est PDG du cabinet Valyans Consulting qu'elle a rejoint il y a presque 20 ans où elle a piloté plusieurs missions, notamment dans l'élaboration des plans stratégiques de grandes entreprises nationales.
- ✦ Elle a également contribué à la définition de stratégies sectorielles pour le compte du secteur public (Tourisme, BTP, IMM, Éducation nationale, etc...).
- ✦ Elle a participé à de nombreux projets de développement territorial, à l'échelle locale et régionale. Elle a notamment piloté l'élaboration du Programme de Développement Régional de Casablanca-Settat.
- ✦ Mme Slaoui est Présidente du Conseil d'Administration du Global Compact Network Morocco. Elle est Diplômée de l'ESSEC Business School.

Transcription intégrale de l'intervention

Mostapha Mellouk : La première question que je serais tenté de vous poser est la suivante : « Le Développement durable est-ce aujourd'hui une obligation ou une option » ?

La deuxième question est la suivante : « Y a-t-il une véritable prise de conscience parmi les entreprises qui font partie de la CGEM de l'importance de cette transformation ? et de manière un peu plus large, est-ce que la population marocaine est, aujourd'hui, sensible aux enjeux de la durabilité ?

Saâdia Slaoui Bennani : Merci beaucoup. Bonjour à tous et ravie d'être parmi vous à cette conférence.

Je voudrais qu'on se téléporte tous dans un amphithéâtre d'une université marocaine ou ailleurs et qu'on pose cette question « Le Développement durable est-ce aujourd'hui une option ou une obligation ? ».

Je pense que les jeunes seront choqués par cette question. Ils diront « vous voulez continuer à hypothéquer notre futur au bénéfice de votre présent ».

Donc, pour eux, c'est clairement une obligation.

Par contre, si on se téléporte, ailleurs, au Conseil d'administration de la CGEM et qu'on pose cette question : « Le Développement durable est-ce aujourd'hui une option ou une obligation ? », vous allez avoir les industriels qui vont dire que « c'est une obligation », car la taxe carbone arrive et il faut se mettre à niveau. Pour leur part, les entreprises opérant dans les services vont dire « c'est une option ». Vous allez avoir les agriculteurs qui diront « ce n'est pas une question, c'est une réalité. Nous sommes dedans ».

Finalement, la réponse à cette question est variable en fonction des interlocuteurs que nous avons en face. C'est pour cela que j'aimerais changer la logique. Au lieu de s'interroger si le développement durable est aujourd'hui une option ou une obligation, j'ai envie que nous disions plutôt : c'est une formidable opportunité.

C'est une formidable opportunité pour les entreprises marocaines. C'est peut-être grâce au développement durable que nous allons enfin

industrialiser massivement notre pays. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises en introduction.

Mais, par exemple, nous étions convaincus qu'avec la « Covid » nous allions connaître un fort mouvement de relocalisation des entreprises qui allaient se rapprocher du marché et se relocaliser au Maroc ou ailleurs. Nous nous sommes rendus compte qu'il n'y a pas eu ce mouvement et que les relocalisations se sont faites dans les pays émetteurs d'investissements. Peut-être que le développement durable, ce « **Game changer** », fera que le Maroc va pouvoir enfin s'industrialiser, car effectivement ça devient un avantage compétitif certain pour l'économie marocaine.

Effectivement, dans ma deuxième vie, j'ai réalisé pas mal d'études sectorielles et, très souvent, quand nous voulions lancer de nouveaux projets industriels, nous disions « non, le Maroc ne pourra pas y aller, car le coût de l'énergie dans ce secteur est très élevé ».

Monsieur le Ministre nous a promis une énergie 20% moins chère que l'énergie fossile. Par conséquent, nous pourrions aller vers différents secteurs.

De ce fait, le développement durable est le véritable « Game changer » pour le Maroc, qui va faire, qu'enfin, ces différentes relocalisations et tous ces investissements réalisés par le Maroc en infrastructures, vont devenir gagnants pour permettre notre développement industriel.

La deuxième raison qui explique que le développement durable est une formidable opportunité réside dans le fait que lorsque nous essayons de nous adapter au développement durable, nous développons, en fait au sein de l'entreprise, une compétence essentielle dans le monde dans lequel nous vivons : c'est la **capacité d'innovation**. Nous sommes dans un monde en perpétuelle mouvement ; un monde qui va très



vite et qui va nécessiter énormément d'agilité de la part de nos entreprises, ce qui suppose de développer notre capacité d'innovation et d'adaptation. C'est aussi un élément absolument déterminant pour nos entreprises, aussi bien dans le domaine du développement durable que dans d'autres domaines.

D'ailleurs, j'aime beaucoup faire le parallèle entre la transition énergétique et la transition numérique. C'est vraiment la même logique. De la même manière, les entreprises qui n'ont pas anticipé la transition numérique qui s'opère aujourd'hui sont en train de vivre probablement des moments difficiles. Les entreprises qui ne prennent pas conscience de la transition énergétique et verte vont aussi connaître des temps compliqués.

J'ai évoqué à maintes reprises l'exemple de KODAK que nous connaissons tous, mais que les jeunes ignorent. KODAK était à l'époque à la fois Samsung et Apple : Samsung car très gros et Apple car très innovant.

Aujourd'hui, les jeunes ne connaissent ni KODAK ni ce qu'elle faisait. Eh bien, je ne sais si vous le saviez : c'est chez KODAK qu'a été créé le premier appareil numérique en 1976. C'était une entreprise très innovante. Lorsque l'ingénieur de KODAK est venu présenter cet appareil numérique à son Président, ce dernier a rigolé et il a dit « mais qui va vouloir voir ses photos sur une télévision ». Il a dit « Rangez-moi cette idée », d'autant plus que le modèle de KODAK était basé sur la pellicule : l'appareil ne rapportait pas de l'argent, c'est plutôt la pellicule.

Il venait donc de proposer un business model qui était en contradiction avec leurs avantages compétitifs. Du coup, ils ont balancé l'appareil numérique et nous connaissons aujourd'hui le sort de KODAK.

Je pense que les entreprises qui feront la même chose, la même erreur que KODAK a commise dans le domaine de la transition numérique, connaîtront le même sort si elles le font en matière de transition verte.

Finalement « **Le Développement durable est-ce aujourd'hui une option ou une obligation ?** », je dirais que c'est une formidable opportunité que nous avons l'obligation de saisir.

Mostapha Mellouk : Merci. Je pense que la photo est claire. Madame Saâdia Slaoui Bennani. On va continuer avec vous puisque pour la transition énergétique, je pense que le choix est défini. Il implique de gros investissements et l'adoption de normes et de réglementations nouvelles.

Tout cela peut impacter, et c'est là la grande question, la compétitivité des produits marocains. Monsieur le Ministre nous a rassuré tout l'heure au sujet du prix de l'énergie. C'est une très bonne information à prendre en compte. Il a parlé d'une énergie 20% moins chère que l'énergie fossile. Alors, comment inciter les entreprises pour s'engager dans cette transition sans mettre en danger leur compétitivité ? et quel impact sur

la gestion de la concurrence au moment de cette transformation ?

Saâdia Slaoui Bennani : Cette question a été soulevée à maintes reprises, notamment lors de la séance introductive. C'est une question très complexe, car en fait l'enjeu est « **comment faire en sorte que le droit de la concurrence incite suffisamment à la transition climatique sans tuer la concurrence** » ?

La transition climatique peut tuer la concurrence si les investissements, qui doivent être faits, sont tellement importants que seules les grandes entreprises peuvent se les permettre, générant ainsi une concentration de l'offre et aboutissant à ce que ne souhaiterait nullement pas un Conseil de la Concurrence. La transition climatique peut-être un prétexte pour créer des barrières à l'entrée.

Je pense que nous ne sommes pas naïfs et nous le savons tous. Là, nous sommes en train de se préparer à la taxe carbone.

En 2026, il y a de fortes chances pour que de nouvelles normes soient imposées et nous serons alors obligés de courir comme des hamsters.

Il faudrait prendre conscience de cela à un certain moment. Par exemple, les aides au verdissement peuvent être des subventions cachées : j'aide des entreprises à devenir vertes, mais en réalité je leur accorde des subventions dont les autres entreprises ne bénéficient pas.

Je pense que l'équilibre est difficile et puisqu'on parle de développement durable, je trouve personnellement la dimension économique et environnementale est souvent mise en avant mais il y a une dimension qui n'est pas suffisamment mise en avant, celle du social, car le développement durable c'est aussi assurer la dignité aux gens, et la dignité c'est le travail. Il faut prendre conscience que le développement durable peut être destructeur d'emploi. Il faut aussi trouver des solutions pour ces gens-là qui vont

se trouver très probablement, du fait de la transition verte, dans des situations où l'emploi va disparaître.

En conclusion, la question n'est pas simple. C'est une question qui est très complexe. Sa résolution va varier d'un secteur à l'autre et le Conseil de la Concurrence ne peut pas maîtriser tous les secteurs, tous les enjeux et tous les risques.

Je pense que dans cet environnement-là, le secteur privé doit jouer un rôle important aux côtés du Conseil de la Concurrence.

Je pense que les règles et les normes doivent être établies en collaboration avec les représentants du secteur privé et les fédérations, qui connaissent les risques, ont conscience des enjeux, ont quelques longueurs d'avance et seront soucieux de mettre en place un droit de la concurrence qui ne soit pas justement destructeur du droit de la concurrence.

Mostapha Mellouk : Ce droit de la concurrence va intégrer la doctrine de la CGEM en matière de label lié au développement durable ou la RSE d'une manière plus large.

Pourriez- vous nous en parler en 30 secondes ?

Saâdia Slaoui Bennani : La question du développement durable est une question à laquelle la CGEM s'intéresse depuis très longtemps. Nous avons adopté une charte de la RSE en 2006 et nous avons lancé un label de la RSE. En fait, nous sommes partis du principe qu'il y avait un gros risque de « greenwashing »

Pour moi, le « greenwashing » c'est deux images :

- ❑ Soit un arbre qui cache la forêt. Je suis extrêmement polluant, mais je vais mettre en avant deux ou trois belles initiatives que j'ai réalisées en matière environnementale.
- ❑ Soit c'est de l'information mensongère. Je donne le sentiment que je suis vert, mais je ne le suis pas.

Pour moi, le « greenwashing » c'est deux images :

- ❑ Soit un arbre qui cache la forêt. Je suis extrêmement polluant, mais je vais mettre en avant deux ou trois belles initiatives que j'ai réalisées en matière environnementale.
- ❑ Soit c'est de l'information mensongère. Je donne le sentiment que je suis vert, mais je ne le suis pas.

Donc, nous avons très vite compris que le développement durable est une question globale qui intègre de nombreuses dimensions, certes environnementales mais pas seulement, puisque la charte RSE de la CGEM s'articule autour de 9 axes :

- ❑ Règles saines de la concurrence ;
- ❑ Bonne gouvernance ;
- ❑ Respect des intérêts du client ;
- ❑ Promouvoir la RSE des fournisseurs ;
- ❑ Communauté et développement local ;
- ❑ Prévenir la corruption ;
- ❑ Protéger l'environnement ;
- ❑ Relations et contrat de travail ;
- ❑ Les droits humains.

Tout cela pour dire que le développement durable c'est loin d'être le « greenwashing » : c'est une véritable philosophie, c'est une autre façon de faire du business. C'est la conviction que la performance économique est démultipliée lorsque nous sommes responsables. C'est une action qui émane généralement de la Direction générale d'une entreprise.

Le développement durable c'est aussi un parcours, c'est-à-dire que nous progressons au fur et à mesure. Nous ne serons pas parfaits dès le premier jour, mais nous continuerons à innover et à s'adapter. C'est pourquoi le label de la RSE de la CGEM est redécerné tous les 18 mois, puis tous les 5 ans, en fonction des progrès.

J'espère qu'avec ce label, nous apporterons notre contribution au développement durable de notre pays.

Mostapha Mellouk : Serez-vous présente à la COP 28 ?

Saâdia Slaoui Bennani : Non, mais la CGEM le sera.

Mostapha Mellouk : Quel est votre message à la COP 28 ?

Saadia Slaoui Bennani : Si vous voulez réussir le green deal, venez investir au Maroc.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Perception selon les interlocuteurs : des perspectives différentes des jeunes, des industriels, des entreprises de services et des agriculteurs au sujet caractère optionnel ou obligatoire du développement durable.

2. Changement de perspective : considérer le développement durable comme une opportunité plutôt qu'une contrainte.

3. Opportunités économiques : considérer le développement durable comme une opportunité pour l'industrialisation du Maroc. Importance de disposer d'une énergie moins chère pour favoriser la diversification des secteurs.

4. Innovation et adaptation : importance de l'innovation et de l'adaptation face aux changements, en établissant le parallèle entre la transition énergétique et la transition numérique. Mise en garde contre les conséquences de la non-adaptation, en citant l'exemple de KODAK.

5. Complexité de la question : la question du développement durable est complexe, notamment en relation avec le droit de la concurrence.

Impératif d'anticipation des impacts de la taxe carbone en 2026 et le risque de barrières à l'entrée.

6. Dimension sociale du développement durable : mettre en avant la dimension sociale du développement durable et la nécessité de préserver l'emploi. Souligner le risque de destruction d'emplois et la nécessité de trouver des solutions.

7. Conclusion : Le développement durable est une formidable opportunité qu'il faudra obligatoirement saisir.

Appel à une collaboration entre le secteur privé et le Conseil de la Concurrence dans l'élaboration des règles et normes.

Engagement de la CGEM dans le développement durable depuis 2006, avec l'adoption d'une charte RSE comportant neuf axes.

Le développement durable n'est pas du "greenwashing", mais une véritable philosophie et une autre façon de faire du business.

INTERVENTION DE Mme NASMA JRONDI, Experte, Fondation Mohammed VI pour l'Environnement - Maroc



- ✦ Mme JRONDI est titulaire d'un Master en Diplomatie et Relations Internationales en 2007 de l'Université de Westminster, Londres.
- ✦ Elle accompagne actuellement la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement sur des projets liés à la décarbonisation et au climat.
- ✦ Elle a également officié au sein du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) pendant 7 ans, en tant qu'experte permanente auprès de la Commission chargée des affaires de l'environnement et du développement durable, où elle a notamment participé à la rédaction du rapport "L'Economie Bleue : pilier d'un nouveau modèle de développement pour le Maroc".
- ✦ Ses domaines d'expertise couvrent les champs de la transition énergétique, de la mobilité durable, des villes durables et du changement climatique.

Transcription intégrale de l'intervention

Mostapha Mellouk : Une autre femme en charge de l'écosystème de l'environnement. Madame Nasma Jrondi qui est experte auprès de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, présidée par Son Altesse Royale Lalla Hasnaa.

Cette fondation a réellement changé les mentalités. Plusieurs grandes entreprises sont impliquées dans les initiatives qu'elle pilote.

Vous êtes vous-même experte Senior en Développement Durable. Vous avez œuvré auprès de vos collaborateurs au niveau du Conseil Économique Social et Environnemental pendant plusieurs années.

De retour au Maroc après l'obtention de votre diplôme à l'Université Westminster à Londres et après votre parcours au CESE, vous avez été sollicitée pour rejoindre la Fondation.

La Fondation mène plusieurs activités qui concernent les plages propres, la protection de l'environnement et la protection de la palmeraie où nous sommes aujourd'hui. Par ailleurs, la

décarbonation d'activités d'entreprises est l'un des champs où vous vous activez actuellement. La décarbonation est-ce une menace ou une priorité pour l'activité des entreprises ?

Nasma Jrondi : Merci Monsieur Mellouk. Je tiens à remercier, tout d'abord le Conseil de la Concurrence d'avoir associé la Fondation à cet événement important et je vous félicite pour le choix de la thématique.

Comme cela a été rappelé, la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement œuvre depuis 22 ans, sous la Présidence de Son Altesse Royale Lalla Hasnaa, à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Nous avons commencé par le programme « Plages propres » que tout le monde connaît : « BOUNDIF » et sa collecte des déchets plastiques. Mais ces dernières années, la Fondation, à travers son rôle de fédérateur et de facilitateur, s'est beaucoup engagée en faveur de la protection du climat pour mieux accompagner la lutte contre le changement climatique.

En 2021, nous avons lancé, à l'initiative de la Fondation, une convention cadre pour la décarbonation de l'économie marocaine et mis en place une véritable Task force avec les acteurs publics et privés : Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, la CGEM en tant que représentant du secteur privé et l'Agence Marocaine de l'Efficacité Énergétique (AMEE). L'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR) a été également associé, car il est important d'instituer les normes et les labels de la transition verte avec la collaboration de la Direction Générale des Collectivités Territoriales dans le cadre de la régionalisation avancée dans laquelle notre pays est engagé.



Nous avons mis en place, ensemble, des leviers et des outils pour accompagner cette transition verte, ou ce qu'on appelle autrement « décarbonation ».

Mais qu'est-ce que la décarbonation ? C'est réduire notre empreinte carbone. Mais, on ne peut réduire que ce que l'on sait mesurer. Il fallait donc d'abord mettre en place un outil de mesure et de calcul de l'empreinte carbone, qui soit l'outil de référence national, mais qui soit aussi reconnu à l'international.

Demain, nos entreprises marocaines vont exporter leurs produits vers le marché européen et ailleurs. On va leur demander de publier leur bilan carbone et déclarer l'empreinte carbone de leurs produits. Il faut donc que notre bilan carbone soit reconnu en Europe et aussi à travers le monde.

Nous avons discuté avec l'UE et la Commission Européenne de la transparence des mesures et des méthodologies de calcul. L'outil, dont nous disposons aujourd'hui, a été développé avec l'ensemble des partenaires et en recourant à l'expertise marocaine et internationale.

Nous avons été accompagnés par l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC) qui déploie la méthode « Bilan carbone » en France et à l'international. Nous pouvons aujourd'hui calculer l'empreinte carbone des produits ou le bilan carbone des organisations à travers 530 facteurs d'émission, dont 60% sont adaptés au contexte national. C'est très important, car notre situation, notre économie et notre écosystème diffèrent de celles d'autres régions.

Il est important de tenir compte des spécificités de notre contexte national. Cet outil est à la disposition des entreprises. Nous travaillons beaucoup avec la CGEM pour sensibiliser l'entreprise à son utilisation.

Nous organisons avec la CGEM des tournées régionales pour rencontrer les opérateurs économiques pour leur présenter l'outil et pour leur expliquer ce qu'est la décarbonation et comment ça marche.

La Fondation, compte tenu de sa mission principale d'éducation et de formation, a développé tout un système de formations grâce à l'appui de son bras académique le Centre International Hassan II de Formation à l'Environnement.

Nous avons mis en place tout un programme de formation, destiné tout d'abord aux entreprises

qui souhaiteraient calculer leur bilan carbone. Ces formations sont gratuites.

Nous formons également les experts et les bureaux d'études qui vont accompagner les entreprises qui souhaiteraient calculer leur bilan carbone, puisque jusque-là les entreprises faisaient appel à l'expertise internationale qui est parfois plus coûteuse.

Par conséquent, le fait de leur fournir des bureaux d'études marocains compétents qui puissent les accompagner c'est important. Il en est de même de la formation des formateurs.

Certes, la capacité d'accompagnement du Centre est limitée, mais nous souhaitons généraliser cette formation à travers tout le pays : mettre à la disposition des organisations des outils de mesure et de calcul de l'empreinte carbone pour pouvoir accompagner leur décarbonation, les accompagner à travers la formation pour une montée en compétence et les sensibiliser à travers toutes les régions du Maroc. La sensibilisation à tout ce qui est régulation de marché est également requise, car les règles de la concurrence doivent être claires.

Aujourd'hui, nous avons une opportunité. Notre pays dispose d'un potentiel extraordinaire d'énergies renouvelables. Nous disposons de tous les outils et moyens. Nous sommes engagés en faveur du développement durable depuis 20 ans. Mais, comme les règles de marché changent tout le temps, il faut que nous soyons droits dans nos bottes par rapport aux méthodologies que nous utilisons pour la mise en place d'un marché carbone.

Les discussions à ce sujet sont en constante évolution. Il faudrait, tout d'abord, que nous disposions de nos standards nationaux avant d'engager des discussions avec l'UE, les Etats-Unis et le monde entier afin que nos méthodologies soient alignées avec les standards internationaux.

Pour cela, il faudrait développer des méthodologies nationales fortes scientifiquement,

qui soient adoptés par l'ensemble des acteurs. C'est important que nous soyons tous autour de la table et que la Fondation assume son rôle de fédérateur en mettant ensemble toutes les parties prenantes pour mettre l'accent sur tout ce qui concerne le renforcement des capacités en vue d'accompagner cette transition. Tous les ingrédients sont là : la volonté politique est là, impulsée par l'engagement volontariste de Sa Majesté le Roi et réaffirmé d'ailleurs aujourd'hui par Monsieur le Ministre de l'Industrie et du commerce M. Ryad Mezzour.

Les acteurs du secteur privé, représentés par la CGEM, sont également conscients. Ils sont engagés à travers les démarches « label RSE » et à travers d'autres démarches.

Et puis, la jeunesse marocaine, vous l'avez dit, ce n'est plus une question pour elle. La jeunesse aujourd'hui a compris qu'il n'y a pas de futur sans développement durable.



J'adore cette photo de Son Altesse Royale Lalla Hasnaa qui a été prise exactement il y a un an, en octobre dernier, en marge du Conseil d'administration de la Fondation.

Certains d'entre vous dans la salle étaient présents. C'était ici dans cet hôtel même. Cette photo a été prise à l'inauguration de « Ghabat Chabab », jardin qui a été réhabilité par la Fondation.

Cette photo incarne les valeurs de la Fondation en relation avec l'engagement envers les générations futures.

C'est vraiment un message très fort : tout ce que nous faisons et tout ce que nous ferons est réalisé en faveur et avec les générations futures que nous accompagnons. A la Fondation, nous aimons affirmer qu'il s'agit d'un apprentissage tout au long de la vie. Nous commençons d'abord avec les enfants, puis cet apprentissage/accompagnement se poursuit au primaire, au collège, au lycée et à l'université à travers les différents programmes. Nous avons lancé « **African Green Universities and Youth Education Network** », un réseau d'universités vertes qui vise à favoriser l'appropriation et l'intégration des préoccupations environnementales et de développement durable dans l'enseignement et la recherche, ainsi qu'à obtenir l'engagement communautaire des étudiants et des jeunes en vue de mieux contribuer à la mise en œuvre des activités dans le cadre du développement durable.

C'est un apprentissage tout au long de la vie et nous sommes convaincus que l'engagement envers les générations futures est vraiment la clé de réussite de ce développement durable.

Mostapha Mellouk : Monsieur le Ministre, je crois qu'il va falloir vous faire accompagner systématiquement par ces deux personnes qui viennent de nous livrer ces deux vrais plaidoyers. Des choses ont été dites sur des mécanismes d'ajustement carbone qui ont été mis en place par certains pays, notamment en Europe, pour soi-disant contrecarrer certains compétiteurs venus d'Asie. Cela nous concerne aussi.

Donc, comment en évaluez-vous l'impact ? Est-ce que vous êtes aussi méfiante que le sont les autres par rapport à l'impact de tout cela sur les exportations marocaines ?

Nasma Jrondi : C'est une formidable opportunité. Je pense que nous sommes tous alignés par rapport à l'opportunité que cela représente pour les entreprises marocaines. D'abord, elles auront accès à une énergie verte décarbonée, peu coûteuse et accessible. N'est-ce pas Monsieur le Ministre ?

Elles disposeront justement d'un outil national qui va leur permettre de mesurer l'empreinte carbone de leurs produits et, du coup, elles seront compétitives par rapport aux autres pays qui ne disposent pas de ces outils.

La transition verte et le développement durable ont été abordés précédemment, en évoquant l'aspect social du développement durable. Le social vient du citoyen et du capital humain qui va accompagner cette transition. Nous disposons au Maroc d'un potentiel extraordinaire, à savoir **notre jeunesse** qui est tournée vers l'avenir.

Pour moi, c'est une extraordinaire opportunité à condition de donner un petit coup d'accélérateur au volet réglementaire. Il y a l'accès à l'énergie verte qui est en train de se développer. Nous attendons le décret d'application. La loi fixe un délai de 4 ans pour sa publication. J'espère que ce délai sera raccourci.

Je m'adresse aux collègues du Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, présents dans la salle. Certes, un effort a été déployé au volet réglementaire. C'est important de continuer à accompagner cette transition.

D'autres facteurs sont importants : le renforcement des capacités, l'arsenal juridique et le partenariat.

Il est très important de s'inscrire dans cette démarche de partenariat. Il est important également de s'inscrire dans une démarche de coopération Nord-Sud et Sud-Sud et puis à l'international. Clairement, c'est une véritable opportunité pour reprendre l'expression de Madame Saâdia Slaoui Bennani.

Mostapha Mellouk : Vous m'avez dit que vous serez présente à la COP 28 et que vous comptez y organiser des événements. Votre message à la COP 28 ?

Nasma Jrondi : Nous y serons. Une délégation de la Fondation sera présente à la COP28 sous la présidence de Son Altesse Royale Lalla Hasnaa,

qui va présider des événements de haut niveau, qui seront organisés en marge de cette conférence en partenariat avec la CGEM et l'ONU.

Nous organiserons un Side Event officiel dans l'espace de la Zone bleue sur « **Tackling African Climate action** ». Cette année c'est « **le Global Stocktake** » ; il s'agit de dresser et de présenter le bilan de l'action mondiale en faveur du climat. Nous avons décidé de mettre l'accent sur le bilan de l'action africaine en faveur du climat.



L'Afrique est le continent qui subit le plus l'impact du changement climatique. On le vit tous les jours et on le constate quotidiennement. L'Afrique peut être un continent de solutions et d'actions et c'est le message que nous souhaitons adresser à la COP 28.

Avec la **jeunesse**, nous comptons mettre en avant des projets.

« **L'African Youth Climate Hub** » est une très belle initiative d'accompagnement de projets africains. L'année dernière, nous avons eu 10 projets de jeunes africains issus de 8 pays (Maroc, Tunisie, Égypte, Guinée, Burundi, Madagascar, etc.). Ces projets ont apporté des solutions très innovantes pour l'action climatique. Ils seront mis en avant lors de ce Side Event.

Concernant l'**aspect financier**, nous avons incité les banques multilatérales à participer avec nous.

En fait, la COP 28 a trois priorités :

1. Le bilan de l'action mondiale ;
2. Accélérer une transition énergétique juste, qui est en fait l'une des thématiques principales. Vous comprenez pourquoi les Émirats Arabes Unis ont mis l'accent sur le mot « Juste ».

3. Faire de cette COP une COP tournée vers la vie humaine et les écosystèmes, compte tenu de l'impact du changement climatique sur la santé des citoyens, la biodiversité et l'écosystème.

Le financement revient à chaque fois. Nous n'arrivons pas à mobiliser les 100 millions de dollar. C'est un sujet qui est sur la table cette année, notamment la thématique du financement des pertes et des préjudices qui sera débattue.

L'adaptation dans le cadre de l'action « **The Sharm El-Sheik Adaptation Agenda** » va être aussi débattue. La priorité sera donc justement l'adaptation au changement climatique des pays du Sud.

Nous accompagnons l'atténuation du changement climatique à travers tout ce que nous faisons en termes de décarbonation, mais l'adaptation reste de mise quand même car nous vivons tous les jours les impacts des changements climatiques.

L'adaptation reste la priorité du continent africain et son financement doit passer aujourd'hui par un partenariat public-privé pour remédier à la faiblesse des financements mobilisés. Aujourd'hui, le financement de l'adaptation est estimé entre 2% et 3% : c'est ridicule, c'est un financement faible.

Il faut mobiliser plusieurs financements privés pour réussir justement le financement, car l'adaptation n'est pas négociable.

Que cette COP soit la plus inclusive possible, notamment de la jeunesse.

Par ailleurs, nous organiserons d'autres événements au pavillon du Maroc, qui portent notamment sur les océans et l'éducation au développement durable.

Mostapha Mellouk : Merci pour toutes ces initiatives engagées, ces idées et ces propositions.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Engagement de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement : la Fondation œuvre, depuis 22 ans, en faveur de l'éducation, de la sensibilisation environnementale et du développement durable.

2. Convention cadre pour la décarbonation de l'économie marocaine : cette convention a été lancée en 2021 avec des acteurs publics et privés, dont le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, la CGEM et l'Agence Marocaine de l'Efficacité Énergétique (AMEE).

3. Outil de mesure de l'empreinte Carbone : développement d'un outil national de mesure et de calcul de l'empreinte carbone, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux. Importance que cet outil prenne en compte les spécificités du contexte national et obtienne la reconnaissance internationale.

4. Formation et sensibilisation : développement d'un programme de formation gratuit au profit des entreprises pour les accompagner dans le calcul de leur Bilan Carbone. Formation des experts et bureaux d'études nationaux pour accompagner les

entreprises. Mise en place d'un système de formation en collaboration avec le Centre International Hassan II de Formation à l'Environnement.

5. COP28 et priorités : organisation d'un Side Event officiel sur "Tackling African Climate action" à la COP28.

Priorités de la COP28 : bilan de l'action mondiale, accélération d'une transition énergétique juste et focalisation sur la vie humaine et les écosystèmes.

6. Financement de l'adaptation au changement climatique : appel à un partenariat public-privé pour le financement de l'adaptation au changement climatique. Mise en exergue de l'importance du financement de l'adaptation au changement climatique pour les pays du Sud, en particulier l'Afrique.

7. Inclusion et événements au Pavillon du Maroc : appel à ce que la COP28 soit la plus inclusive possible, notamment de la jeunesse. Organisation d'événements au pavillon du Maroc sur des thèmes, tels que les océans, l'éducation au développement durable.

INTERVENTION DE M. YOUNES BENAKKI, Secrétaire Général, Conseil Économique, Social et Environnemental, CESE - Maroc



- ✦ Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat, il a nourri depuis une passion pour le développement rural.
- ✦ Il est également titulaire d'un master en Droit et Gouvernance des systèmes financiers publics à l'Université Paris I.
- ✦ Mr BENAKKI a occupé plusieurs postes de responsabilité, dont celle d'Inspecteur des finances à l'Inspection Générale des Finances, puis Directeur du budget et du patrimoine au ministère de l'Education nationale.
- ✦ En 2018, il a été nommé par Sa Majesté le Roi au poste de Secrétaire Général du CESE.

Transcription intégrale de l'intervention

Modérateur : Vous réalisez des études et des travaux majeurs. Quelle est la lecture que vous faites du sujet abordé aujourd'hui, vu à partir du Conseil Économique, Social et Environnemental ?

Je tiens, au nom de Monsieur le Président du CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental), à remercier Monsieur le Président du Conseil de la Concurrence, M. Ahmed RAHHOU, de nous avoir convié à cet événement.

Avant d'aborder cet exercice, je voudrais tout d'abord rappeler une règle du CESE, à savoir le fait que nous sommes astreints par les recommandations découlant d'un certain nombre de travaux réalisés par le Conseil. D'où la difficulté de traiter au sein du Conseil, d'un sujet qu'il n'a pas encore traité directement. Ceci dit, s'il est permis de revenir sur une certaine « télépathie institutionnelle », je constate de plus en plus que les sujets traités par le Conseil de la Concurrence, ainsi que par l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption, en plus du CESE, sont de nature multidimensionnelle, au carrefour de plusieurs problématiques et avec des impacts sur les opérateurs nationaux et les citoyens d'une manière générale.

La raison pourrait résider dans le fait que ces institutions s'inspirent l'une de l'autre au regard des relations privilégiées qu'entretiennent les différents présidents.

Jumelage institutionnel en tant que cadre de bonnes pratiques et de partage d'expériences

Je voudrais revenir sur l'expérience du jumelage institutionnel initiée par le Conseil de la Concurrence, qui devrait nous inspirer tous du fait qu'elle constitue un bon laboratoire de bonnes pratiques et de partage d'expériences, en plus de permettre aux différentes parties prenantes à la réflexion de dissiper tous les points irritants et de construire des solutions de nature à impacter les différents écosystèmes et problématiques.

Lecture de la problématique par le CESE

Je tiens tout d'abord à féliciter le comité scientifique et les organisateurs pour l'extrême finesse mise dans le choix des thématiques et des axes d'analyse de cette conférence, ce qui permettra d'aborder amplement un sujet aussi complexe que celui-ci.

Permettez-moi également de revenir sur un point qui a déjà été cité par M. RAHHOU, relatif au fait que le développement durable au Maroc est porté au plus haut niveau, puisqu'il est de portée institutionnelle, au même titre d'ailleurs que la liberté d'entreprendre et la libre concurrence. Par conséquent, il est notoire que le développement économique ne devrait pas se faire au détriment de la justice sociale intergénérationnelle, ni au détriment de la préservation de l'environnement.

Consubstantiellement à sa raison d'être, le CESE prône l'importance de la transition vers une économie verte pour réussir le développement durable de notre pays et préconise également, dans ses travaux, l'intégration obligatoire et systématique de la dimension environnementale et climatique dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques. L'accélération du verdissement de l'économie offre d'importantes opportunités économiques pour le développement durable du pays. Ce processus peut avoir un impact positif très significatif sur la compétitivité des entreprises, leur permettant notamment de réduire leurs coûts opérationnels, en réduisant la consommation d'énergie, en recyclant les déchets et en optimisant l'utilisation de leurs ressources.

En outre, les entreprises qui investissent dans la Recherche & Développement peuvent, à long terme, acquérir un avantage concurrentiel grâce à des produits et services qui sont beaucoup plus respectueux de l'environnement. Ainsi, les opérateurs économiques qui prennent en compte valablement l'aspect de durabilité sont forcément mieux positionnés pour accéder aux marchés internationaux, où la conformité aux normes environnementales est de plus en plus exigée, notamment après l'entrée en vigueur de la phase déclaratoire de la taxe carbone aux frontières de l'Union Européenne. Considérant que 57 à 60% du total des exportations du Maroc sont à destination de l'Union Européenne, le Maroc n'a



d'autres choix que d'instaurer des mesures appropriées pour accompagner les entreprises marocaines dans le verdissement et la décarbonation de leurs modèles de production. En plus, les entreprises qui intègrent ces pratiques durables dans leurs modèles économiques sont à même de faire face, de manière résiliente, aux risques climatiques, aux réglementations environnementales et aux fluctuations des cours des matières premières.

En revenant à l'approche et aux textes constitutifs du CESE, ce dernier continue de plaider en faveur de l'effectivité des droits économiques, sociaux et environnementaux, y compris la protection des droits des consommateurs. Cette doctrine sous-tend l'approche à l'aune de laquelle sont fondés les travaux de ce conseil. Cette institution est consciente que les préférences des consommateurs, qui évoluent et penchent en faveur des biens et services qui sont respectueux de l'environnement, s'imposent de plus en plus comme un paramètre de la concurrence. De ce fait, il s'avère primordial de réfléchir à la manière

selon laquelle le droit de la concurrence peut actuellement contribuer à créer le cadre le plus propice à la promotion de pratiques commerciales durables et favorables à la concurrence. C'est d'ailleurs le moment opportun pour en débattre et partager les expériences et les perspectives.

La question de la compatibilité et des conflits entre la concurrence et les questions de l'environnement se pose de plus en plus. Le droit et la politique de la concurrence peuvent sembler intrinsèquement contradictoires avec la protection de l'environnement, car les sous-jacents économiques sont souvent associés à une augmentation de la production et à une baisse des prix qui contribuent à la surconsommation des ressources naturelles, par essence limitées. Dans ce sens, les questions relatives à un contournement, voire même un détournement de la réglementation, ont rapidement polarisé le débat et poussé certains acteurs à inviter à la méfiance face à la promotion par des entreprises de pratiques qualifiées de greenwashing ; lesquelles pratiques ont été évoquées par différents orateurs. Toutefois, le droit de la concurrence peut contribuer à la réalisation des objectifs de protection de l'environnement lorsqu'il aura pour finalité l'amélioration de la qualité entendue en termes de durabilité des produits, d'une plus grande liberté de choix par l'inclusion de produits respectueux de l'environnement et par une stimulation de l'innovation, dont l'innovation verte.

Le CESE appelle à l'application du droit de la concurrence, en puisant dans les recommandations du Conseil de la Concurrence de manière à pouvoir converger avec les objectifs du développement durable, de compétitivité et de protection des droits des consommateurs. Bien que des situations d'incompatibilité puissent éventuellement émerger, une mise en œuvre effective du droit de la concurrence, basée sur les critères du bien-être du consommateur et de durabilité, a le potentiel d'y remédier. Parallèlement, il est nécessaire de redoubler

d'efforts pour une mise à niveau verte de notre économie. Pouvoirs publics et secteurs privés, notamment le secteur bancaire, se doivent de conjuguer leurs efforts pour réussir ce chantier de transition vers une économie durable et créatrice de richesse, tout en mobilisant les moyens financiers et humains nécessaires, ainsi que les politiques adaptées. Parmi ces chantiers, je cite, sans prétendre à l'exhaustivité :

- ❑ Une réglementation environnementale harmonisée ;
- ❑ Des incitations fiscales aux entreprises qui prennent en considération l'aspect de la durabilité dans leurs modèles de production ;
- ❑ Veiller à améliorer l'accès des industriels aux énergies renouvelables, au niveau des zones industrielles, tout en poursuivant la réduction du tarif de ce type d'énergie ;
- ❑ Accélérer le pas pour permettre une exploitation des opportunités que promet et promeut l'utilisation de l'hydrogène vert où le Maroc multiplie les efforts pour acquérir un positionnement optimal sur le marché ;
- ❑ Accompagner les entreprises, avec un accent sur les TPME, pour accéder au financement vert, notamment à travers des partenariats avec des institutions financières nationales et internationales ;
- ❑ Soutenir les entreprises dans la Recherche & Développement pour stimuler l'innovation de solutions respectueuses de l'environnement ;
- ❑ Accélérer la formation des compétences dans les métiers verts pour faciliter la reconversion de la main d'œuvre ;
- ❑ Accompagner les entreprises nationales dans l'accès aux marchés internationaux, en mettant en avant leurs produits et services respectueux de l'environnement ;
- ❑ Accélérer l'adoption de normes et de certifications environnementaux au niveau national, tout en cherchant à harmoniser ces normes avec nos partenaires commerciaux internationaux.

L'accélération du verdissement de l'économie marocaine présente des opportunités économiques importantes pour le développement durable de notre pays, à la croisée entre l'Europe et l'Afrique, mais nécessite la collaboration et la convergence de l'ensemble des acteurs pour implémenter de façon coordonnée et rapide les réformes nécessaires à la réussite de ce chantier.

Modérateur : Je pense que maintenant, vous allez inscrire ce sujet parmi les thématiques à aborder par le Conseil ?

Tout à fait. Je pense que le traitement de sujet sera envisagé dans le cadre d'une auto-saisine du CESE.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Interconnexion des Institutions : notion de « télépathie institutionnelle » entre le CESE, le Conseil de la concurrence, et l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption. Échange d'idées et d'approches entre institutions.

2. Jumelage institutionnel : éloge de l'expérience du jumelage institutionnel initiée par le Conseil de la Concurrence, comme laboratoire de bonnes pratiques et de partage d'expériences.

3. Lecture de la problématique par le CESE : reconnaissance de la finesse des thématiques et des axes d'analyse de la conférence. Mise en exergue de l'importance de la transition vers une économie verte pour le développement durable.

4. Position du Maroc sur le développement durable : le développement durable est de portée institutionnelle au Maroc, au même titre que la liberté d'entreprendre et la libre concurrence. Appel à ne pas sacrifier la justice sociale intergénérationnelle et la préservation de l'environnement sur l'autel du développement économique.

5. Opportunités économiques du verdissement : le verdissement de l'économie offre des opportunités significatives, améliorant la compétitivité des entreprises et leur résilience aux risques climatiques.

6. Convergence du droit de la concurrence avec le développement durable : appel à l'application du droit de la concurrence en convergence avec les objectifs du développement durable, de compétitivité

et de protection des droits des consommateurs. Mise en avant du rôle du droit de la concurrence dans la promotion de pratiques commerciales durables.

7. Mesures recommandées par le CESE :

- ❑ Harmonisation de la réglementation environnementale.
- ❑ Octroi d'incitations fiscales aux entreprises durables.
- ❑ Facilitation de l'accès des industriels aux énergies renouvelables.
- ❑ Exploitation des opportunités de l'hydrogène vert.
- ❑ Accompagnement des entreprises pour accéder au financement vert, via notamment des partenariats avec des institutions financières nationales et internationales.
- ❑ Soutien aux entreprises dans la Recherche & Développement pour stimuler l'innovation de solutions respectueuses de l'environnement
- ❑ Accélération de la formation des compétences dans les métiers verts.
- ❑ Accompagnement des entreprises nationales dans l'accès aux marchés internationaux.
- ❑ L'accélération de l'adoption de normes environnementales et certifications au niveau national.

8. Collaboration pour le Verdissement de l'Économie : appel à la collaboration de tous les acteurs pour accélérer la mise en œuvre coordonnée des réformes nécessaires à la réussite du verdissement de l'économie marocaine.



PANEL 2

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET BIAIS CONCURRENTIELS



Mohamed **FIKRAT**
Président du Directoire,
Crédit Agricole du Maroc

Maroc



Daniel **MAŃKOWSKI**
Vice-Président, Office de la Concurrence
et de la Protection des Consommateurs

Pologne



Marta **MARTINEZ LICETTI**
Directrice des marchés
mondiaux et technologie

Groupe de la Banque Mondiale



Yassine **HADDAOUI**
Directeur Général,
CDG INVEST

Maroc

INTRODUCTION

Le financement du développement durable **reste au cœur** des préoccupations de la communauté mondiale. C'est ainsi que face à ce défi sans précédent, les Etats ont emprunté diverses voies pour verdir la croissance :

1. Certains gouvernements ont, par exemple, choisi de **réduire les subventions préjudiciables à l'environnement**, comme les subventions aux prix et à la production des combustibles fossiles.
2. D'autres ont préféré **agir sur l'offre d'investissement en promouvant les investissements socialement responsables**, qui associent aux objectifs financiers des critères sociaux et environnementaux.
3. Certaines pistes envisagées consistent également en **l'imposition de taxes environnementales** (ex : taxe carbone).



Au cours de ce panel, les intervenants ont débattu de plusieurs points :

- ❑ **Les aides d'État**
- ❑ **La taxe carbone**
- ❑ **Les Initiatives en droit de la concurrence**
- ❑ **L'équilibre entre la promotion des efforts de durabilité et la restriction des pratiques anti-concurrentielles**

INTERVENTION DE M. MOHAMED FIKRAT, Président du Directoire, Crédit Agricole Bank - Maroc



- ❖ Ingénieur de formation, M. FIKRAT est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris. Il est également titulaire d'un MBA de l'IE Business School de Madrid.
- ❖ Il a occupé plusieurs postes de grande responsabilité, notamment au sein de l'OCP (Office Chérifien des Phosphates), avant d'être nommé Président Directeur Général du Groupe COSUMAR.
- ❖ M. FIKRAT a travaillé sur de nombreux dossiers stratégiques. Il était membre de la Commission Spéciale sur le Nouveau Modèle de

Développement (CSNMD), vice-président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), puis président de la Commission des Affaires économiques et projets stratégiques au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

- ❖ En mai 2023, il a été nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.
- ❖ M. FIKRAT est l'un des cadres nationaux ayant une grande expérience dans des secteurs vitaux.

Transcription intégrale de l'intervention

Modérateur : Comment appréhendez-vous le triptyque durabilité, concurrence et financement.

Mohamed FIKRAT : Tout d'abord, un grand merci à Monsieur le Président et cher ami Ahmed RAHOU et son équipe pour cette belle initiative et aussi le choix d'une thématique qui est plus que d'actualité.

Je suis honoré d'être devant une belle assistance avec des amis, des présidents, des directeurs généraux et aussi les femmes et les hommes de la presse. Effectivement, j'ai eu la chance tout au long de ma trajectoire de presque 45 ans, depuis que j'étais ingénieur élève, de côtoyer plusieurs univers, que ce soit l'univers industriel ou l'univers associatif.

Le Crédit Agricole du Maroc est une institution bancaire dont le capital est détenu par l'État à hauteur de 75%, les 25% restants sont détenus par deux grandes institutions, en l'occurrence le groupe CDG et la MAMDA MCMA. Notre mission, entre autres, est d'accompagner le monde agricole et agro-industriel, qui représentent 85% de l'enveloppe qui est allouée

sous forme de financements à ce secteur. Comme toute les banques du paysage financier marocain, nous sommes aussi une banque universelle, ce qui fait que nous avons 50% de notre activité dédiée au monde agricole et agro-industriel et 50% à tous les autres secteurs. Notre institution dispose d'un capital humain très riche, qui a cumulé beaucoup d'expérience et d'expertise.

L'institution, qui a à son actif une soixantaine d'année d'activité, assure aussi une mission de service public, en œuvrant principalement à l'inclusion financière du monde rural et en l'accompagnant de tous les ingrédients qui permettraient d'assurer une sécurité et une souveraineté alimentaires. Le fait que nous soyons connectés avec le monde agricole, qui repose sur trois ou quatre éléments (l'Homme avec un grand "H" (agriculteur ou agricultrice), la terre, l'eau et la planète), nous met face à la problématique de la durabilité qui s'impose de manière forte. Cette durabilité n'est pas un luxe ou une mode, mais il faudrait l'avoir en tête tout le temps. D'ailleurs, nous l'avons ressenti durant ces dernières années de sécheresse. En effet, ce type de situation nous

incite à innover des solutions pour survivre à des moments de crise générés par le stress hydrique. La durabilité est une conciliation entre 3 mondes : le monde économique, le monde social et la planète elle-même.

Auparavant, avec mes équipes de la Cosumar, nous avons mis en place le concept des trois "P" : People, Planète et Prospérité. Il faudrait avoir les trois éléments : l'économie, le social et l'environnemental. Le respect du principe de la durabilité nécessite le déploiement d'efforts d'investissement, ce qui soulève immédiatement des questionnements par rapport à la compétitivité et à la concurrence. Quand vous êtes une entité ou une entreprise qui s'engage dans le verdissement de son activité, vous allez investir et vous vous posez la question : est-ce que vous ne seriez pas dépassé par les autres qui n'ont pas emprunté le même chemin que vous ? C'est pour ça que le verdissement ou l'orientation vers tout ce qui est durabilité requiert d'être encouragé surtout au départ, car cela nécessite un effort financier en termes d'investissement, et c'est là où une banque a un rôle crucial à jouer pour apporter le financement nécessaire. A cet effet, nous avons mis en place, depuis 3 ans, un programme dénommé "ISTIDAMA", qui a été construit avec l'Agence Française de Développement.

Comme son nom l'indique en arabe, durabilité ou développement durable, le programme "ISTIDAMA" a été conçu de telle manière à encourager l'efficacité énergétique dans le monde agricole et dans le monde agro-industriel, à promouvoir tout ce qui touche l'économie circulaire et à inciter également à la production bio. Ainsi, nous avons conçu 4 produits financiers : "Eco-Taqa Agriculture", "Eco-Taqa Agri-business", "Eco-Nifaya" la partie économique circulaire et "Agrobio" pour promouvoir la production biologique.



Ce programme prévoit une participation à l'investissement initial qui peut aller jusqu'à 10%, un taux de financement qui est très intéressant par rapport aux autres secteurs financiers, ainsi que des délais de grâce qui peuvent aller d'un an à deux ans. Ledit programme offre aussi l'accompagnement et le conseil, car la volonté d'engagement dans tout ce qui est vert et dans la protection de l'environnement ne suffit pas pour orienter les professionnels du secteur dans leurs choix, surtout technologiques, vu l'évolution rapide et permanente des connaissances en matière de technologie durable et économique. D'où la création par notre institution dédiée au programme "ISTIDAMA", qui offre gratuitement du conseil à tous les opérateurs qui veulent s'engager dans cette dynamique durable.

Cette transition environnementale, a été impulsée par les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, qui a opté dès le départ pour tout ce qui est vert, notamment dans le Sud du Maroc et d'autres régions, avec : le lancement du projet "Noor" et du programme éolien, puis le renforcement de l'arsenal réglementaire et de l'édifice institutionnel.

Il y a 5 ou 6 ans, j'avais eu l'honneur de diriger un groupe qui a travaillé sur le projet de la stratégie nationale de développement durable sous l'égide du Conseil Économique, Social et Environnemental, avant qu'elle ne soit traduite sous forme de loi. Par la suite, il y a eu la naissance de plusieurs acteurs dans le privé, qui se sont lancés avec succès dans la mise à disposition de technologies qui aident les opérateurs pour aller plus vite en matière de gestion proactive de l'environnement et plus particulièrement de sa gestion proactive.

Par ailleurs, nous avons aussi la chance de disposer d'un littoral qui s'étend sur 3.500 km et d'être dotés de plusieurs gisements de vent, qui sont autant d'opportunités à saisir au plus vite. D'ailleurs, la Commission spéciale sur le nouveau modèle de développement a intégré ces éléments parmi les grands axes de ses recommandations "le Maroc de l'audace", qui comprend cinq éléments, dont un élément aux énergies renouvelables. En effet, plusieurs auditions avec des experts nationaux et internationaux ont conclu que nous avons la possibilité de disposer d'une énergie renouvelable moins coûteuse, voire un coût pratiquement divisé par deux à l'horizon 2025, d'où l'importance de l'amélioration de nos conditions environnementales.

La conciliation entre le présent et le futur s'avère impérieuse, selon le dicton célèbre ; « La terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants ». Agir avec beaucoup de responsabilité est un engagement que nous devons honorer envers les générations futures.

Modérateur : Vous avez évoqué le "Maroc de l'audace". Quels sont les leviers qui permettent d'accélérer et de booster cette durabilité en ayant un potentiel d'investissement et de financement, de manière à faire du Maroc, grâce à son audace et sa vision stratégique, l'un des pays pionniers en matière de développement durable ?

Mohamed FIKRAT : La posture que nous devons avoir suite aux différentes actions entreprises en matière de durabilité c'est d'œuvrer à l'amélioration de notre compétitivité par rapport au marché européen avec la taxe de Carbone qui se profile à l'horizon. Nous avons pratiquement l'obligation d'aller dans ce sens-là, ce qui va nous aider à maintenir le rythme de croissance de notre économie et de notre industrie.

Ensuite, il y a l'arsenal réglementaire et juridique à actualiser et à affiner. Cette dimension importante relève du ressort de l'État. Nous avons la chance d'avoir un département ministériel chargé de la transition énergétique au même titre qu'un autre en charge de la transition numérique.

Le troisième élément porte sur la sensibilisation à travers des actions à déployer au niveau du système éducatif, de l'université et de la Recherche & Développement.

Le quatrième élément a trait au système bancaire qui doit mobiliser un financement orienté vers la durabilité de secteurs qui sont pratiquement interdits de financement ou bien pénalisés quand ils demandent un financement. Dans ce sens, des actions de sensibilisation ont été déployées par la banque centrale du Royaume, l'Agence Française de Développement et le secteur bancaire.

En revanche, d'autres secteurs seront encouragés, notamment le secteur agricole. À cet égard, le Crédit Agricole du Maroc a initié, depuis deux ans, un programme de sensibilisation des agriculteurs sur la taxonomie de financement, c'est à dire la classification des différents secteurs qui peuvent bénéficier d'un financement intégral ou partiel. Dans le même cadre, le Crédit Agricole du Maroc a lancé des études très approfondies, menées par des experts internationaux, afin d'accompagner le secteurs agricole, l'agri-business et les autres secteurs.

Modérateur : Un produit a bien fonctionné ces dernières années, à savoir le produit MORSEFF subventionné par les banques. Il encourage les investissements en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables visant à réduire l'empreinte Carbone. Un MORSEFF 2 a été mis en place.

Verra-t-on à l'avenir des solutions de financement propres à cette stratégie de développement durable, visant à encourager les opérateurs dans le monde rural ou les industriels à aller plus dans leur mise à niveau ?

Mohamed FIKRAT : Il faut avoir à l'esprit la courbe d'expérience de la technologie développée en la matière. Les plaques solaires ont été vulgarisées et rendues accessibles à tout le monde, y compris le monde rural qui s'est orienté vers cette solution énergétique, d'où la spécialisation de plusieurs entreprises dans l'installation de cette solution, que ce soit pour les besoins d'irrigation ou d'électrification rurale. La prolifération de l'utilisation des plaques solaires a été motivée par des raisons économiques et de durabilité, en lien respectivement avec la baisse de la facture énergétique et la protection de l'environnement.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Durabilité dans le monde agricole : Le monde agricole repose sur l'Homme, la terre, l'eau et la planète, ce qui soulève la question cruciale de la durabilité. Cette durabilité suppose une conciliation entre le monde économique, le monde social et la planète elle-même.

2. Initiatives pour la durabilité : Introduction du concept des trois "P" : People, Planète et Prospérité. Déploiement d'efforts et d'investissements nécessaires pour la durabilité. Lancement du programme "ISTIDAMA" en collaboration avec l'Agence Française de Développement pour encourager l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et la production bio. Offre de conseils gratuits aux opérateurs engagés dans la durabilité via le dispositif "ISTIDAMA".

3. Transition environnementale au Maroc : La transition environnementale au Maroc a été impulsée par les Hautes Orientations Royales et ce, via des projets tels que "Noor" et le programme éolien.

4. Opportunités et responsabilités : Mise en exergue des opportunités dont jouit le Maroc, à savoir un littoral s'étendant sur 3.500 km et des gisements de vent au Maroc. Rappel du programme "le Maroc de l'audace", qui a mis

l'accent sur l'énergie renouvelable et la vision d'une énergie moins coûteuse d'ici 2025. Mise en avant de la responsabilité envers les générations futures.

5. Facteurs influents : Nécessité d'améliorer la compétitivité en prévision de l'entrée en vigueur de la taxe carbone européenne. Importance d'actualiser et d'affiner l'arsenal réglementaire et juridique lié à la transition énergétique. Importance de la sensibilisation au niveau du système éducatif, de l'université et de la Recherche & Développement.

6. Rôle du secteur bancaire : Orientation du financement vers la durabilité avec des incitations. Vulgarisation de la taxonomie de financement pour présenter les secteurs pouvant bénéficier des financements. La réalisation d'études approfondies pour accompagner les secteurs agricole et agri-business dans la transition.

7. Expérience de la technologie durable : Prolifération de l'utilisation de plaques solaires, en particulier dans le monde rural, pour des raisons économiques et de durabilité. Importance de la spécialisation d'entreprises dans l'installation de solutions énergétiques durables.

INTERVENTION DE M. DANIEL MAŃKOWSKI, Vice-Président, Office de la Concurrence et de la Protection des Consommateurs - Pologne



- Docteur en droit et conseiller juridique disposant de plus de dix ans d'expérience, il est diplômé de la Faculté de droit et d'administration de l'Université de Varsovie.
- Depuis 2018, il occupe le poste de Directeur du Département juridique de l'Office de la Concurrence et de la Protection des Consommateurs, supervisant les procédures et les affaires judiciaires lancées par l'Office, et coordonnant les activités législatives. Il a contribué à l'amendement

des lois sur la concurrence, la protection des consommateurs et la lutte contre l'utilisation indue des avantages contractuels et des retards excessifs dans les transactions commerciales. Il a été récompensé par l'Insigne d'Honneur du Premier Ministre pour ses services à la législation. Actif à l'échelle internationale, il représenté l'Office dans diverses conférences et réunions officielles avec des autorités de plusieurs pays. En tant qu'enseignant universitaire distingué, il se consacre à la recherche dans le domaine de la législation, du droit de la concurrence, et de la protection des consommateurs, collaborant avec plusieurs universités.

Transcription intégrale de l'intervention

Modérateur : Où en sommes-nous en matière de financement du développement durable et de biais concurrentiels ?

Daniel MAŃKOWSKI : Merci beaucoup. Pour commencer, je tiens à remercier l'hôte de cette conférence pour l'accueil très chaleureux qui nous a été réservé. C'est un réel plaisir d'être ici aujourd'hui avec vous, et c'est un grand plaisir pour nous de coopérer avec les autorités marocaines dans les projets que nous menons ensemble. Avant d'essayer de répondre à la question, il y a une question à laquelle nous devons tous répondre ensemble, parce que si nous demandons aux économistes du monde entier où nous en sommes, certains diront probablement que nous sommes toujours en période de crise, d'autres diront que nous sommes en période post-crise et quelques autres diront que nous sommes dans quelque chose appelée "Perma crise", une sorte de crise permanente qui est avec nous depuis plusieurs années.

Cependant, quelle serait la bonne réponse ? Comme vous l'avez dit, la politique de développement durable est cruciale de nos jours. A mon avis, il est nécessaire de prendre en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux afin de faire face à ces crises, lutter contre les inégalités, contribuer à répondre aux problèmes actuels liés au manque, par exemple, de matières premières, ou contribuer à préserver l'environnement naturel. Les changements dans l'économie, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau mondial, provoqués par la pandémie, les nombreux conflits internationaux et les changements climatiques, nous obligent à être honnêtes et à tenir compte de certaines difficultés supplémentaires. Nous devons le faire sans violer nos principes et nos stratégies.

Nous devons également prendre en considération de nouveaux risques, dont bien évidemment le risque financier. A mon avis, le financement reste

la clé pour réaliser les objectifs de développement durable. Le changement a été visible durant cette époque récemment, car malheureusement, j'observe un passage de la coopération à la compétition, et c'est un facteur très préoccupant.

Les différentes économies mondiales prennent des mesures très différentes et recourent à des outils très différents pour contrecarrer les effets de la crise et retrouver la voie d'une économie qui fonctionne bien, en tenant compte, bien évidemment, des objectifs de développement durable.

Passons en revue brièvement l'exemple des Etats-Unis. Afin d'accélérer la transformation écologique et stimuler l'économie, ils ont mis en œuvre l' "IRA" Inflation Reduction Act, qui offre des incitations financières spécifiques pour soutenir la transition écologique. Mais en même temps, cette initiative a engendré un effet d'entraînement. Les actions entreprises aux Etats-Unis n'affectent pas seulement les voisins, le Canada ou le Mexique. Elles ont impacté l'ensemble de l'économie mondiale.

L'Union Européenne a également pris des mesures pour mettre en place une infrastructure financière qui soutient les objectifs de développement durable. Ces initiatives, telles que l'European Green Deal ou Next Generation EU, ainsi que d'autres réglementations, visent à encourager les investisseurs à réaliser des investissements durables. Bien évidemment, pour contribuer au développement économique durable, nous avons effectué le premier pas européen à partir de janvier 2023, avec la mise en place de l'European Greenhill Industrial Plan. Par la suite, le Naziro Industry Act et des lois critiques sur les matières premières ont accompagné la mise en œuvre de ce plan. Ces actions ont été entreprises pour assurer un accès suffisant à nos éléments, qui sont, bien entendu, nécessaires pour produire les technologies clés.



Modérateur : Quels exemples d'actions et notamment d'aides étatiques peut-on mentionner ?

Daniel MAŃKOWSKI : Nous constatons que la majorité des aides d'État européennes ont été accordées à un ou deux pays seulement, ce qui a engendré des disparités sur le marché européen. Il était question d'une énorme somme d'argent, principalement concentrée ou utilisée par les plus grands pays. Par conséquent, en Europe, il y a maintenant deux approches en matière de réflexion sur les aides d'État qui s'affrontent. La première, il y a la voix selon laquelle les États doivent renforcer leurs actions pour stimuler l'économie dans le cadre du développement durable en maximisant l'utilisation des fonds publics. Encore une fois, cette approche est principalement prônée par les plus grands pays européens, mais il y a aussi la voix opposée selon laquelle l'aide d'État devrait être l'un des outils, non pas l'unique outil, grâce auquel les objectifs de développement durable peuvent être réalisés.

Selon la seconde approche, assouplir les règles d'octroi des aides d'État comporte des risques d'accroître les disparités entre les pays. Il y a aussi le risque que cela puisse entraîner une augmentation des subventions que nous commençons à observer de nos jours.

Ainsi, à mon avis, et en dépit de la situation économique difficile des pays, une meilleure solution serait toujours de maintenir le niveau de concurrence que nous avons déjà. A cet égard, les aides d'État sont bien entendu un outil non-viable pour financer des projets contribuant au développement durable. Cela pourrait, par exemple, inclure le soutien aux entreprises investissant dans des technologies respectueuses de l'environnement, le développement numérique et l'innovation.

Cependant, les aides d'État doivent toujours être bien justifiées, proportionnées et limitées au minimum requis par l'objet. C'est la seule chance de maintenir la concurrence dont nous avons besoin ; la concurrence équitable dont nous avons besoin non seulement au sein des États membres de l'Union Européenne, mais dans le monde entier.

Modérateur : Vous venez de dire que les aides d'État doivent toujours être justifiées, proportionnées et limitées. Mais il y a la fameuse initiative IPCEI, c'est-à-dire les "Projets importants d'intérêt européen commun". Quelle est votre réaction en tant que représentant d'un État membre de l'Union Européenne ? Quelle devrait être selon vous la réaction des autres pays en dehors de l'Union Européenne, par exemple le Maroc, face à ce type de mesures, qui seront perçues comme une accentuation de la concurrence ou comme plus de contraintes pour certains pays ?

Daniel MAŃKOWSKI : Ce n'est pas une question facile, car la Pologne, en tant qu'État membre, soutient bien évidemment depuis le tout début l'initiative IPCEI. Nous participons activement aux projets qui sont menés dans le cadre de cette initiative. Nous croyons fermement que ces projets sont durables et respectueux de l'environnement. Ils sont axés sur les batteries, l'hydrogène, les nouvelles technologies de l'information et la santé.

Mais même en s'écartant des règles strictes régissant les aides d'État, la situation ne peut conduire qu'à une aggravation temporaire de la crise ou à la mort de la crise. A long terme, seule les véritables performances équitables du marché peuvent être affectées. Donc, encore une fois, même en utilisant des programmes comme l'ISPN qui ont été mis en place pour favoriser la durabilité, tous devraient être utilisés de manière concurrentielle, équitable et très transparente pour créer une économie compétitive à l'échelle mondiale.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

M. Daniel Mańkowski a discuté de l'importance des politiques de développement durable et des défis auxquels l'économie mondiale est confrontée, mettant en exergue les points clés suivants :

1. Reconnaissance et contexte : mise en exergue l'incertitude qui caractérise la situation économique mondiale actuelle, avec des opinions divergentes sur le fait que nous sommes toujours en crise, post-crise ou dans une "perma crise" prolongée.

2. Défis du développement durable : accent mis sur la nécessité d'adopter des politiques abordant les aspects sociaux, économiques et environnementaux pour faire face aux crises, aux inégalités et aux problèmes liés aux ressources. Prise de conscience sur le fait que les changements dans l'économie mondiale, dus à des facteurs tels que la pandémie, les conflits internationaux et le changement climatique, posent des difficultés supplémentaires.

3. Rôle du financement dans le développement durable : le financement est crucial pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Transition de la coopération vers la compétition à l'échelle mondiale, ce qui impacte la manière dont les pays font face aux effets de la crise et s'efforcent d'avoir une économie qui fonctionne bien.

4. Exemples d'actions mondiales : l'Inflation Reduction Act des États-Unis comme exemple de mesure visant à accélérer la transformation écologique et à stimuler l'économie. Initiatives de l'Union Européenne, telles que l'European Green Deal et Next Generation EU, ainsi que des réglementations promouvant les investissements durables.

5. Approche européenne concernant les aides d'État : les aides d'État européennes, ont été destinée à un ou deux pays, engendrant des disparités

dans le marché. Il existe deux approches contradictoires en Europe concernant les aides d'État : l'une mettant l'accent sur l'utilisation des fonds publics en faveur du développement durable et l'autre mettant en garde contre un assouplissement des règles des aides d'État pour éviter l'accentuation des disparités entre les pays.

6. Importance de maintenir une concurrence équitable : plaider en faveur du maintien d'une concurrence équitable en matière de répartition des aides d'État pour assurer une concurrence équitable. Proposition pour que les aides d'État puissent soutenir des projets financiers contribuant au développement durable, tels que des investissements dans des technologies respectueuses de l'environnement et l'innovation numérique.

7. IPCEI (Projets importants d'intérêt européen commun) : évocation de l'initiative IPCEI, soulignant la participation active de la Pologne dans des projets durables relatifs aux batteries, à l'hydrogène, aux nouvelles technologies de l'information et à la santé. Importance de recourir à des programmes comme l'IPCEI de manière transparente et compétitive pour favoriser une économie mondiale équitable et compétitive.

8. Réactions aux mesures de l'initiative IPCEI : complexité de la question au vu des réactions à l'égard des mesures de l'initiative IPCEI. Plaider en faveur de l'adoption d'une approche équitable et transparente en matière de recours à de tels programmes, même en s'écartant des règles strictes des aides d'État, afin d'éviter des crises prolongées et assurer une performance à long terme équitable sur le marché.

M. Mańkowski a souligné la nécessité d'une coopération mondiale, d'une concurrence équitable et de politiques transparentes pour réaliser les objectifs de développement durable et relever les défis posés par le paysage économique et environnemental actuel.

INTERVENTION DE Mme MARTA MARTINEZ LICETTI, Directrice des Marchés, de la Concurrence et de la Technologie, Groupe de la Banque Mondiale



✦ Economiste de formation, Mme LICETTI est titulaire d'un doctorat, d'une maîtrise et d'un diplôme d'études avancées en économie de plusieurs universités aux Etats-Unis et en Allemagne.

✦ Elle dispose de huit ans d'expérience au sein de la Banque mondiale où elle a occupé divers postes, notamment conseillère en commerce et compétitivité, ainsi que chef économiste de l'unité mondiale du commerce. Elle a dirigé des projets visant à améliorer le climat

d'investissement et à promouvoir un secteur privé efficace, à travers des réformes de la concurrence dans différentes régions du monde.

✦ Dans le cadre de l'exercice de sa fonction actuelle, elle a développé une offre innovante en matière de politique de la concurrence et a soutenu plus de 60 pays dans le monde. Avant l'intégration de la Banque mondiale, Mme LICETTI a travaillé dans les secteurs public et privé, se spécialisant dans les politiques antitrust, l'analyse des marchés, la régulation des télécommunications, les mesures antidumping et les négociations commerciales.

✦ Elle se concentre actuellement sur la compréhension de la relation entre la politique de la concurrence, la régulation des marchés, la croissance inclusive et la prospérité partagée.

Transcription intégrale de l'intervention

Question : Ma première question porte sur vos impressions concernant les assemblées du FMI et de la Banque mondiale qui se sont tenues à Marrakech. Quelles sont les principales conclusions en relation avec notre thème ?

Réponse : Je n'ai pas assisté aux assemblées de Marrakech. En fait, mon équipe a présenté certains de nos travaux, tant sur la question de la durabilité que sur le rôle de l'État et du secteur privé.

Je pense que l'un des aspects importants à considérer a trait à la manière selon laquelle la politique climatique et la politique de la concurrence sont liées.

Avant d'approfondir cette question, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour l'invitation. Merci aux hôtes et aux organisateurs. C'est un plaisir d'être ici. C'est ma quatrième fois au Maroc. C'est toujours un plaisir de participer à des conférences dans ce pays.

Il est nécessaire de réfléchir à ces complémentarités. La Banque mondiale a également changé sa mission, passant de l'éradication de la pauvreté au niveau mondial à son éradication sur une planète viable. C'est précisément ce dont nous discutons aujourd'hui.

Réfléchir à cela consisterait à se demander si la transition verte est vraiment possible en l'absence de marchés qui fonctionnent bien et d'une initiative privée œuvrant conjointement avec les gouvernements. La plupart d'entre nous seront probablement d'accord pour dire que les marchés et le secteur privé sont essentiels lorsque l'on pense à la transition verte.

Même les plus grandes baisses de pollution et de gaz réalisées en quête d'efficacité reviennent à la discussion sur la compétitivité grâce au marché du Carbone, à l'innovation commerciale et à la concurrence.

Lorsque nous pensons à la politique de la concurrence à la Banque mondiale, nous ne nous focalisons pas seulement sur l'application des lois de la concurrence, mais nous réfléchissons véritablement au rôle que doit assumer le gouvernement pour stimuler les règles du jeu, participer aux marchés et promouvoir in fine le développement économique.

La politique de la concurrence permet d'assurer une allocation et une utilisation efficaces des ressources. Elle contribue également à la réalisation de l'adaptation technologique et des percées technologiques qui sont vraiment nécessaires pour réaliser les objectifs environnementaux.

La concurrence et l'innovation sont des politiques complémentaires. Lorsque nous réfléchissons aux moyens d'atteindre la circularité et la biodiversité, le rôle des technologies devient critique. Ainsi, l'innovation et la concurrence doivent aller de pair, et c'est là que la politique climatique entre en jeu.

En fait, le Maroc est un bon exemple sur ce plan, car si vous y réfléchissez, la réforme pro-concurrentielle initiée dans la politique énergétique au Maroc, a ouvert le marché de la production d'électricité en 2010, puis promu activement l'investissement privé et la participation, puis la création du régulateur.

Fondamentalement, vous pouvez clairement noter ces investissements qui couvrent l'ensemble des énergies renouvelables, solaire et éolien, avec des objectifs clairs également en termes de réduction de la dépendance vis-à-vis de l'importation de combustibles fossiles.

Pour moi, ce n'est qu'un exemple parmi d'autres lorsque vous réfléchissez à la politique de la concurrence de manière holistique et globale, où toutes les autorités adhèrent aux principes de la concurrence pour réaliser un objectif spécifique.



Enfin, lorsque je pense au lien que vous avez établi avec les discussions des assemblées du FMI et de la Banque mondiale à Marrakech, vous devez, d'abord, ouvrir les marchés à l'initiative privée, mais aussi réfléchir à la réglementation pro-concurrentielle qui découle d'une politique gouvernementale claire pour l'avenir. Deuxièmement, vous devez considérer la concurrence comme un moyen de promouvoir un terrain de jeu équitable à travers la neutralité concurrentielle. Troisièmement, c'est là qu'une autorité de la concurrence peut intervenir encore plus fortement. Il faudrait veiller à ce que la mise en œuvre de la concurrence et la création d'institutions du marché soient entreprises de manière réellement réalisable. Cela nécessite non seulement, comme je l'ai affirmé précédemment, des autorités de la concurrence, mais vraiment des régulateurs sectoriels et d'autres partenaires concernés.

Mais, ne soyons pas naïfs comme l'avait affirmé quelqu'un au début. Je tiens à préciser que cette complémentarité entre la concurrence et la politique climatique devrait tenir compte des

tendances mondiales et des défis. Il y a deux défis critiques auxquels j'encourage tout le monde à réfléchir : la première tendance mondiale est de savoir s'il existe de nouvelles dynamiques de marché dans les marchés verts au niveau mondial qui affectent réellement les pays en développement à travers le monde. Cela renforce la nécessité de disposer de règles différenciées. Pensez à la nécessité d'une législation antitrust, par exemple en raison de l'importance de la coordination, pour favoriser la circularité et l'économie circulaire. Vous avez maintenant des économies d'échelle qui sont extrêmement importantes pour réaliser des projets d'énergies renouvelables, mais les nouvelles technologies ont également un rôle à jouer en faveur des énergies renouvelables : comment les adopter, comment les diffuser et comment ce marché va se développer ?

Et puis, il y aura des effets de réseau, comme c'est le cas de la production de véhicules électriques. Et dans tout cela, cela signifie qu'il y a des changements dans le secteur privé et dans le comportement des entreprises.

Sur ce plan, les questions de domination ne concernent pas seulement les nouveaux marchés verts. Par exemple, une étude a révélé qu'il y avait une relation négative entre la concentration du marché et les investissements dans les énergies renouvelables dans 46 pays, ce qui suggère également que nous devons prêter attention au rôle des grandes entreprises qui peuvent potentiellement utiliser leur pouvoir de marché pour évincer du marché les concurrents qui s'engagent dans la production d'énergies renouvelables.

De même, les questions de collusion ne sont pas nouvelles, mais plutôt la manière dont les entreprises rivalisent peut utiliser de nouvelles variables comme les technologies. C'est quelque chose qui sera extrêmement importante à l'avenir.

Donc, c'est la première tendance mondiale : de nouvelles dynamiques du marché. Soyez vraiment

focalisés sur la manière dont cela change le comportement des entreprises.

La seconde tendance mondiale a trait au besoin initial d'une intervention gouvernementale à grande échelle et vraiment opportune pour remédier aux défaillances du marché de la crise climatique et environnementale. Vous avez mentionné différents types de crises. Je pense que nous devons être prêts pour une poly-crise, et c'est une nouvelle norme.

Cela nécessite vraiment des changements dans les actions gouvernementales. Nous relevons cela partout dans le monde. A titre d'exemple, récemment en Inde, en 2022, ils ont introduit le concept de responsabilité élargie des producteurs, qui rend les producteurs et importateurs de batteries responsables de la collecte des déchets de batteries et de leur recyclage en nouvelles batteries, pour un montant équivalent à 90% de leurs ventes. Donc, cela se produit déjà et cela appelle également à une régulation sûre.

Ces deux tendances montrent clairement qu'à l'avenir, la politique de la concurrence et la politique du climat devront aller de pair, étroitement ensemble. Il faudrait vraiment réfléchir attentivement à la manière de réaliser cet objectif.

Question : Au Maroc, la poly-crise signifie des poly-opportunités. Ainsi, ma question est la suivante : Comment pensez-vous que la politique climatique peut être plus pro-concurrentielle et, inversement, comment la politique de la concurrence peut être plus pro-climat ?

Réponse : Je voudrais donner quelques perspectives à ce sujet. Permettez-moi de commencer par la manière dont la politique climatique pourrait être plus pro-concurrentielle. Je pense que les gouvernements à travers le monde reconnaissent la nécessité de lutter contre le changement climatique. Des mesures, y compris la taxe carbone, les subventions et les réglementations, sont de plus en plus mises en place pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Je tiens aussi à vous donner une perspective sur les tendances mondiales. Sur la base des travaux de la Banque mondiale, nous constatons qu'environ 83 pays ont déjà introduit de nouvelles stratégies en matière d'industrie verte. Les conclusions préliminaires concernant les 600 politiques et mesures industrielles vertes initiées à travers les régions, les secteurs et les instruments montrent des résultats très intéressants. Deux tiers de ces mesures ciblent le secteur des services, les services publics, les hydrocarbures et les énergies renouvelables, l'agriculture et les forêts, et l'industrie. La plupart des mesures portant sur l'augmentation des énergies renouvelables visent à améliorer l'efficacité énergétique, à favoriser l'innovation et la Recherche & Développement et à promouvoir l'économie circulaire. C'est ce que le reste du monde fait réellement. Les instruments les plus couramment utilisés sont les réglementations, les incitations, les subventions aux énergies renouvelables, la réduction d'impôts pour la requalification et la construction des énergies renouvelables, le financement mixte pour améliorer les infrastructures d'eau et d'électricité pour les véhicules électriques, les normes de performance et d'approvisionnement et, enfin, le soutien aux dépenses en investissements et en produits verts.

Nous constatons également que ces mesures vertes sont étendues aux entreprises avec une participation de l'État, lorsque le soutien gouvernemental à ces entreprises est également conditionné par l'adoption de technologies plus respectueuses de l'environnement. Cela s'est également produit dans le contexte de la Covid. Comme vous l'avez mentionné, c'était une opportunité, en quelque sorte, d'inclure des objectifs spécifiques en faveur de la politique climatique à l'avenir dans ces produits de soutien.

De manière plus générale, et je pense que cela est extrêmement important, l'analyse globale des mesures de politique industrielle est vraiment motivée par deux objectifs : la transformation

numérique et la transition verte à travers le monde. Le coût de la crise climatique représente, à lui seul, un échec du marché, comme nous le savons déjà et comme cela a été discuté lors de cette conférence.



Question : Ainsi, le gouvernement cherche en fait, d'une certaine manière, à trouver une solution à cet échec du marché en investissant dans les technologies respectueuses de l'environnement et dans des solutions pour lutter contre le changement climatique. Cela nécessitera probablement une intervention gouvernementale accrue. Comment rendre ces interventions gouvernementales plus efficaces ?

Réponse : Bien sûr, il y a un risque évident de créer un terrain de jeu inéquitable, mais il existe des principes évidents sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour avoir une expérience réussie. Permettez-moi de vous présenter ces principes. Le premier consiste à identifier la raison de l'échec du marché avant d'intervenir. Le deuxième a trait au recours à des experts qualifiés et indépendants pour sélectionner les projets qui bénéficient d'un financement public. Le troisième consiste à porter attention aussi bien à la capacité d'approvisionnement ou de recherche qu'à la demande. Parfois, nous investissons mais il n'y a pas de demande ou il n'y a pas d'industrie qui s'engage réellement sur ce marché. Le quatrième, et c'est là que les autorités de la concurrence peuvent jouer un rôle significatif, porte sur l'adoption d'une politique industrielle concurrentielle neutre qui introduit l'innovation et la concurrence

entre les entreprises. Le cinquième consiste à évaluer les interventions et à publier les résultats. Dans de nombreux cas, nous avons relevé que vous incluez des clauses de suppression qui garantissent que les mesures de soutien peuvent être retirées ou maintenues en fonction de leurs objectifs politiques. Le sixième consiste à impliquer étroitement le secteur privé dans la prise de risques, et non seulement le gouvernement. Le septième a trait au fait de garder à l'esprit que la structure de l'économie et de ses marchés évolue.

Ce ne sont pas mes principes, car en quelque sorte, ce sont des principes qui reposent sur des théories économiques sur l'organisation industrielle. Si vous appliquez cela et que vous l'intégrez à la politique climatique, vous pouvez garantir que vous aurez une politique climatique plus efficace à l'avenir qui intègre les principes de concurrence. Mon plaidoyer est d'inviter les autorités à ne pas attendre et à vraiment œuvrer ensemble pour le faire.

Dans le cas du droit de la concurrence, votre deuxième point, je pense que nous devons simplement veiller à ce que l'esprit d'innovation, la poussée verte, etc. ne deviennent pas du greenwashing et, en quelque sorte, à ne pas permettre soudainement l'émergence de cartels ayant pour but de soutenir la transition verte et qui, in fine, augmentent les prix ou limitent l'adoption de la technologie, etc.

Comme notre collègue l'a également mentionné, les juridictions de l'Union Européenne travaillent sur la manière la plus active possible d'incorporer les considérations de durabilité dans les pratiques de mise en application des lois.

Nous avons relevé des exemptions ou plus spécifiquement des contrôles des fusions spécifiant des mesures vertes, comme dans le cas du Royaume-Uni, ou des considérations de durabilité d'intérêt public dans le cas de l'Allemagne ou de l'Afrique du Sud.

Et dans le cas d'accords horizontaux et de cartels, nous avons également relevé des révisions des orientations de l'Union Européenne relatives à la coopération horizontale, mais aussi aux Pays-Bas ou en Autriche, où des amendements ont été introduits au droit de la concurrence pour prévoir des exemptions spécifiques pour les accords verts. C'est ce qui s'est passé, mais en fin de compte, il y a peu de cas où les préoccupations environnementales ont été documentées, même aux Pays-Bas, qui sont très avancés.

Nous pensons également que les pays développés et les pays en développement en sont encore à un stade embryonnaire à ce niveau. Ma recommandation pour les autorités de la concurrence est de revenir aux principes de base et d'utiliser l'ensemble des instruments à leur disposition pour soutenir les politiques climatiques, à commencer par des études de marché pour comprendre les nouvelles dynamiques des marchés, et également les instruments dont ils disposent peut-être mais qui ne sont pas pleinement mis en œuvre, comme les aides d'Etat. A titre d'exemple, dans la plupart de nos travaux, nous avons constaté que les pays ont progressé de manière significative en matière d'accès à l'infrastructure numérique et à Internet. Mais, un écart significatif est à relever au niveau de l'utilisation par les entreprises des technologies productives, ce qui sera crucial pour la transition verte à l'avenir. L'Etat aura potentiellement un rôle pour soutenir l'adoption de ces nouvelles technologies vertes et fournir éventuellement des fonds à cet effet. Mais en réalité, la manière dont ces fonds sont accordés peut réellement s'appuyer sur les principes des aides d'Etat. C'est en fait l'autorité de la concurrence qui est réellement là pour soutenir la transition. Ainsi, il faudrait réfléchir à la manière dont ces deux éléments peuvent se compléter mutuellement, pour évoluer clairement vers une meilleure transition à l'avenir.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

Cette intervention a abordé le lien entre la politique climatique et la politique de la concurrence, mettant l'accent sur la nécessité pour ces deux politiques d'œuvrer ensemble pour réaliser une économie mondiale durable et compétitive. Les points clés incluent :

1. Complémentarité des politiques climatiques et de la concurrence : évolution de la mission de la Banque mondiale pour se focaliser sur une planète viable et importance des marchés qui fonctionnent bien et des initiatives privées pour la transition verte. Mise en avant du rôle de la politique de la concurrence au-delà des lois, tout en se focalisant sur le rôle du gouvernement dans la mise en place des règles, la participation aux marchés et la promotion du développement économique.

2. Rôle de la politique de la concurrence dans le développement durable : la politique de la concurrence garantit une allocation efficace des ressources, une adaptation technologique et des percées cruciales pour les objectifs environnementaux. Accent mis sur la nature complémentaire de la concurrence et de l'innovation, essentielle pour réaliser la circularité et la biodiversité et relever les défis posés par les nouvelles technologies.

3. Étude de cas : réformes de la politique énergétique au Maroc : consécration de la réforme pro-concurrentielle de la politique énergétique au Maroc, ouvrant le marché de la production d'électricité, encourageant l'investissement privé et créant un régulateur. Ces réformes sont à l'origine des investissements clairs dans les énergies renouvelables, réduisant la dépendance par rapport à l'importation de combustibles fossiles.

4. Tendances et défis mondiaux : deux défis majeurs, les nouvelles dynamiques dans les marchés verts à l'échelle mondiale et la nécessité d'une intervention gouvernementale à grande échelle pour faire face aux crises environnementales. Importance de l'adoption de mesures antitrust et de la prise en compte des problèmes de domination et de collusion dans les nouveaux marchés verts.

5. Politique climatique pro-concurrentielle et vice versa : la politique climatique peut être pro-concurrentielle, relevant des tendances mondiales telles que les stratégies de l'industrie verte, les taxes carbone, les subventions et les réglementations. Recommandation pour l'adoption de principes pour une intervention gouvernementale efficace, dont notamment l'identification des défaillances du marché, le recours à des experts indépendants et l'adoption de politiques industrielles neutres sur le plan de la concurrence.

6. Rôle des autorités de la concurrence : Nécessité pour les autorités de la concurrence d'intégrer des considérations de durabilité dans leurs pratiques de mise en application des lois. Évocation des exemples de juridictions de l'UE ayant intégré la durabilité dans le contrôle des fusions et les orientations sur la coopération horizontale.

7. Recommandations à l'adresse des autorités de la concurrence : encouragement des autorités de la concurrence pour la réalisation des études de marché, à tirer parti des instruments existants tels que les aides d'État, et à collaborer avec les politiques climatiques. Conviction exprimée sur le fait que la compréhension des nouvelles dynamiques du marché et le soutien à l'adoption de technologies vertes peuvent conduire à une meilleure transition.

INTERVENTION DE M. YASSINE HADDAOUI, Directeur Général, CDG INVEST - Maroc

- ❑ M. HADDAOUI a débuté sa carrière professionnelle en tant qu'analyste financier en corporate finance chez CFG Bank à Casablanca. En 2004, il intègre Fipar-Holding, filiale du Groupe CDG, spécialisée en investissements et prises de participation minoritaires stratégiques. En 2009, il est nommé Directeur de la stratégie à CDG Capital et, en 2010, il est nommé directeur du Pôle Stratégie et Développement à la CDG.
- ❑ Durant ce mandat, il a accompagné le développement de projets majeurs du Groupe CDG et il a conduit plusieurs plans stratégiques où le Groupe a amorcé une réorientation de ses modes d'intervention.
- ❑ En février 2019, il est nommé Directeur Général de CDG Invest, branche d'investissement du Groupe CDG.
- ❑ M. HADDAOUI est diplômé de l'ISCAE (Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises) - Casablanca en 1999, de l'Université Paris XII (DESS en ingénierie financière en 2000) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (2004).

Transcription intégrale de l'intervention

Mostapha Mellouk : Première question, je sais que la CDG a engagé un vrai processus de réflexion stratégique pour les prochaines années. Intégrez-vous, aujourd'hui, les critères liés au développement durable dans vos décisions d'investissements ? Si oui, quels sont ces critères ?

Yassine Haddaoui : Merci pour cette question. Je voudrais remercier le Président Ahmed Rahhou pour m'avoir invité à cette conférence.

Ma réponse est bien évidemment affirmative à votre question. Comme vous l'avez annoncé, nous sommes en train de revoir notre stratégie et l'un des éléments les plus importants c'est le développement durable.

Je rappelle juste que nous sommes à la croisée de grands enjeux liés notamment à l'eau et à l'énergie. Quand nous parlons d'énergie, il y a plusieurs dimensions notamment la dimension décarbonation liée à notre compétitivité, et celles liées aux différents défis de reconstruction et d'équipement du pays en infrastructures.

Nous sommes à un moment où la sécurité

alimentaire, la souveraineté alimentaire et tous ces défis actuels convergent finalement d'une manière extrêmement prégnante et imposent donc au pays un certain rythme d'investissement qui est inédit dans l'histoire récente du pays.

Nous alimentons notre réflexion par ces données-là qui sont extrêmement importantes. Effectivement, la dimension relative au développement durable est présente depuis longtemps dans nos décisions d'investissement, avec une acception large du développement durable qui ne se limite pas à la dimension climatique, car dans le développement durable, il y a d'abord développement, il y a ensuite durable.

Il y a deux dimensions : la dimension relative à la création d'emplois et la dimension ayant trait aux équipements ayant un impact territorial pour faire en sorte que toutes les régions aient le même niveau de compétitivité et puissent avoir un niveau de développement économique qui soit plus homogène.

Mostapha Mellouk : Pour revenir à la genèse du sujet, pourriez-vous nous dire deux mots sur le

Groupe CDG et en quoi est-il vraiment lié à la dimension développement durable ?

Yassine Haddaoui : Nous avons souvent l'habitude de présenter le groupe CDG sous l'image suivante : la génération actuelle qui nous confie l'épargne pour préparer l'avenir et le présent des générations futures.

Finalement, nous sommes des collecteurs d'épargne pour investir dans le Maroc à venir. Il y a cette dimension intergénérationnelle dans notre intervention qui est très forte et qui est à la base de la définition du développement durable. Donc, cette dimension est présente dans toutes nos décisions d'investissement.



Pour répondre à votre question, il a été souligné ce matin que le développement durable était une opportunité. C'est vrai et c'est encore plus une opportunité pour le Maroc. C'est une réalité qui n'est pas forcément évidente. Il y a des pays pour lesquels les enjeux du développement durable représentent un coût à court terme, notamment les pays développés où les enjeux climatiques leur imposent de changer une bonne partie de leur appareil de production énergétique. A court

terme, cela a des implications en termes de coûts, d'augmentation des prélèvements obligatoires, voire d'inflation dans certains cas. Heureusement, ce n'est pas le cas pour le Maroc, car nous avons eu le privilège d'adopter une approche visionnaire et commencé très tôt à réfléchir aux énergies renouvelables et à monter les projets.

Nous avons eu, grâce à Dieu, la capacité de produire de l'énergie renouvelable à bas coût du fait de notre localisation géographique. De plus, nous sommes très proches de l'Union Européenne, qui est notre premier marché. Tout cela nous dote d'éléments de compétitivité qui sont naturelles.

Maintenant, pour saisir cette opportunité, au moins deux grands défis importants sont à relever.

Le premier concerne les règles d'accès à notre premier marché qui sont faibles. Nous savons à peu près comment cela va fonctionner, mais il y a encore des paramètres que nous ne connaissons pas encore. L'UE précise qu'elle va les définir au fur et à mesure que le code avance, notamment par rapport à la question évidente du coût du carbone.

L'opportunité est là à condition que les règles d'accès au marché européen restent faibles dans la durée.

Le deuxième défi pour nous, même si tous ces enjeux notamment climatiques sont une opportunité, a trait à la grosse contrainte qui s'impose à nous en termes de financement de tous les investissements en infrastructures que nous devons réaliser pour saisir cette opportunité d'investissement dans les énergies renouvelables.

Mostapha Mellouk : Les opérateurs économiques, les industriels et les acteurs qui sont opérationnels attendent beaucoup du groupe CDG sur la première tranche, c'est-à-dire en amont de ce développement industriel.

Je sais que vous êtes très présents sur les plateformes industrielles, les zones industrielles et les projets structurants initiés au niveau des régions qui ont besoin d'une mise à niveau.

Quelle est l'approche ou la doctrine que vous avez adoptée dans ce sens ?

Yassine Haddaoui : Un élément de la réponse réside dans la décarbonation de notre électricité. Ce ne sont pas des investissements locaux qui traitent le sujet. Ce sont des investissements qui sont massifiés qui sont soit sponsorisés par l'État soit financés par le Privé. Mais, il n'empêche que la décarbonation de notre production électrique coûte énormément d'argent. Elle doit être réalisée à un rythme extrêmement soutenu et imposer des rythmes de financement qui sont significatifs pour l'économie marocaine : il y a un enjeu de mobilisation du financement, en plus de l'investissement dans les réseaux électriques.

Si on prend l'exemple de l'investissement nécessaire pour décarboner notre kilowattheure, il y a un enjeu de mobilisation du financement. Sur ce plan, le groupe CDG a la particularité d'être un investisseur et un financeur à long terme. C'est ce type de financement dont nous avons besoin pour financer ce type d'infrastructure.

En outre, le groupe CDG a pour ambition d'intervenir à l'avenir, de plus en plus, sur la capacité du pays à concrétiser des PPP.

Dans certains secteurs, par exemple l'eau et l'électricité, ces PPP ont été réalisés d'une manière très efficace, mais dans d'autres secteurs, nous avons encore du chemin à parcourir.

Au-delà du financement des projets, l'ambition du groupe est aussi d'aider à faire en sorte que ces projets deviennent finançables en dehors de la sphère du secteur public au sens strict.

En effet, la masse de financement mobilisable et le rythme de financement de ces projets sont tels que la capacité de financement du secteur public au sens large, c'est-à-dire l'État et les établissements

publics, n'est plus suffisante. Il faut trouver les bonnes structurations et les bonnes façons de mener les projets pour qu'ils soient portés par le secteur privé, national et international.

Mostapha Mellouk : Nous rappelons que nous avons dit au représentant de la CNUCED que nous ne faisons pas un focus sur le financement. Nous lui dirons que si quand même, car il y a toujours des besoins en financement additionnels lorsque nous voulons accélérer le pas.

Vous êtes en amont des financements avec des mécanismes pouvant être complexes. Nous avons les banques qui sont en aval, directement en relation avec les opérateurs.

Je pense que cette complémentarité peut fonctionner. Selon votre lecture, puisque vous êtes un investisseur et vous travaillez sur des Business plan, comment évaluez-vous cela ? Comment intégrez-vous les taux bonifiés, les subventions, les allègements fiscaux, les réglementations pour aller de l'avant, ou par rapport à des investissements qui nécessitent des fonds extrêmement importants ?

Yassine Haddaoui : Je rappelle, d'abord, que nous investissons aux côtés du privé, notamment dans le secteur dont j'ai la charge. D'ailleurs, dans le groupe, nous investissons en étant un actionnaire majoritaire ou à 100%. Nous bénéficions de subventions quand elles sont disponibles. Bien entendu, nous investissons aux côtés du secteur privé et nous prenons en compte toutes ces initiatives pour réaliser nos investissements. La charte d'investissement, qui a été promulguée cette année, a eu un impact que nous commençons aujourd'hui à relever sur la production des projets, notamment industriels. Souvent, c'est ce qui fait la différence entre un projet éligible à l'investissement et un autre projet qui ne l'est pas. Souvent et pour de mauvaises raisons, la subvention vient compenser un manque de compétitivité, notamment sur le coût de l'énergie.

J'espère que nous aurons, de plus en plus à l'avenir, des subventions qui compenseront autre chose et pas uniquement ce facteur-là.

Mostapha Mellouk : Nous savons que la CDG est très présente dans les Régions, dont elle est aujourd'hui l'un des acteurs partenaires. Sur le plan du développement durable, nous avons vu émerger des régions qui étaient réputées pour certaines activités touristiques ou agricoles.

Par exemple, la région Guelmim-Oued Noun qui se positionne aujourd'hui comme l'un des leaders mondiaux en matière d'hydrogène vert.

Je rappelle au Ministère qu'il y a toujours une attente par rapport à la loi et la réglementation relatives à l'offre marocaine d'hydrogène vert

Comment faites-vous pour que toutes les régions du Maroc adoptent cette approche de mise à niveau pour accompagner ce processus de développement et éviter, dans le futur, que l'on constate : c'est le Maroc utile qui a bénéficié d'investissements et de développement et là c'est un Maroc qui n'en a pas bénéficié ?

Yassine Haddaoui : Nous adoptons une approche différenciée en fonction des régions. Là typiquement, vous mentionnez l'exemple de la Région Guelmim-Oued Noun. Le positionnement du Maroc sur l'hydrogène vert est l'un des grands enjeux de l'offre Maroc, qui consistera à renforcer notre attractivité des grands industriels nationaux ou internationaux qui ont la capacité d'acheter l'hydrogène ou les dérivés d'hydrogène pour les injecter dans leurs processus industriels ; tout cela dans un cadre qui est compétitif.

Nous savons d'ores et déjà que l'hydrogène vert sera compétitif, car nous avons des raisons naturelles de penser qu'il le sera. Maintenant, il faudra tout le reste : la logistique, la zone industrielle, etc. Et c'est là où nous intervenons en général et où nous pourrions intervenir.

Nous l'avons fait dans d'autres régions et dans d'autres contextes où nous venons compléter l'offre de l'État par des infrastructures qui permettront tout de suite à des opérateurs privés de prendre le relais.

Mostapha Mellouk : Je sais que le groupe CDG sera présent à la COP 28 en tant que partenaire du pavillon marocain à la COP. En tant que partenaire institutionnel, auriez-vous un message à partager au moment des discussions au niveau de la COP ?

Yassine Haddaoui : Je partagerai avec vous une réflexion personnelle plutôt qu'un message du Groupe. Nous suivons tous les débats en amont de la COP 28, notamment sur le sujet du « Fonds pertes et dommages » sur lequel émerge finalement de plus en plus une demande de rétablir la justice.

Pour vous expliquer cela rapidement, les pays les moins avancés disent aux pays les plus développés : le stock de carbone disponible aujourd'hui dans l'atmosphère est de votre fait et non du nôtre, alors que c'est nous qui subissons les effets climatiques et pas vous.

Ainsi, une demande de rétablir la justice doit être présente dans les discussions portant sur la compétitivité.

Mostapha Mellouk : Merci Monsieur HADDAOUI

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Importance du développement durable : mise en avant du développement durable comme élément clé de la stratégie du Groupe CDG, tout en soulignant les grands enjeux tels que l'eau et l'énergie.

2. Défis actuels et convergence des défis : mise en exergue de la convergence des défis actuels, tels que la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire. Relever ces défis nécessite la réalisation d'investissements sans précédent dans l'histoire récente du pays.

3. Approche visionnaire et compétitivité naturelle : dans le domaine des énergies renouvelables, et bénéficie d'une compétitivité naturelle du pays en la matière en raison de son positionnement géographique.

4. Opportunités et défis pour le Maroc : Le développement durable représente une opportunité à saisir pour le Maroc, et non pas un coût à supporter à court terme comme dans d'autres pays développés. Rappel des défis liés aux règles d'accès au marché européen et au financement massif nécessaire pour la décarbonation de la production électrique.

5. Rôle et ambitions du Groupe CDG : le Groupe CDG investit en tant qu'acteur majeur aux côtés du secteur privé, soulignant son rôle de financeur à long terme. L'action du groupe va au-delà du financement pour intervenir dans la structuration de projets pour les rendre finançables en dehors de la stricte sphère du secteur public.

6. Développement régional et économique : importance de la création d'emplois et de réalisation d'équipements ayant un impact territorial pour assurer un développement économique homogène dans toutes les régions.

7. Approche différenciée en fonction des Régions : mise en avant de l'approche différenciée adoptée par le Groupe CDG en fonction des régions, soulignant le positionnement du Maroc sur l'hydrogène vert comme un grand enjeu.

8. Réflexion sur la COP 28 : une réflexion personnelle sur la demande croissante de rétablir la justice dans les débats portant sur la compétitivité, notamment sur le "Fonds pertes et dommages".

M. HADDAOUI a mis en évidence l'engagement du Maroc envers le développement durable, les opportunités à saisir qui en découlent et les défis à relever, avec un accent particulier sur le rôle du Groupe CDG dans la réalisation de ces objectifs.



PANEL 3

IMPACT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LES CHAÎNES DE PRODUCTION MONDIALES



Saïd **MOULINE**

Directeur, Agence Marocaine de
Sûreté et de Sécurité Nucléaires
et Radiologiques

Maroc



Doris **TSHEPE**

Présidente, Commission
de la Concurrence

Afrique du Sud



Hara **NIKOLOPOULOU**

Vice-Présidente, Commission
de la Concurrence

Grèce



Antonio **ANDREONI**

Professeur, SOAS
London University

Grande Bretagne



Ioannis **KOKKORIS**

Professeur, Université
Queen Mary

Grande Bretagne



Moritz **JAKOBS**

Expert, Service
juridique

Commission Européenne

INTRODUCTION

Les flux commerciaux sont marqués actuellement par la notion de friendshoring, à savoir une nouvelle organisation de l'économie mondiale basée davantage sur la proximité. Bien que les interdépendances humaines en matière économique soient toujours d'actualité, la domination de la mondialisation financière et du libre-échange est quelque peu freinée.



Le développement durable implique l'adoption de nouveaux modèles économiques favorisant une croissance inclusive, ainsi que la mise en place de nouvelles chaînes de valeurs favorisant le local et le régional.

Dans ce 3ème panel, les intervenants ont abordé les points suivants, en partageant avec l'audience leurs expériences et leurs points de vue :

- ❑ **Nouveaux modèles économiques pour une croissance inclusive**
 - ❑ **Flux commerciaux**
 - ❑ **Des chaînes de valeur mondiales pour un avenir inclusif et durable**
 - ❑ **Leviers pour une chaîne d'approvisionnement durable**
- Démondialisation et régionalisation**

INTERVENTION DE M. SAID MOULINE, Directeur, Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques - Maroc



Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

- ✦ Ingénieur d'État spécialisé dans les secteurs de l'énergie et de la protection de l'environnement, M. MOULINE est lauréat de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (France) et de l'Université de Pennsylvanie (USA).
- ✦ M. Mouline a occupé les postes de Directeur Général de l'Agence Marocaine de l'Efficacité Énergétique (AMEE), de conseiller du président du Groupe OCP et de chargé du programme Qualit'air à la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.
- ✦ Il a également été directeur scientifique et technique au Centre de Développement des Énergies

Transcription intégrale de l'intervention

D'abord, je tiens à remercier Monsieur le Président du Conseil de la Concurrence pour l'invitation.

Je suis toujours heureux d'être à Marrakech. Il y a quelques années, nous étions à la COP 22, ici même, et j'avais à présider la Commission Partenariat Public Privé (PPP). Cette Commission faisait partie intégrante de l'équipe de la 22ème Conférence des Parties des États signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Pourquoi une Commission dédiée au Partenariat Public Privé ? La réponse à cette question réside dans le fait que nous avons relevé que tous les secteurs sont concernés par cette transition et par le développement durable.

Par développement durable, on entend que pour tout projet, l'évaluation doit prendre en compte le volet économique, le volet social et le volet environnemental. On ne prend plus en compte que l'aspect économique et la rentabilité du projet. Les trois volets vont en parallèle : l'économique, le social et, enfin, l'environnemental qui va être absolument pris en compte.

Tous nos partenaires africains ont pris part aux travaux de la COP 22. Sa Majesté le Roi a tenu à

ce qu'il y ait un sommet des Chefs d'États africains. L'Afrique, c'est 3% des émissions mondiales et on demandait aux pays africains de faire des efforts et c'est pour cela que nous avons dit attention :

- ✦ Oui, nous allons faire des efforts pour nous Africains,
- ✦ et Oui, le développement durable est nécessaire,
- ✦ et que nous avons aussi des solutions africaines pour l'Afrique.

Le Sommet des Chefs d'États africains, présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a tenu à ce que cet engagement pour le développement durable trouve sa traduction dans l'énergie, la gestion de l'eau, la sécurité alimentaire et tous les secteurs clés. Parce que je vous rappelle, aujourd'hui, presque la moitié de la population africaine n'a pas accès à l'électricité, soit 600 millions de citoyens africains.

Cette transition est nécessaire, mais elle doit être faite d'une façon beaucoup plus inclusive. Et c'est pour cela que nous parlons de transition juste.

C'est très important. C'est le débat que nous avons eu lors de toutes les COP et que nous aurons encore à la COP 28, parce que cette transition juste, nous ne la voyons pas encore.

Il est important d'avoir cette approche aujourd'hui. Même avec nos partenaires, nous nous disions pourquoi faire ça ? Nous le faisons parce que les changements climatiques sont là. Cette année, c'est l'année la plus chaude jamais enregistrée. Nous avons des sécheresses, des inondations et des feux de forêt. Nous voyons le permafrost en train de fondre. Tout ceci a des conséquences partout dans le monde et sur notre continent, en particulier. Aujourd'hui, nous observons des migrations claires du fait du changement climatique. Tout ceci devrait être fait et nous le faisons d'une façon volontaire.

Pour répondre encore une fois à la question, nous faisons cela pour convaincre les différents acteurs. La tenue de la commission que je présidais c'était pour dire que toutes les branches du secteur privé, y compris l'énergie, le transport et le bâtiment, sont concernés par cette transition.

Au constat fait par l'animateur Monsieur Mostapha Mellouk quant aux efforts d'exemplarité déployés par les pouvoirs publics en la matière, comme en témoigne, au cours des dernières années, la couverture des terrasses de bâtiments publics de panneaux solaires, M. Saïd Mouline, a répliqué :

La couverture des terrasses de bâtiments publics de panneaux solaires fait partie d'un programme consacrant l'exemplarité de l'État. L'État doit être exemplaire : s'il exige cela du secteur privé, il faudrait qu'il donne l'exemple. Cela concerne les bâtiments publics, la flotte de l'État parce que le transport consomme aussi beaucoup d'énergie, ainsi que les règles et les comportements au sein de l'État. C'est tout cela qu'il faudrait prendre en compte pour consacrer l'exemplarité de l'État vis-à-vis du secteur privé.

Tout le secteur privé était présent. Pour chaque secteur, nous avons relevé les actions qui sont menées pour baisser ses propres émissions et identifié, ensuite, les innovations qui permettront d'aller vers cette transition énergétique.



Bien évidemment, nous sommes attentifs à tout ce qui se prépare pour l'avenir des énergies renouvelables, y compris l'hydrogène vert, qui sont devenues très compétitives. Nous l'avons d'ailleurs bien entendu ce matin.

Comme cela a été souligné ce matin, nous parlons maintenant d'opportunité. Notre pays a la chance de disposer d'un potentiel exceptionnel d'énergies renouvelables qui fait que nous avons un coût très bas et jouissons donc d'une compétitivité sur ce plan, ce qui favorise le développement des projets. Nous nous adressons actuellement aux acteurs privés pour leur dire : « attention, vous devez opérer cette transition, mais, en même temps, vous allez pouvoir baisser votre facture énergétique en décarbonant ». Ce n'était pas le cas avant, car la transition vers le développement durable était un surcoût. Aujourd'hui, elle est réalisée d'une façon très compétitive. C'est le message principal qui nous permettait d'arriver à les convaincre.

L'autre aspect à souligner a trait au rôle clé joué par le secteur financier. En effet, lors de la COP 22,

les banques ont joué un rôle très important dans la finance verte. D'ailleurs, l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique avait signé à l'époque des conventions avec toutes les banques pour qu'elles aient des lignes dédiées à la finance de cette transition. Aujourd'hui, si les projets peuvent se développer, c'est parce qu'en parallèle avec la volonté politique et la volonté d'investir des acteurs, il y a un secteur financier très volontariste qui accompagne avec des lignes dédiées.

Vous avez parlé ce matin du MorSEFF. Maintenant, il y a aussi la GEF ou la ligne "Green Economy Financing Facility" qui est la 2ème génération qui a permis de montrer que lorsqu'un industriel s'implique et s'investit, il se retrouve gagnant à tous les niveaux et, en plus, il a des financements et, parfois, des subventions dans ce domaine.

Ainsi, pour convaincre les acteurs, il a fallu un accompagnement avec le concours de tous les acteurs, le secteur public, bien évidemment, le secteur financier et le secteur privé encadré par la CGEM. Avec tout cela et grâce à ces efforts, il y a des actions qui se sont concrétisées dans le pays.

Il va sans dire que convaincre le secteur privé en mettant à profit le bon sens et l'exemplarité est concluant et permet d'aboutir à des résultats et ce, surtout lorsqu'on prouve que tout le monde est gagnant et qu'il y a de la compétitivité en plus. Cela est d'autant plus vrai que tous sont aujourd'hui sensibilisés aux problèmes du changement climatique qui sont là et sont disposés à adhérer à cette approche.

À la question posée par l'animateur, en lien avec la thématique des chaînes de valeur et de l'action menée auprès de l'ensemble des opérateurs industriels, notamment pour s'adapter et se mettre à niveau en perspective de l'échéance de la mise en application en 2026 de la taxe carbone en Europe, quant au bilan pouvant être dressé à l'échelle nationale en termes d'efficacité énergétique et d'adaptation aux normes, M. Saïd Mouline a expliqué :

Le travail a été fait pour cinq secteurs pour lesquels la taxe carbone est déjà là et va leur être appliquée. Cela concerne l'acier, l'aluminium, les fertilisants, le ciment et l'électricité.

Monsieur le Ministre Mezzour nous annonçait que ça serait davantage une nouvelle barrière douanière qui s'ajoute. C'est vrai pour certains pays où cela est assez difficile à mettre en œuvre, mais nous y voyons une opportunité. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui décarboner, comme je disais tout à l'heure, dans le contexte marocain, revient à baisser sa facture énergétique et à réduire ses émissions de carbone.

En accompagnant de grands projets dans la chaîne de valeur en industrie automobile qui s'est déployée dans le pays, nous avons relevé une volonté, de part et d'autre. Auparavant, on disait quand les usines venaient s'implanter en Afrique qu'elles le faisaient parce qu'elles ne peuvent plus polluer dans leurs pays et qu'elles avaient fait le choix de s'installer dans des pays où il n'y avait pas de règles.

Ce n'est plus le cas. Plus que cela, pour l'illustration, l'usine automobile de Tanger a été conçue, dès le départ, pour être carbone neutre. Dès le départ, nous voulions avoir des énergies renouvelables : la biomasse énergie a été utilisée au lieu du fuel pour la chaleur et des règles pour recycler ont été adoptées suivant le modèle de l'économie circulaire dont nous avons parlé tout à l'heure.

Aujourd'hui, lorsqu'une entreprise réduit la consommation des matières premières, économise de l'eau et de l'énergie et utilise des énergies renouvelables, elle a un bilan carbone qui peut aller vers la neutralité, et c'est l'objectif.

Un autre grand acteur, le groupe OCP œuvre pour être carbone neutre en 2040. Aujourd'hui, 88% de son électricité est déjà d'origine renouvelable. Ce groupe a un programme exceptionnel d'énergies renouvelables, avec de grands champs renouvelables pour produire de l'hydrogène vert et de l'ammoniac vert.

Tout cela s'inscrit dans le cadre de cette nouvelle transition. De même, d'autres secteurs sont concernés par la taxe carbone, à savoir notamment l'industrie aéronautique implantée au Maroc, qui exporte principalement en Europe et aux États-Unis. Cette industrie dispose aujourd'hui d'un programme pour décarboner et pour utiliser au maximum les énergies renouvelables.

Nous sommes de faibles émetteurs et nous voulons nous développer. Mais attention, il y a des règles et il faut qu'elles soient partagées. Si les produits européens sont subventionnés, il faudrait aussi que le produit importé qui arrive propre sur le marché européen soit subventionné, de la même façon, par le programme européen. Suivant ce schéma, on ne peut pas subventionner que les produits nationaux.



C'est pour cette raison qu'il est important, comme cela a été souligné ce matin, que la réglementation aille beaucoup plus vite pour accélérer l'accès aux énergies renouvelables, d'une façon compétitive.

Dans ce contexte, ces chaînes de valeur sont nécessaires pour montrer que, par rapport à la taxe carbone, il y a aussi des subventions qui sont accordées en Europe aux États-Unis et qui sont, aujourd'hui, très fortes. Pour les décarbonations que les pays du Sud n'ont pas engagées, nous en avons parlé un peu ce matin, c'est très important de montrer, lorsqu'on discute avec ces pays, qu'il faut que l'on revienne à une "transition juste".

Aujourd'hui, le Maroc est le seul pays en dehors de l'Europe à avoir signé le Green Deal avec l'Union Européenne. Notre pays, doit en profiter pleinement dans le cadre des négociations à mener aujourd'hui pour atteindre, ensemble, l'objectif commun de préservation du climat de la planète.

En réponse à l'interrogation de l'animateur pour savoir si, au titre de la responsabilité aujourd'hui assurée par M. Saïd Mouline, il fera partie de la délégation marocaine à la COP 28 pour défendre le développement durable ou, tout au moins, souhaiterait confier des messages dans ce sens aux représentants du Maroc qui prendront part à cet événement, il a été souligné :

Nous avons beaucoup d'acteurs nationaux aujourd'hui qui participeront à la COP. Je crois qu'aujourd'hui, il y a des messages très forts à livrer.

Nous avons été, ce matin, à l'écoute de la représentante de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement qui a annoncé la participation distinguée de Son Altesse Royale Lalla Hasnaa à la COP 28. Il y aura certainement des messages à livrer.

Le Président de la CGEM, ici présent, va prendre part également à la COP et aura aussi des messages du secteur privé à faire passer.

Je crois que nous pouvons montrer que nous pouvons aller vers cette transition énergétique à condition juste de respecter certaines règles. Par exemple, le Maroc, un pays du Sud très peu émetteur de gaz à effet de serre, qui a été volontariste grâce à une vision portée au plus haut niveau de l'État, a montré que lorsque nous prenons des engagements, nous les honorons : les grands champs solaires, les grands parcs éoliens. Aujourd'hui, nous y sommes. Nos engagements pris en 2009 ont été honorés.

C'est un message pour tout le continent pour parvenir, comme je l'avais affirmé, à des solutions africaines pour l'Afrique, avec tous nos partenaires et les bailleurs de fonds, car les financements à mobiliser sont très importants.

Aujourd'hui, les banques - les banques de développement, mais aussi les banques locales - jouent un rôle très important. Ce matin, M. Fikrate nous a parlé des pompes solaires. Lorsque nous avons lancé un programme pour aider les agriculteurs au Maroc pour passer des pompes diesel aux pompes solaires, il a fallu convaincre les agriculteurs d'acheter eux-mêmes des pompes solaires. Il a fallu, avec les banques, mettre en place des lignes de financement pour les pompes solaires. Aujourd'hui, le Crédit Agricole du Maroc et Tamwil Al Fellah, offrent des lignes dédiées au pompage solaire. Il a fallu former des jeunes dans

les régions agricoles qui vont assurer l'installation et la maintenance de ces pompes. Pour conforter l'utilisateur, il faut qu'il ait un service de proximité. Donc c'est tout cet écosystème qui fait qu'aujourd'hui nous avons plus de 60 000 agriculteurs qui ont des pompes solaires au Maroc. Nous allons continuer parce que c'est un modèle économique, environnemental et social, créateur d'emplois dans les régions.

Ces programmes aboutissent lorsque nous avons une bonne approche et tous les acteurs sont mobilisés autour. Je ne manquerai pas ici de rappeler le CIH, la BMCE, la Banque Populaire et toutes les autres banques avec lesquelles nous avons signé des conventions pour la mise en place de lignes de financement. C'est ce qui fait que lorsqu'un industriel veut se développer dans ce secteur, il a tous les outils à sa disposition, en plus de la volonté politique.

Je conclurai mon intervention en présentant le guide de la décarbonation, élaboré par la CGEM en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui met toutes les informations à la disposition de ceux qui veulent décarboner : comment ? pourquoi ? et comment financer ?

Merci de votre attention.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Transition vers le développement durable : Rappel de sa présidence de la Commission Partenariat Public Privé à la COP 22. La mise en place de cette commission dédiée a été dictée par le fait que tous les secteurs sont concernés par la transition et le développement durable.

2. Approche du développement durable : Définition du développement durable incluant les volets économique, social, et environnemental. Rappel du rôle clé de l'Afrique dans les discussions autour du développement durable, soulignant les efforts à déployer par les pays africains et les solutions africaines qu'ils devraient développer.

3. Transition juste et urgence climatique : Appel à une transition juste en raison de l'urgence climatique. Mise en exergue des conséquences du changement climatique, notamment les migrations, et de la nécessité d'une action volontaire.

4. Exemplarité de l'État et implication du secteur privé : Mise en avant de l'exemplarité de l'État dans la transition énergétique, notamment à travers l'installation de panneaux solaires sur les terrasses des bâtiments publics. Importance de montrer l'exemple pour inciter le secteur privé à suivre.

5. Rôle du secteur financier et financement vert : Mise en avant du rôle clé du secteur financier et des banques et de leur engagement dans la finance verte. Rappel de programmes et d'initiatives comme le MorSEFF et la GEF.

6. Convaincre le secteur privé : Mise en exergue de l'importance de convaincre le secteur privé en soulignant la compétitivité et la baisse de la facture énergétique grâce à la transition. Mise en avant d'entreprises, y compris l'industrie automobile et l'OCP, engagées pour réaliser la neutralité carbone.

7. Défis et opportunités : Présentation des défis liés à la taxe carbone, notamment pour certains secteurs. Appel à l'adoption de règles partagées dans le contexte international pour garantir une transition juste.

8. Engagements du Maroc et coopération internationale : engagements du Maroc en matière de transition énergétique avec des résultats concrets. Appel à une coopération internationale pour réaliser l'objectif commun de préservation du climat.

9. Exemples concrets de projets : Présentation de projets concrets comme l'utilisation de pompes solaires par les agriculteurs, impliquant une collaboration entre divers acteurs, dont notamment les banques.

10. Rôle des acteurs nationaux dans la COP : Mise en avant des rôles clés des acteurs nationaux dans la COP, y compris la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et la CGEM, et de la participation du Maroc au Green Deal de l'UE.

11. Conclusion et accompagnement : importance de l'adoption d'une approche inclusive et de la collaboration de tous les acteurs. Rappel du guide de décarbonation élaboré par la CGEM en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement, fournissant des informations essentielles pour les industriels.

INTERVENTION DE Mme DORIS TSHEPE, Présidente, Commission de la Concurrence - Afrique du Sud



- ✦ Titulaire d'un diplôme en droit B Proc, d'un diplôme en droit LLB et d'une maîtrise en droit fiscal (LLM). Mme TSHEPE exerce en tant qu'avocate depuis plus de 20 ans. Spécialisée dans le droit constitutionnel et administratif, la rédaction législative, le droit des médias et de la communication, le droit commercial, le droit de la concurrence et le droit du travail, elle dispose d'une vaste clientèle du secteur public et privé.
- ✦ Elle a fait partie d'un comité consultatif sur les principaux amendements à la loi de la concurrence, promulguée par le Président de la République Cyril Ramaphosa en 2019. Elle a également agi en tant qu'avocate dans plusieurs affaires importantes en matière de concurrence. Mme TSHEPE a occupé le poste de Directrice Générale au sein d'un cabinet de renom, Cheadle Thompson and Haysom Inc (CTH), jusqu'au 30 juin 2018. Elle est membre de la Commission des Services Judiciaires (JSC).

Transcription intégrale de l'intervention

Bon après-midi Mesdames et Messieurs. C'est un plaisir d'être ici avec vous aujourd'hui.

Tout d'abord, je tiens à féliciter le Conseil de la Concurrence du Maroc pour la tenue de sa deuxième conférence annuelle, consacrée particulièrement à ce sujet clé du développement durable et de la concurrence.

Je tiens également à remercier le Conseil de la Concurrence du Maroc pour m'avoir invitée à partager l'expérience de la Commission de la Concurrence d'Afrique du Sud avec vous aujourd'hui.

Pour commencer, en Afrique du Sud, la durabilité est souvent discutée en relation avec le développement économique. Dans un pays comme le nôtre, qui est touché par la pauvreté, les inégalités et un taux élevé de chômage, il est de plus en plus reconnu que notre développement, aussi ambitieux soit-il, n'aura aucun sens ou aucune pertinence s'il n'est pas durable.

Les enseignements tirés de notre passé nous précisent que nous ne pouvons pas nous permettre des interventions économiques

superficielles qui ne donnent pas une priorité à la lutte contre la pauvreté. Les résultats que notre politique économique vise à réaliser doivent contenir intrinsèquement la capacité de se multiplier et de reproduire des résultats encore meilleurs que ceux qui les ont précédés.

C'est cette reconnaissance qui a incité le Parlement, lors de l'adoption de la loi de la concurrence, à introduire des facteurs d'intérêt public dans notre loi. Tout d'abord, ces dispositions relatives à l'intérêt public sont le fruit de l'examen des fusions et acquisitions et des demandes d'exemption. Plus récemment, nous l'avons constaté dans les affaires d'abus de position dominante et dans les dispositions relatives aux enquêtes de marché.

Bien que la prise en compte de l'intérêt public à la fois dans les mesures, les exemptions et dans les affaires d'abus de position dominante ne traite pas spécifiquement des questions liées à l'environnement et au changement climatique, nous avons pu, en tant qu'institution, utiliser ces dispositions lorsque nous considérons le développement durable au sens large.

Je souhaiterais partager avec vous nos expériences durant la COVID-19. Comme vous le savez tous, la COVID-19 a entraîné des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ainsi, les pays devaient veiller à faciliter un approvisionnement suffisant à l'intérieur de leurs frontières pour leur permettre de survivre et acquérir de la nourriture et de l'équipement médical. Typiquement, dans un pays comme le nôtre, la nourriture devenait un problème clé.

Ainsi, je vais vous parler ici de l'expérience relative à l'alimentation. J'ai choisi l'alimentation parce que, comme la plupart d'entre vous le savent, l'inflation alimentaire continue d'être un problème à l'échelle mondiale et à affecter les plus pauvres parmi les pauvres. Les chaînes de valeur alimentaires sont généralement régionales ou mondiales et pourraient faire l'objet, à mon avis, d'une mise en application ou d'une recherche collective.

Les cartels régionaux sont parmi les questions qui pourraient faire l'objet d'un engagement collectif au niveau régional. Je fais référence ici en particulier au continent africain où, comme vous le savez, un protocole de concurrence a été adopté dans le cadre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF), pour traiter des questions de concurrence alors que nous ouvrons nos marchés sur le continent.

Par conséquent, les cartels régionaux entre les commerçants de divers intrants et produits de base, la concentration par le biais de la consolidation par acquisitions entre les entreprises et les barrières à la concurrence transfrontalières seraient autant de questions qu'il serait bon pour nous d'examiner alors que nous progressons vers cette zone de libre-échange.

Au niveau mondial, une série de fusions substantielles, intervenues dans le secteur des semences agro-technologiques et du commerce, ont fait que diverses autorités de la concurrence à l'échelle mondiale ont dû se pencher sur ces opérations.



Les marchés de matières premières, tels que les contrats à terme, jouent un rôle dans la fixation des prix au niveau national. À notre avis, différentes stratégies devraient être adoptées, notamment la recherche régionale et l'étude des chaînes de valeur et des compétitions potentielles, la mise en œuvre coordonnée au niveau régional pour lutter contre les cartels et la coordination en ce qui concerne les contrôles majeurs et les enquêtes sur le marché pour cibler certaines chaînes de valeur.

Durant la COVID, comme vous le savez, les marchés alimentaires ont été soumis à des chocs mondiaux sans précédent, entraînant une inflation à l'échelle mondiale. Cela a inclus de mauvaises récoltes, des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et des hausses de prix d'intrants clés, à savoir les engrais chimiques pour l'agriculture et le pétrole pour les chaînes logistiques.

La plupart des principaux marchés alimentaires sud-africains sont exposés à l'économie mondiale, y compris les marchés des viandes et du maïs. Mais même ceux qui ne le sont pas, tels que les légumes, ils sont toujours exposés aux cours mondiaux des engrais et du pétrole. Les chocs ont

été accentués par des marchés concentrés, de la transformation à la vente au détail, ce qui permet aux entreprises d'augmenter les prix plus rapidement que ne l'a été l'augmentation des coûts et de ne pas répercuter les réductions au maximum lorsque les chocs s'estompent. C'est ce que les économistes appellent normalement l'effet de la fusée et de la plume. Ainsi, les prix augmentent rapidement, mais mettent du temps à redescendre, même lorsque cela est nécessaire.

Nous connaissons tous ce problème. Ce n'est pas seulement un problème africain. C'est une préoccupation à l'échelle mondiale. Ces chocs ont persisté depuis la COVID et sont susceptibles de ne pas diminuer à l'avenir.

L'inflation alimentaire a un effet particulièrement dévastateur sur les ménages les plus pauvres, car l'alimentation représente une part très importante de leurs dépenses mensuelles, et l'inflation peut pousser beaucoup d'entre eux à ne pas pouvoir satisfaire leurs besoins nutritionnels de base.

Ce que nous avons donc fait, en tant que pays, a été d'élaborer un programme d'actions à court, moyen et long termes pour traiter systématiquement l'inflation alimentaire et développer des marchés compétitifs et résilients à l'avenir.

À court terme, l'application de la loi n'était pas possible car, comme la plupart d'entre vous le savent, l'application de la loi, en particulier dans les cas d'abus de position dominante, prend du temps. Ainsi, la sensibilisation a dû être une réponse à cet égard.

Nous avons veillé à assurer le suivi et la transparence des prix des denrées alimentaires. Notre objectif était de dévoiler les cas où les entreprises agro-alimentaires ou les détaillants profitaient de l'inflation alimentaire et de la volatilité des prix et, ainsi, mettre une pression publique sur ces acteurs pour réduire les prix ou s'assurer que leurs partenaires commerciaux étaient au courant de certaines de ces hausses

injustes et pour ne pas accepter des augmentations de prix lorsque cela était nécessaire.

De nombreux exemples illustrent cela et sont principalement liés au pétrole. Ce qui s'est passé, c'est que même si les prix du pétrole baissaient au niveau mondial, la baisse n'était pas répercutée en Afrique du Sud. L'un des principaux rapports de suivi des prix des denrées alimentaires que nous avons publié avait révélé cela. Après cette publication, nous avons constaté que les prix du pétrole baissaient de manière significative sans aucune activité d'application de la loi de notre part.

Durant la COVID, les prix du gingembre et de l'ail ont également augmenté de manière assez significative, principalement en raison des mauvaises récoltes dans certains pays d'importation. Cependant, ce que nous avons constaté, c'est que les détaillants cherchaient à compenser exagérément la hausse des coûts, en augmentant leurs prix, aussi bien pour l'ail que le gingembre, afin de s'assurer des profits exceptionnels. Suite à l'engagement conclu par la Commission de la concurrence avec ces détaillants sur ces produits, les prix ont baissé de manière assez significative.

La dernière question que je voudrais aborder sans rentrer dans les détails compte tenu des contraintes de temps concerne ce qui s'est passé avec les tests PCR durant la COVID-19, en utilisant l'un des outils dont nous disposons en tant qu'autorités de la concurrence et que le gouvernement a cherché à utiliser dans divers secteurs de l'économie. À cet égard, une exemption a été accordée, en particulier, pour permettre aux acteurs du marché du secteur de la santé d'assurer une sorte de sécurité d'approvisionnement. Cela a conduit le Groupe National de Pathologie à obtenir une exemption collective et ils ont discuté des prix, ainsi que des coûts associés et de la sécurité d'approvisionnement.

Le 25 mars 2020, les parties avaient convenu, avec notre ministère de la Santé, d'un prix uniforme de 850 Rands par test PCR pour la COVID-19.

Cependant, en 2021, des préoccupations ont été soulevées concernant la persistance du même prix pour le test PCR malgré une réduction apparente des coûts avec la réalisation d'économies d'échelle massives et aussi parce que, dans certaines parties, nous avons pu recevoir certains de ces tests grâce aux chaînes de valeur mondiales. Cependant, les prix ne baissaient pas. Cela a conduit le Conseil des Régimes Médicaux, qui est un régulateur du secteur de l'assurance maladie en Afrique du Sud, à déposer une plainte. La Commission a mené une enquête à ce sujet, aussi rapidement que possible, compte tenu des contraintes de temps que nous avions. Cette enquête accélérée nous a amenés à croire que, effectivement, les augmentations de prix étaient injustifiées ou qu'il y avait une difficulté à réduire les prix des tests PCR. Heureusement, suite à des discussions, nous avons vu que les parties, les représentants de ces laboratoires privés, sont arrivés, avec la Commission de la Concurrence à conclure des accords de règlement pour garantir que nous réduisions les prix et que les consommateurs bénéficient, avec effet immédiat, d'un prix de 500 Rands par test.

Je pense que nous, en tant que Commission de la Concurrence, avons appris de ces exemples. En effet, même si les chaînes de valeur mondiales peuvent être difficiles, les autorités de la concurrence ont un rôle à jouer, à savoir intervenir, s'engager et veiller à ce que toutes les exemptions et tous les accords qui sont conclus soient mis en œuvre dans un environnement concurrentiel, équitable et inclusif.

En réponse à la question du modérateur, M. Mostapha Mellouk, concernant le fait si l'autorité de la concurrence d'Afrique du Sud agit de la même façon face à la crise énergétique, Mme Doris Tshepe a déclaré :

Je pense que cela fait partie de ce qui a accentué certains problèmes que nous avons dans le pays. Mais comme l'avait affirmé le ministre de l'Industrie et du Commerce du Maroc au début, certaines de ces crises environnementales, tout en étant des défis, offrent également des opportunités. Nous avons, en effet, constaté dans le pays, un mouvement vers les énergies renouvelables et nous constatons donc beaucoup d'activités de fusions-acquisitions dans le secteur des énergies renouvelables.

Ainsi, notre rôle, en tant que Commission de la Concurrence, est de veiller à ce que, à mesure que ces marchés émergents se développent, nous devons nous assurer qu'ils se développent de manière équitable et inclusive et qu'ils garantissent des résultats plus équitables. C'est ici, selon nous, que les questions d'inclusivité de la croissance dans l'économie entrent en jeu. Nous n'avons pas encore rencontré de problèmes de concentration ou de consolidation de la propriété car, comme je l'avais affirmé, il s'agit de nouveaux marchés. Mais, nous nous en préoccupons et nous nous préoccupons surtout de l'inclusion des entreprises locales dans cet environnement, étant donné que la chaîne d'approvisionnement mondiale, comme nous l'avons vu pendant la COVID et à la suite des guerres, peut être capricieuse et causer des perturbations.

Nous devons veiller à ce que, à mesure que nous ouvrons nos marchés, même s'ils sont compétitifs, il y ait une participation locale, et nous sommes très heureux de noter le développement du secteur des énergies renouvelables en particulier.

En réponse à la question sur les principaux défis de l'Afrique du Sud pour apporter des changements aux règles avec l'Europe, qui est le principal marché de ce pays, Mme Doris TSHEPE a déclaré :

L'Afrique du Sud est dans une position très favorable dont nous nous félicitons. Nous avons des échanges commerciaux avec la plupart des acteurs mondiaux. Nous continuons à nous engager

de manière très fructueuse avec l'Europe, les États-Unis et les pays en développement du Sud, et à travers les nations du BRICS qui, comme vous le savez, se sont élargies.

Nous espérons que nous continuerons à veiller à ce que le développement se poursuive et continue à profiter à l'Afrique du Sud.

La ZLECAF et le protocole sur la concurrence signifient également que nous devons veiller à ce que le commerce transfrontalier au sein de l'Afrique se développe au profit de tous les citoyens africains et de l'économie africaine.

Ainsi, tous ces obstacles qui persistent encore ici, notamment en matière de logistique, et qui posent des problèmes de stabilité durable, doivent être éliminés.

Pour nous, en tant qu'autorités de la concurrence, nous devons veiller à ce que notre suppression des barrières commerciales et les obstacles à l'entrée de tous les participants, en particulier sur le continent, se fasse de manière inclusive, équitable et offre aux consommateurs des résultats compétitifs.

Merci.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Durabilité et développement économique : Mise en exergue du lien entre la durabilité et le développement économique, en particulier dans un pays confronté à des défis tels que la pauvreté, les inégalités et le chômage. Les résultats du développement doivent être durables et capables de multiplier les résultats positifs.

2. Dispositions relatives à l'intérêt public : Rappel de l'introduction de facteurs relatifs à l'intérêt public dans la loi sur la concurrence en Afrique du Sud, initialement dans le cadre des fusions et acquisitions, puis dans les cas d'abus de position dominante et d'investigations sur le marché.

3. Marchés alimentaires et défis régionaux : discussion sur l'impact de la COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier dans les marchés alimentaires. Plaidoyer en faveur de la coopération régionale pour traiter des problèmes tels que les cartels régionaux, la concentration par le biais d'acquisitions et les obstacles à la concurrence transfrontalière, notamment dans le contexte de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine.

4. Fusions mondiales dans l'agro-technologie : Mise en avant de la nécessité d'une collaboration mondiale pour traiter les fusions substantielles dans les domaines de l'agro-technologie des semences et du commerce, qui ont un impact sur les autorités de la concurrence à l'échelle mondiale.

5. Réponse à la COVID-19 et mesures à court terme : Présentation de la réponse à court terme apportée durant la crise de la COVID-19, mettant l'accent sur la sensibilisation et la garantie du suivi et de la transparence des prix alimentaires.

Présentation d'exemples où la pression publique et les concertations avec les détaillants ont conduit à des prix plus équitables.

6. Tests PCR et interventions sur le marché : Discussion de l'utilisation d'outils, tels que les exemptions, durant la pandémie pour traiter des problèmes tels que les prix des tests PCR. Rappel d'une enquête accélérée qui a conduit les laboratoires privés à accepter de réduire les prix au bénéfice des consommateurs.

7. Leçons tirées des marchés des énergies renouvelables : Reconnaissance du passage aux énergies renouvelables en Afrique du Sud. Mise en exergue du rôle de la Commission de la Concurrence s'agissant de veiller à ce que le développement soit équitable et inclusif dans des marchés émergents comme celui des énergies renouvelables.

8. Défis et opportunités dans le commerce mondial : Présentation des défis et des opportunités dans les relations commerciales de l'Afrique du Sud, soulignant les engagements avec l'Europe, les États-Unis et les pays du BRICS. Mise en avant de la nécessité de promouvoir un commerce transfrontalier en Afrique, de lever les barrières commerciales et d'adopter des pratiques de concurrence inclusives.

9. Conclusion : Réaffirmation de l'engagement à veiller à ce que les résultats soient justes, inclusifs et compétitifs dans le commerce et le développement économique. Mise en exergue du rôle des autorités de la concurrence dans la promotion d'un environnement compétitif qui bénéficie aux consommateurs et à l'économie.

INTERVENTION DE Mme HARA NIKOLOPOULOU, Vice-Présidente Commission de la Concurrence - Grèce



- ✦ Mme NIKOLOPOULOU est avocate et vice-présidente de la Commission de la Concurrence Hellénique (HCC) depuis juillet 2022. Avec près de 20 ans d'expérience dans le domaine du droit de la concurrence, elle a travaillé sur des affaires de cartels, d'abus de position dominante et de fusions dans divers secteurs industriels.
- ✦ Dans le cadre de ses fonctions actuelles, elle a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de la HCC, y compris en tant que directrice et responsable des relations internationales.
- ✦ Avant de rejoindre la HCC, Mme NIKOLOPOULOU a exercé en tant qu'avocate spécialisée en droit de la concurrence à la Commission hellénique des télécommunications et de la poste, dans des cabinets d'avocats à Athènes et à Bruxelles, et en tant que stagiaire à la Commission Européenne.
- ✦ Elle est diplômée en droit de l'Université d'Athènes, a obtenu un LL.M en droit des sociétés et commerciaux de l'University College London, ainsi qu'un Master of Science en économie (Régulation économique et concurrence) de la City University de Londres.

Transcription intégrale de l'intervention

Changement climatique et l'impérative transition verte : la feuille de route Net-zéro 2050

Je tiens à remercier le Royaume du Maroc, le Conseil de la Concurrence marocain et Monsieur le Président, en particulier, pour l'organisation de cette conférence internationale qui nous donne l'occasion de discuter de la durabilité, qui, comme cela a été déjà affirmé, n'est pas une question de savoir si nous en avons besoin ou si nous pouvons l'avoir, car le développement durable n'est pas une option.

Je suis tout à fait d'accord avec les précédents orateurs selon lesquels toutes ces procédures doivent être entreprises afin d'atteindre un environnement concurrentiel inclusif. Je pense que cette inclusion est essentielle pour parvenir à la durabilité de manière véritablement pérenne. C'est l'un des aspects majeurs et l'un des leviers clés pour intégrer la durabilité dans la chaîne de production mondiale. Il y a des considérations sociales sur lesquelles nous devons veiller, telles que des conditions de travail sûres, le respect des droits de l'homme des travailleurs, la diversité, l'inclusion et l'engagement communautaire.

Je voudrais aborder brièvement l'un des leviers clés de la durabilité dans la chaîne de production mondiale, qui, à mon avis, doit être la collaboration ; chose à laquelle nous avons œuvré au Conseil de la Concurrence Hellénique.

La collaboration en tant que levier de durabilité dans la chaîne de production mondiale :

Cette collaboration signifie qu'il y aura une participation active et une coopération de diverses parties, y compris les fournisseurs, les fabricants, les distributeurs et même les clients, pour œuvrer ensemble pour la réalisation d'objectifs communs.

Les aspects principaux de cette collaboration peuvent se résumer dans le partage des informations, la coordination des activités et la prise de décisions conjointes pour optimiser la performance et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.

Cette approche aura de nombreux avantages, tels que la réduction des délais, l'amélioration de la gestion des stocks, une meilleure gestion des risques et l'amélioration de la qualité des produits.

Cette collaboration peut même s'étendre au développement de produits, à l'innovation et à la résolution conjointe des problèmes, favorisant des réponses plus agiles aux changements et aux défis de la chaîne d'approvisionnement.

En tant que levier de durabilité dans la chaîne de production mondiale, cette collaboration faisait partie de notre initiative au sein de la Commission de la Concurrence Hellénique (HCC) pour créer un « bac à sable » de durabilité. Ce bac à sable est un environnement supervisé où les entreprises peuvent entreprendre des initiatives qui contribuent



de manière significative aux objectifs de développement durable sans entraver significativement la concurrence. Elles peuvent travailler sur ces propositions dans le cadre de l'environnement supervisé en suivant nos conseils. Une fois qu'elles quittent ce bac à sable, elles peuvent réaliser leur proposition en tenant compte de nos directives. La collaboration peut être soit horizontale, entre concurrents, soit verticale entre divers acteurs de la chaîne de production, soit aussi unilatérale, mais il s'agit principalement de projets collaboratifs.

À notre avis, cela peut contribuer à favoriser une collaboration qui n'engendre pas de problèmes de concurrence et promeut la durabilité, surtout lorsque les entreprises se trouvent à différents niveaux de la chaîne de production. Cela peut contribuer à renforcer la durabilité dans la chaîne de production.

La transparence est une autre question assez importante à discuter en tant que moteur de durabilité dans les chaînes de production mondiales.

La transparence en tant que levier de durabilité dans les chaînes de production :

La transparence signifie l'ouverture et la clarté dans le flux d'informations, les processus et les pratiques dans la chaîne d'approvisionnement. Cela signifie également fournir aux parties prenantes un accès à des données et des informations pertinentes leur permettant de comprendre comment les produits sont acquis, produits et distribués. Par exemple, la transparence est un aspect très important dans l'approvisionnement éthique. La traçabilité et la divulgation des origines des matériaux et des produits permettant aux consommateurs et aux parties prenantes de faire des choix éclairés. Cela renforce la confiance parmi les parties prenantes. Cela peut jeter les bases de la responsabilité et des pratiques éthiques et s'étendre également aux aspects environnementaux et sociaux, tels que la divulgation d'informations sur les initiatives de durabilité d'une entreprise et leurs impacts sur la chaîne d'approvisionnement.

La transparence est très importante car, avec la demande croissante sur la durabilité de la part des consommateurs, il y a un risque qu'elle devienne un mot vide de sens et sans réel investissement. Ainsi, la transparence avec la collaboration, peuvent réellement attester que ceux qui prétendent avoir une chaîne de production durable en ont effectivement une, et non seulement un logo. Je pense à quelques exemples plutôt réussis de produits, comme par exemple

dans le textile ou le café dont les sources de leurs matières premières jusqu'à la production font l'objet d'une véritable traçabilité, qui ont eu un impact réussi parce qu'il y a beaucoup de transparence et de collaboration tout au long de la chaîne de production.

Autres leviers clés de la durabilité dans les chaînes de production :

Ces leviers ne sont en aucun cas les seuls moteurs d'une chaîne de production durable. Il existe d'autres moteurs, tels que :



1. La conformité réglementaire : respect des réglementations locales et internationales relatives à la protection de l'environnement, aux pratiques de travail et à la sécurité des produits.

2. L'économie circulaire : réduire les déchets et l'épuisement des ressources grâce à la conception de produits pour la réutilisation, la remise à neuf, le recyclage ou la refabrication.

3. L'innovation : encourager l'innovation dans les pratiques durables, telles que l'utilisation d'énergies renouvelables, de matériaux écologiques et de nouvelles technologies pour améliorer la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.

4. L'approvisionnement éthique : veiller à ce que les produits soient acquis auprès de fournisseurs qui suivent des pratiques commerciales éthiques et responsables (par exemple, éviter les minerais de conflit).

La dernière chose que je voudrais aborder est que la durabilité peut être mesurée de différentes manières, en commençant par :

1. La définition des buts et des objectifs : cela signifie définir les aspects spécifiques de la durabilité les plus importants pour une organisation.

S'agit-il de réduire les émissions de carbone, de minimiser les déchets, de garantir des pratiques éthiques du travail, ou de promouvoir le développement économique local ?

2. L'analyse du cycle de vie (ACV) : réaliser une évaluation du cycle de vie pour analyser les impacts environnementaux du produit tout au long de son cycle de vie. Cela inclut l'extraction des matières premières, la production, le transport, l'utilisation et l'élimination en fin de vie. Les ACV peuvent quantifier des impacts, tels que l'empreinte carbone, la consommation d'eau et l'épuisement des ressources.

3. Les mesures de durabilité et les indicateurs clés de performance (KPI) : peuvent suivre et mesurer les progrès. Ils peuvent inclure des indicateurs, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la génération de déchets, l'efficacité énergétique et des mesures de responsabilité sociale.

4. La cartographie de la chaîne d'approvisionnement : identifier tous les composants et entités impliqués dans le processus de production, à savoir les fournisseurs, les fabricants, les distributeurs et les détaillants. La compréhension de la chaîne d'approvisionnement aide à identifier les domaines où des améliorations en matière de durabilité peuvent être apportées.

5. L'évaluation des fournisseurs : évaluer les pratiques de durabilité des fournisseurs. Évaluer leur performance environnementale, sociale et éthique (en utilisant des questionnaires fournisseurs, des audits et des certifications pour s'assurer qu'ils respectent les critères de durabilité).

6. L'instauration de la transparence et de la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement (à l'aide de la technologie blockchain, de la RFID ou d'autres systèmes de traçabilité) pour suivre le mouvement des matériaux et des produits dans la chaîne d'approvisionnement, ce qui peut aider à identifier d'éventuels problèmes et promouvoir un approvisionnement responsable.

7. L'adhésion à des certifications et des normes de durabilité instituées, telles que ISO 14001 (gestion environnementale), ISO 26000 (responsabilité sociale) ou les certifications relatives au commerce équitable, en fonction de l'industrie et des objectifs. Ces certifications peuvent fournir un cadre pour les pratiques de durabilité.

8. Mise en œuvre d'un processus d'amélioration continue. Examiner et mettre à jour régulièrement les initiatives de durabilité et participer à des évaluations de performance continues. Encourager la collaboration et l'innovation pour identifier des opportunités d'amélioration.

En résumé, pour les questions très spécifiques que j'ai abordées aujourd'hui, il existe de nombreux aspects de l'intégration de la durabilité dans la chaîne de production mondiale, mais nous devons le faire de manière absolument collaborative, transparente et mesurable. Sinon, cela risque d'être un simple outil de marketing pour le produit final plutôt qu'une réalité bénéfique à nous et à l'environnement où nous vivons.

Modérateur : Que pensez-vous du fait que nous cherchons à retourner à la régionalisation ou à la démondialisation au lieu d'un marché mondial ou d'une chaîne d'approvisionnement mondiale et que cela s'est produit juste avant la pandémie de la Covid et a été accéléré par celle-ci ?

Je pense qu'ils ne sont pas mutuellement exclusifs. Cela dépend du secteur, des circonstances locales et également du cycle de vie du produit. Dans certains cas, il serait nécessaire d'investir dans la régionalité et, dans d'autres cas, dans la mondialisation. Dans le commerce en général, nous ne pouvons pas avoir de lignes rouges pour décider d'aller dans une certaine direction au détriment d'une autre.

Modérateur : Dans certaines politiques populaires, on parle de souveraineté et de sécurité des produits. Que pensez-vous de ces questions ?

Je pense que des conférences comme celle-ci aident, car ce que nous devons faire c'est établir des normes communes qui n'entraveront pas le commerce mondial. Nous ne pouvons pas nous attendre à moins en matière de sécurité des produits ou de protection des consommateurs. Nous devons avoir au moins un minimum de normes, car les différences en matière de lois de régulation n'arrêteront pas le commerce mondial. Nous devons donc discuter davantage pour trouver un terrain d'entente commun.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Environnement concurrentiel inclusif

- ❑ Mise en exergue de la nécessité d'un environnement concurrentiel inclusif pour réaliser la durabilité.
- ❑ Mise en avant des considérations sociales, y compris les conditions de travail sécurisées, le respect des droits de l'homme, la diversité, l'inclusion et l'engagement communautaire.

2. La collaboration en tant que levier de la durabilité

- ❑ Plaidoyer en faveur de la collaboration en tant que levier clé de la durabilité dans la chaîne de production mondiale.
- ❑ Définition de la collaboration comme un engagement actif et une coopération entre divers acteurs de la chaîne d'approvisionnement, y compris les fournisseurs, les fabricants, les distributeurs et les clients.
- ❑ Mise en avant des avantages, tels des délais réduits, une meilleure gestion des stocks, une gestion des risques améliorée et une qualité de produit accrue.

3. Bac à sable de la durabilité

- ❑ Rappel de la création d'un bac à sable de la durabilité par la Commission Hellenique de la Concurrence.
- ❑ Définition de ce bac à sable comme étant un environnement supervisé où des initiatives contribuant de manière significative au développement durable peuvent être entreprises sans entraver significativement la concurrence.

4. La transparence en tant que moteur de la durabilité

Identification de la transparence comme étant un moteur crucial de la durabilité dans les chaînes de production. Définition de la transparence comme étant l'ouverture et la clarté dans le flux des informations au sein de la chaîne d'approvisionnement, offrant aux parties prenantes un accès aux données pertinentes. Mise en exergue de l'importance de la transparence dans l'approvisionnement éthique et son rôle dans la construction de la confiance entre les parties prenantes.

5. Autres leviers de la durabilité

Énumération d'autres moteurs de la durabilité, y compris la conformité réglementaire, les pratiques de l'économie circulaire, l'innovation dans les pratiques durables et l'approvisionnement éthique.

6. Mesure de la durabilité

Discussion des différentes façons de mesurer la durabilité, telles que la définition des objectifs, la réalisation d'évaluations du cycle de vie, l'utilisation de mesures de la durabilité et d'indicateurs de performance clés, la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation des fournisseurs et l'adhésion à des certifications et à des normes instituées.

7. Retour à la régionalisation vs mondialisation

Réponse à la question relative au retour à la régionalisation ou à la démondialisation. Précision que les approches de régionalisation et de mondialisation ne sont pas mutuellement exclusives et que l'adoption de l'une de ces deux approches du secteur, des circonstances locales et du cycle de vie du produit.

8. Souveraineté et sécurité des Produits

Rappel des préoccupations de souveraineté et de sécurité des produits dans les politiques populaires. Plaidoyer en faveur de l'instauration de normes communes sans entraver le commerce mondial.

Conclusion

La durabilité au sein de la chaîne mondiale de production devrait être collaborative, transparente et mesurable. Mise en garde contre le risque que la durabilité devienne un simple outil de marketing plutôt qu'une réalité bénéfique pour l'environnement et les personnes.

INTERVENTION DE M. ANTONIO ANDREONI, Professeur, SOAS London University - Grande Bretagne



Il est également co-directeur du Centre for Sustainable Structural Transformation (CSST) à la même université. Il occupe aussi des postes honorifiques à l'Université de Johannesburg et à l'University College London. En tant que co-éditeur du European Journal of Development Research, il a publié de nombreux travaux couvrant divers domaines, tels que la dynamique de production, le changement technologique, la financiarisation, la politique industrielle, la transition énergétique et la politique de la concurrence. Il est Conseiller auprès d'organisations

internationales, telles que l'ONUDI, la CNUCED, l'OIT, le PNUD, la CEA des Nations Unies, la Banque mondiale et l'OCDE, ainsi que pour des gouvernements nationaux. Il a été conseiller économique pour le DG GROW de l'UE en 2023.

- ✦ M. ANDREONI a également collaboré avec des think tanks et des fondations, dont The Gatsby Foundation, The African Climate Foundation et ODI.
- ✦ Titulaire d'un doctorat de l'Université de Cambridge, il est membre à vie de Clare Hall, Cambridge.

Transcription intégrale de l'intervention

Modérateur : Selon votre perspective, comment maximiser les opportunités qui peuvent découler du verdissement de la chaîne d'approvisionnement ?

Tout d'abord, c'est un grand plaisir d'être ici et merci aux organisateurs. Je pense que c'est une occasion rare d'associer différents acteurs de différentes perspectives au débat. Il est important de présenter la perspective de la politique industrielle dans ce débat. Nous constatons dans différentes régions que la transition durable doit être axée sur le développement, et je pense que de nombreux points soulevés par les intervenants confirment cet argument.

Le changement climatique et l'impérative transition verte : la feuille de route Net-Zéro 2050

Permettez-moi de commencer par quelque chose de bien connu, à savoir ce que l'Agence Internationale de l'Énergie a produit comme "les voies" qui devront être suivies dans différents secteurs afin de réaliser les objectifs de zéro émission d'ici 2050. Il s'agit de réductions d'émissions qui impliquent différents secteurs de l'économie et qui concernent notamment le secteur

de l'énergie, mais aussi de nombreuses industries contribuant significativement aux émissions de CO2. Nous avons déjà discuté de la nécessité du financement et d'une collaboration en matière de transfert de technologie. Lorsque nous nous penchons sur ce qui se passe au sein des chaînes de valeur industrielles et le type de priorisation dont nous avons besoin pour décarboner ces chaînes d'approvisionnement, il est frappant de noter, dans le cadre de cette partie de la mission, que rares sont les secteurs de l'économie qui sont réellement au cœur de la mission. Ce sont en fait des écosystèmes prioritaires qui sont cruciaux si l'on veut décarboner et rendre durable une grande partie de la chaîne d'approvisionnement.

Industries difficiles à décarboner (aval des chaînes de valeur).

Fondamentalement, il existe trois grands secteurs industriels en amont qui représentent environ la moitié des émissions mondiales des industries, notamment les industries sidérurgique, chimique, plastique, de l'aluminium et du ciment. Ce sont des industries très différentes en termes de commercialisation, de localisation et de colocalisation

des activités, mais ce sont également des industries avec une grande économie d'échelle et où il est important de comprendre à la fois la concurrence horizontale et verticale, en l'occurrence comment elles affectent les différentes industries en aval. Ce sont également des industries qui n'émettent pas simplement une quantité importante de CO₂, mais aussi des industries extrêmement gourmandes en énergie et en matières, ce qui signifie que beaucoup de choses qui doivent changer dans ces industries auront un effet en cascade le long de nombreuses autres chaînes de valeur.



En fait, des simulations similaires sont effectuées pour les économies émergentes et les économies industrialisées avancées. La transformation que nous devons avoir dans bon nombre de ces industries pour réaliser l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 est énorme. Ainsi, une restructuration massive de l'industrie doit être opérée pour transformer effectivement ces industries difficiles à décarboner. À cet effet, plusieurs industries œuvrent actuellement pour

résoudre ces problèmes spécifiques en amont dans bon nombre de ces chaînes de valeur et essaient toutes de répondre à la question : comment approvisionner de manière plus durable ces industries qui sont si gourmandes en énergie et en matières, afin que les industries en amont et en aval puissent devenir elles-mêmes plus durables au fil du temps ?

Maintenant, la bonne nouvelle est que lorsque vous regardez la carte mondiale là où l'énergie renouvelable est plus rentable et plus compétitive à être produite en termes d'énergie éolienne et solaire, il est assez évident que l'on trouve le Maroc et l'Afrique du Sud ; des pays qui ont le capital naturel le plus important en termes de génération de ce type d'énergie nécessaire pour décarboner effectivement les industries difficiles à décarboner. Ce sont également les pays où, en coordonnant les investissements, vous pouvez avoir la nouvelle énergie la plus compétitive, non seulement pour la transformation industrielle du continent, mais aussi pour repenser la manière dont la production géographique a été développée jusqu'à présent.

La nouvelle concurrence verte : potentiel renouvelable et capital naturel

Beaucoup de ces industries dont nous parlons sont traditionnellement situées dans les économies industrielles avancées, où elles ont joué un rôle important dans l'alimentation de l'ensemble de l'industrie manufacturière et de l'industrie automobile. Nous sommes maintenant dans une situation où ces industries dans le nord mondial ne sont plus durables car la quantité d'énergie nécessaire pour alimenter ces industries en amont est énorme. De ce fait, de nouvelles questions sont soulevées :

quelle est la nouvelle concurrence ? quels sont les nouveaux moteurs de la production localisée ? quels seront les nouveaux modèles d'échanges commerciaux qui émergeront en raison de l'avantage compétitif en capital naturel de ces sites ?

Hydrogène vert : potentiel transformateur et chaînes de valeur durables

Permettez-moi d'essayer de souligner ces questions avec quelque chose que nous avons fait en travaillant en Afrique du Sud avec des collègues là-bas, en essayant de répondre aux questions suivantes : pourquoi ces industries devraient-elles être préoccupées ? et quel est le meilleur emplacement pour qu'elles soient compétitives à l'échelle internationale ? L'hydrogène vert est fondamentalement une technologie qui nécessitera des investissements sur une période de 10 ans. Nous sommes au début de ce cycle. Des incertitudes persistent au sujet des possibilités de transport de l'hydrogène, mais nous parlons fondamentalement d'une révolution potentielle en termes de réduction des émissions dans les secteurs dits difficiles à décarboner.

Ainsi, l'hydrogène vert devient un maillon important entre le secteur des énergies renouvelables, d'une part, et toutes ces industries clés qui décarboneront la chaîne d'approvisionnement en aval, d'autre part. Il est important d'examiner la structure de ces interdépendances car, dans un sens, nous sommes à une phase où nous devons établir des priorités et décider où concentrer nos efforts. Il est important de comprendre le rôle que ces technologies industrielles vont jouer. Bien évidemment, ces industries qui, comme je l'ai mentionné auparavant, ont tendance à avoir une énorme économie d'échelle et d'énormes effets de réseau, requièrent l'adoption non seulement d'une politique industrielle, mais aussi d'une politique de la concurrence et le déploiement d'une réforme réglementaire qui permettent de traiter à la fois les problèmes potentiels de concurrence qui émergent dans un sens vertical, mais aussi les incertitudes qui affectent les investissements dans ces domaines.

Rendre les chaînes de valeur durables et inclusives : D'une perspective de transformation structurelle

Je dirais qu'il n'est pas question seulement de penser aux dimensions horizontale et verticale, mais plutôt à la dimension transversale. Les cas du Maroc et de l'Afrique du Sud sont de grands exemples qui montrent que la durabilité des chaînes de valeur est désormais réalisée et que les goulots d'étranglement dans les investissements ne peuvent être surmontés que si nous pensons de manière systémique à l'ensemble de ces différentes chaînes de valeur et à l'ensemble de l'écosystème, car décarboner l'industrie chimique en Afrique du Sud pourrait signifier décarboner la production d'ammoniac vert. Cela concerne les engrais, mais peut également avoir des implications pour la production d'explosifs. Ainsi, les industries minières sont également affectées en aval.

Dans le cas du Maroc, un grand effort est à déployer pour réfléchir non seulement à l'exploitation d'une longue chaîne de valeur impliquant l'énergie, mais aussi au traitement des minerais. Nous n'avons pas beaucoup parlé des minerais critiques, mais il s'agit de l'autre partie relative à la consommation intensive des matériaux par ces industries et, bien évidemment, à la capacité à développer des industries chimiques de traitement en amont pour s'assurer que nous disposons des matériaux nécessaires pour alimenter les technologies numériques et vertes et d'autres parties essentielles de cette durabilité. Je suis également particulièrement intéressé par toutes ces premières tentatives d'adopter pleinement ce type de modèles circulaires, surtout dans le contexte non seulement de l'énergie, mais aussi des minerais critiques. Je note à nouveau que le Maroc a pris un certain nombre de mesures importantes et proposé des initiatives importantes dans ce sens.

Adopter ce genre de perspective signifie également comprendre, d'un point de vue social, que les emplois ne seront pas créés simplement, comme on le dit souvent, dans la maintenance des panneaux solaires. Il s'agit d'une perspective

plus holistique autour de la manière dont de nombreux emplois verts peuvent se développer suite à une transformation structurelle de l'ensemble de l'écosystème. Cela est important car, comme l'avait mentionné Mme Doris TSHEPE au tout début, si ce n'est pas inclusif, ce n'est pas durable. D'un point de vue de l'économie politique, je pense que c'est également important à souligner.

Politique industrielle et de la concurrence : Conditionnalités orientant les financements

Ce type de transformation nécessite un volume important de financements, mais le montant des financements ne serait pas suffisant si vous n'êtes pas en mesure de cibler ces financements. Or, cibler les financements signifie vraiment façonner ces industries et ces marchés de manière à permettre l'instauration d'un certain nombre de conditionnalités, tant en termes de conditionnalités gouvernementales, étatiques, que du secteur privé, mais aussi des conditionnalités B2B, car nous parlons de chaînes de valeur où la coopération dans ce type de transition est essentielle. Nous avons noté des tentatives intéressantes de recourir à des conditionnalités durant la pandémie COVID. Je pense que nous ne pouvons pas attendre une autre urgence de ce type pour commencer à interagir stratégiquement avec elle et examiner quelles sont les possibilités de recourir à une politique industrielle orchestrée qui inclut des conditionnalités, tout en veillant en même temps à ce que toute conditionnalité ou tout écart par rapport aux points de vue traditionnels ne conduise pas à une concentration ou à une capture de valeur qui devienne improductive.

Pour conclure, je dirai que le gros de cette discussion concerne le fait d'opérer dans un environnement où les marchés régionaux et mondiaux sont centraux. La nécessité de restructurer les industries en amont est également un moyen de s'assurer que les produits en aval qui souhaitent accéder à un marché

compétitif, et encore moins à un marché européen, soient en mesure de réussir les tests des normes environnementales. Je partage complètement le point de vue selon lequel les normes environnementales peuvent devenir, et elles le sont déjà depuis de nombreuses années, une nouvelle forme de politique commerciale. Nous devons être ouverts sur le fait que les normes seules pourraient en fait être contre-productives pour tous les acteurs impliqués si elles ne sont pas comprises dans la perspective d'une collaboration entre les pays qui se mettent autour de la table et conçoivent des normes réalisables qui soutiennent effectivement une transition, plutôt que de fermer les marchés face à ces pays qui ont effectivement besoin de ces marchés pour pouvoir faire partie de la transition. Il y a déjà eu des cas où les groupes de pression auraient joué un rôle important en recourant aux normes comme argument pour protéger leurs marchés internes. Ainsi, en fin de compte, les réponses à apporter seront une approche plus coordonnée et transparente en matière d'instauration des normes, ainsi qu'une discussion ouverte autour de laquelle la pandémie COVID a, de nouveau, soulevé des questions sur le transfert de technologie. Si nous sommes sérieux au sujet de cette transition, nous devons également être sérieux au sujet de la manière de partager les capacités et technologies qui émergent, sachant que ce sont tous des secteurs qui ne sont pas des secteurs matériels. En observant ce qui se passe dans l'énergie éolienne, au vu de l'ampleur croissante des éoliennes et de la perturbation de ce marché qui en a résulté, nous réalisons à quel point il est important de combiner la politique industrielle et de la concurrence dans cet espace pour obtenir le résultat optimal.

Modérateur : Vous avez entendu de nombreux intervenants parler des bonnes relations que nous entretenons avec l'Europe. Mais en même temps, nous avons l'impression que l'Europe est également le protecteur de ses membres, les États membres de l'UE. Selon votre expérience avec l'Europe, ces craintes sont-elles justifiées ?

L'expérience actuelle de la passerelle mondiale et toutes les tentatives que l'Europe a mises en place pour engager un dialogue différent avec les pays du continent africain et de l'Amérique latine suggèrent qu'il y a une prise de conscience que l'Europe, à elle seule, ne peut pas être durable, et préserver un certain niveau de bien-être, de protection sociale, etc., sans une collaboration équitable impliquant le Sud mondial. Maintenant, les termes de ce partenariat équitable doivent probablement encore être pleinement compris, et il doit y avoir des situations où l'ensemble des pays de l'Europe dialoguent avec des partenaires tels que l'Union Européenne. Nous avons encore un ensemble assez fragmenté d'interventions qui affaiblissent également l'Union Européenne en interne s'agissant de faire face à ce type de transformation.

Ainsi, je salue l'idée que l'Europe prenne conscience de plus en plus que l'approche du passé

ne peut probablement pas être l'approche de l'avenir et qu'il y a des partenaires prêts à s'engager dans un nouveau type de dialogue. Pour conclure sur cela, je pense que le partenariat pour une transition énergétique juste, auquel l'Afrique du Sud a été l'un des premiers pays à prendre part, est un exemple de l'importance d'engager un dialogue différent si nous voulons que ce type de partenariat soit véritablement profitable. Je pense qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour arriver à cela.

Modérateur : Je voudrais simplement vous rappeler que ce matin, Mme Saâdia BENNANI de la CGEM a déclaré que le Maroc est l'endroit idéal pour investir dans les énergies renouvelables. Nous avons eu de nombreux investisseurs issus non seulement d'Europe centrale, mais aussi du Nord, de la Scandinavie. Ne manquez donc pas cette occasion de maintenir votre mise en œuvre.



SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

M. ANDREONI a mis en exergue la perspective de la politique industrielle dans le contexte des transitions des chaînes d'approvisionnement durables, mettant en évidence les points clés suivants :

1. Perspective de la politique industrielle : nécessité d'adopter une approche développementale dans la transition durable, tout en reprenant des points évoqués par d'autres intervenants. Référence à la feuille de route Net-zéro 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie comme guide pour la réduction des émissions dans divers secteurs.

2. Industries difficiles à décarboner : Il a identifié trois grandes industries en amont – acier, aluminium, produits chimiques, plastiques et ciment – qui contribuent de manière significative aux émissions mondiales. Nécessité d'une restructuration massive de ces industries pour qu'elles puissent réaliser les objectifs de zéro émission nette d'ici 2050.

3. Avantage des énergies renouvelables : des pays comme le Maroc et l'Afrique du Sud, dotés d'un capital naturel abondant, disposent d'un avantage concurrentiel s'agissant de la production rentable d'énergies renouvelables.

4. Hydrogène vert et transformation : potentiel transformateur de l'hydrogène vert en matière de réduction des émissions dans les secteurs difficiles à décarboner importance de comprendre les interdépendances et de concentrer les efforts sur les technologies industrielles pour assurer une transition durable.

5. Approche systémique de la durabilité : Plaidoyer en faveur de l'adoption d'une approche systémique pour surmonter les obstacles à l'investissement et rendre les chaînes de valeur durables, tout en évoquant les exemples du Maroc et de l'Afrique du Sud. Mise en avant l'importance de prendre en compte les modèles circulaires, les minéraux critiques et la transformation globale de l'écosystème.

6. Création inclusive d'emplois : création holistique d'emplois verts résultant des transformations structurelles, remettant en question l'idée que les emplois se limitent à l'entretien des panneaux solaires.

7. Politique industrielle et de la concurrence : le financement de transformations à grande échelle nécessite un financement ciblé, l'adoption d'une politique industrielle et d'une politique de la concurrence ainsi que le déploiement d'une réforme réglementaire. Importance de prioriser les efforts et de comprendre le rôle des technologies industrielles.

8. Dynamiques des marchés mondiaux et régionaux : restructuration des industries en amont pour s'assurer que les produits en aval répondent aux normes environnementales. Préoccupations quant à la contre-productivité potentielle des normes en tant que forme de politique commerciale, en l'absence de collaboration internationale.

9. Partenariat européen : tentatives de l'Europe pour s'engager dans des partenariats équitables avec des pays d'Afrique et d'Amérique latine. Encouragement pour un changement des approches antérieures, notant l'importance d'engager des dialogues plus inclusifs et citant l'exemple du partenariat pour une transition énergétique juste.

Conclusion : nécessité continue du dialogue et des efforts collaboratifs pour parvenir à des partenariats véritablement développementaux dans le contexte des transitions des chaînes d'approvisionnement durables.

INTERVENTION DE M. IOANNIS KOKKORIS, Professeur, Université Queen Mary - Grande Bretagne



- ✦ Directeur du Centre for Commercial Law Studies à l'Université Queen Mary de Londres depuis septembre 2022, M. KOKKORIS est également titulaire d'une chaire en droit et économie de la concurrence. Ancien Doyen pour les affaires internationales de la Faculté des sciences humaines et sociales et Directeur général de QMUL Paris à Queen Mary, il se spécialisa dans le droit et l'économie de la concurrence, avec un intérêt particulier pour l'UE, les États-Unis, les BRICS et l'ASEAN. Ayant travaillé à l'Office of Fair Trading du Royaume-Uni, à la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne et à la Federal Trade Commission des États-Unis, il a dirigé des projets soutenus par diverses institutions internationales.
- ✦ Conseiller spécial auprès de plusieurs autorités de la concurrence, le Professeur Kokkoris conseille régulièrement des entreprises sur l'application du droit de la concurrence dans diverses juridictions. Il anime des programmes de formation pour entreprises, autorités de la concurrence et tribunaux. Avec plus de 100 publications, dont plus de 20 livres, 70 articles et 25 chapitres, il est membre des comités de rédaction de revues internationales.
- ✦ Conférencier international, il est régulièrement sollicité par les médias internationaux. Diplômé en économie et droit et titulaire d'un doctorat en droit de la concurrence du King's College London, il a également effectué des recherches à la Harvard Law School.

Transcription intégrale de l'intervention

Jusqu'à présent, j'ai suivi attentivement la discussion, et cela m'amène parfaitement à ce que je souhaitais aborder à la fin de ma présentation.

Mon intervention portera sur des questions déjà discutées et des points déjà évoqués. Nous avons abordé l'importance de la mondialisation, tout en examinant des initiatives de régionalisation.

Ensuite, nous avons débattu de l'importance des investissements entrants et sortants des pays.

La présidente TSHEPE a mentionné l'approche adoptée par l'autorité de la concurrence sud-africaine dans une chaîne d'approvisionnement cruciale liée à la COVID pendant la pandémie. En observant les diapositives d'Antonio, j'ai pris conscience d'un des défis qu'il a soulevés, notamment celui des groupes de pression. Je vais reformuler ce défi en faisant référence aux groupes de pression qui

influencent sur les politiques protectionnistes dans différents pays. Ce dont je vais parler concerne précisément ce type de politiques protectionnistes adoptées dans ces pays en raison de la situation avec la COVID. En fait, c'était le moment où les gouvernements du monde entier ont pris conscience de la nécessité d'entreprendre des actions concernant certaines chaînes d'approvisionnement critiques dans notre pays et la manière dont notre pays est approvisionné en certains biens très sensibles via les voies d'investissement mondiales. Cette prise de conscience n'avait pas eu lieu auparavant, du moins pas à ce degré élevé, ou du moins, il n'était pas nécessaire d'aborder cette question de manière imminente. D'un point de vue en relation avec le droit de la concurrence, les gouvernements ou les agences ont adopté deux approches.

La première approche évoquée par la présidente TSHEPE concerne l'intervention des autorités, avec l'exemple concret de l'autorité britannique qui a pris des mesures pour favoriser la collaboration entre les entreprises dans des secteurs spécifiques pendant la pandémie. La seconde approche s'est manifestée par une initiative à long terme initiée par le gouvernement, soulignant la nécessité de protéger les ressources existantes et les chaînes d'approvisionnement nationales. Ainsi, la période de la COVID a été marquée par une augmentation significative de divers régimes à travers le monde, particulièrement observée dans toute la région de l'Est.



Ce phénomène ne se limitait pas uniquement à certains pays de l'Union Européenne, mais s'étendait également aux États-Unis. Au début de la pandémie, plusieurs pays de l'Union Européenne ont réagi rapidement en intégrant divers secteurs dans le cadre de la sécurité nationale, entraînant ainsi des obstacles à l'investissement, des blocages et des contrôles. La manière dont cette approche a été mise en œuvre variait d'un pays à l'autre. Des exemples concrets de cette diversité d'approches peuvent être observés chez certains pays de l'UE tels que

l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, ainsi qu'au Japon et au Canada. Ce phénomène ne se limitait pas uniquement à certains pays de l'Union Européenne, mais s'étendait également aux États-Unis. Au début de la pandémie, plusieurs pays de l'Union Européenne ont réagi rapidement en intégrant divers secteurs dans le cadre de la sécurité nationale, entraînant ainsi des obstacles à l'investissement, des blocages et des contrôles. La manière dont cette approche a été mise en œuvre variait d'un pays à l'autre.

FDI: National Security and Supply Chain Considerations

UNCTAD's report: Changes in National Investment Policies 2013-2022



Source: UNCTAD, Investment Policy Monitor

Des exemples concrets de cette diversité d'approches peuvent être observés chez certains pays de l'UE tels que l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, ainsi qu'au Japon et au Canada.

Durant cette période, nous avons observé une hausse proportionnelle de régimes moins favorables à l'investissement, en réaction à la pressante nécessité ressentie par les gouvernements, les pays et les économies de véritablement protéger nos chaînes d'approvisionnement. Les États-Unis se distinguent comme l'un des exemples les plus marquants, réagissant à ce qui a été perçu comme une crise mondiale des chaînes d'approvisionnement de différentes manières, surpassant même l'Union Européenne, le Royaume-Uni et la Chine, ces trois derniers pays qui seront brièvement abordés en termes de juridictions. La diversité des réponses américaines à cette crise mondiale des chaînes d'approvisionnement a été particulièrement notable. Par la suite, l'exposé se penchera sur les

moyens adoptés, mettant en lumière le régime américain qui, pendant la pandémie, a pris conscience que 90 % du propulseur utilisé dans les munitions américaines provenait de Chine.

Ils étaient déjà au courant avant la pandémie ; ce n'était pas une révélation nouvelle. Cependant, la crise sanitaire a amplifié l'importance de prendre des mesures, car elle a mis en évidence la vulnérabilité de nos chaînes d'approvisionnement. Cette sensibilisation ne se limite pas à la pandémie actuelle, mais souligne la nécessité de prévoir et d'agir face à d'autres chocs d'approvisionnement potentiels à l'avenir. À moins que nous n'anticipions dès maintenant le prochain choc d'approvisionnement, nous serons confrontés à des problèmes significatifs à l'avenir.

Antonio a présenté cinq chaînes de valeur distinctes dans ses diapositives, correspondant à cinq régimes de sécurité nationale. Trois de ces chaînes, à savoir les matières premières et minéraux, les produits chimiques et l'énergie, apparaissent dans chacun des régimes de sécurité nationale examinés, soulignant leur importance omniprésente. Contrairement à l'UE, qui fonctionne

son expérience avec la COVID, établissant une nouvelle loi dès le début de 2021 pour renforcer la sécurité nationale de sa chaîne d'approvisionnement. En conclusion, la Chine a revu son régime il y a trois ans, élargissant son champ d'application pour inclure des secteurs clés tels que les produits agricoles critiques, l'énergie et les infrastructures publiques, en réponse aux préoccupations liées à la chaîne d'approvisionnement. Ces règles chinoises ne sont pas seulement une réponse à la crise actuelle, mais elles sont destinées à perdurer, soulignant l'importance continue de stimuler l'investissement dans ce domaine.

Je suis entièrement d'accord et fervent partisan de cette perspective. À mon avis, nous constaterons et continuons d'observer une prolifération de régimes supplémentaires ou le renforcement de ceux existants, dictant la manière dont nous pouvons réellement restreindre nos investissements. Cela dépend en grande partie de la mise en place, ou non, de la séparation des pouvoirs. Il s'agit également d'un aspect clé de la stratégie industrielle qui joue un rôle crucial, en fonction des parties prenantes influentes dans le processus. Cela peut avoir diverses répercussions sur une économie, surtout s'il s'agit non pas d'une économie régionale telle que l'UE, mais plutôt de l'économie d'un seul pays. Dans ce cas, il devient essentiel de concilier

FDI: National Security and Supply Chain Considerations

In the US: Lessons Learnt Regarding Critical Supply Chains

The COVID-19 pandemic exposed serious fragilities in a wide range of global supply lines. The US government realised:

- That 90 percent of the propellant used in US munitions is singularly sourced in China, which could put the US at great risk during an armed conflict.
- That a high percentage of pharmaceutical ingredients, particularly those used in generic brand drugs, and other important medicines like insulin, come from China. America's pharmaceutical supply remains vulnerable.
- That the Defense Production Act was essential to allow repurposing of factory capacity for ventilators during the first wave of the outbreak, but it wasn't enough to address the shortage. The US does not have the physical capacity to respond to future major shocks to its supply chains.
- That government actors (e.g., Department of Commerce and local governments) do not understand how their actions affect other entities, and might not understand the incentives and operations of private suppliers.
- That private industries are unaware of how their actions affect overall ability to respond to a national security challenge (e.g., to what extent offshoring could affect the U.S. ability to access critical material in time of crisis).

The above concerns are expected to be alleviated through legislation, corporate strategy, and coalition building.

comme un régime de coopération en raison de sa composition diversifiée, le Royaume-Uni se distingue par son approche proactive. Grâce à une évaluation des règles de sécurité nationale, le Royaume-Uni a déjà mis en œuvre des mesures correctives pour sécuriser ses chaînes d'approvisionnement, notamment dans des secteurs clés tels que la technologie utilisée par les services d'urgence. Le Royaume-Uni a eu plus de succès que les États-Unis en capitalisant sur

FDI: National Security and Supply Chain Considerations

In the US: Securing Critical Supply Chains

The US is using subsidies, export controls and other forms of industrial policy to shift supply chains away from geopolitical rivals, especially China, to keep advanced technology and other critical supply chains out of hostile hands:

- On 7 October 2022, a new set of regulations known as the 'Foreign Direct Product Rule' (FDR) were announced restricting sales of items based on American technology, even if they are designed and manufactured abroad.
- The US has the Entity List, a list of companies to which it is illegal to export technology from America. The number of Chinese firms on this entity list enlarged from 130 in 2018 to 532 in 2022. Chinese companies account for more than a quarter of the firms on the list.
- In 2018, the Department of Commerce prohibited American firms from selling chips made in America to Huawei, a Chinese telecoms firm that was seen as a national security threat.
- The 'Investing at Home' legislative proposal, would require American companies to notify of overseas spending, raising the possibility that the White House could block some investments in China.
- The 'Chips Act,' passed in 2022, provides \$52bn in incentives for the semiconductor industry to increase the America's share of chip manufacturing.
- The 'Inflation Reduction Act,' passed in 2022, provides nearly \$400bn in incentives to boost clean energy and reduce dependence on China in important supply chains, such as for electric vehicles.

la politique industrielle et les intérêts industriels avec la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, tout en gérant les investissements massifs en provenance de pays étrangers.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Mondialisation et régionalisation : importance de la mondialisation et évoqué des initiatives en faveur de la régionalisation.

2. Investissement et chaînes d'approvisionnement : accent mis sur la signification des flux d'investissements circulant entre les pays.

3. Défis des groupes de pression et des politiques protectionnistes : défi des groupes de pression influençant les politiques protectionnistes. Impact de la COVID sur la prise de conscience mondiale des chaînes d'approvisionnement critiques.

4. Interventions gouvernementales et initiatives à long terme : pendant la période COVID, ces interventions ont permis une collaboration entre les entreprises. Mise en avant les initiatives à long terme prises par les gouvernements pour protéger les chaînes d'approvisionnement.

5. Accentuation du protectionnisme à l'échelle mondiale: une tendance depuis 2013 à aujourd'hui.

6. Les États-Unis comme Exemple : bonne réaction aux crises des chaînes d'approvisionnement, avec de nombreux instruments législatifs introduits ou amendés durant la pandémie.

7. Secteurs critiques et chaînes de valeur : les matières premières, les minéraux, les produits chimiques, l'énergie et le transport automobile. Importance de ces secteurs dans divers régimes de sécurité nationale.

8. Prévisions et réflexions en conclusion : une prolifération ou un renforcement des régimes restreignant les investissements. Importance des mécanismes de séparation des pouvoirs dans la politique industrielle et la stratégie.

M. KOKKORIS a souligné l'impact mondial de la COVID sur les chaînes d'approvisionnement, la réponse des gouvernements et la tendance croissante des mesures protectionnistes. Il a présenté des exemples des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Chine pour illustrer ces points.

INTERVENTION DE M. MORITZ JAKOBS, Expert, Service juridique - Commission européenne

- ❖ M. MORITZ est détaché de la Bundeskartellamt (autorité allemande de la concurrence) auprès de la Commission Européenne.
 - ❖ Au sein de la Bundeskartellamt, il était en charge de dossiers relatifs à l'interface entre le développement durable et le droit de la concurrence.
 - ❖ Il a travaillé en tant qu'avocat à Bruxelles au sein du groupe antitrust du cabinet d'avocats international Noerr, avant de rejoindre l'Office fédéral des ententes en 2015.
- ❖ Il a également été responsable des affaires européennes chez Deutsche Telekom.
 - ❖ Titulaire d'un doctorat en droit de l'université de Göttingen-Allemagne et d'un LL.M. (Master en droit) du Collège d'Europe de Bruges-Belgique.
 - ❖ Il a été décoré du Walter-Hallstein-Preis de l'ambassade d'Allemagne en Belgique et du Mayer Brown Legal Business Prize en 2011.

Transcription intégrale de l'intervention

De par mon expérience personnelle, j'ai consacré ces dernières années à étudier les questions liées à la durabilité.

En raison du temps imparti, je vais abréger mon intervention. En ce qui concerne les grandes questions générales, et d'après mon expérience personnelle, je ne pense pas que le renforcement du droit de la concurrence en tant que tel soit un obstacle à une plus grande durabilité, aux chaînes d'approvisionnement mondiales et aux efforts substantiels en faveur de la durabilité. Je fournirai quelques exemples dans le domaine des normes de durabilité sociale qui ont déjà été abordées dans ce panel, ainsi que deux autres exemples du point de vue allemand.

Il y a eu l'initiative "Living wage Banana Cooperation" qui, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, a tenté de développer certains repères afin d'identifier les écarts de salaires dans les pays producteurs. Cette initiative a été élaborée en étroite collaboration avec l'autorité allemande de la concurrence. Certains

principes de concurrence ont été respectés en ce qui concerne le type d'informations échangées et celles qui ne l'étaient pas. Dans cette initiative, même si l'objectif était d'augmenter le niveau des salaires, des prix unifiés et des éléments similaires ont été introduits. Il en va de même pour le soi-disant Cacao Forum, qui vise à réduire l'écart salarial dans la production de cacao, principalement au Ghana et en Côte d'Ivoire, qui sont parmi les principaux producteurs mondiaux de cacao.

Là aussi, il y a cet exercice d'équilibre entre les principes de concurrence, la transparence, la traçabilité et tout ce qui a été introduit. Les piliers clés du système résident dans les engagements individuels par rapport à certains prix minimums ou primes qui y sont inclus, mais qui ne sont pas entièrement divulgués à tous les membres du système. Mais cela vise finalement à augmenter le niveau des salaires des agriculteurs. De manière générale, je pense qu'il est plutôt improbable que nous assistions à une sorte de concurrence, d'anti-trust, d'intervention ou à ce type de scénarios.

En ce qui concerne l'expérience passée de l'autorité de la concurrence allemande, il y a eu aussi des initiatives qui étaient davantage axées sur des éléments de prix, comme l'initiative du commerce équitable qui prévoit certaines primes de prix.



. Mais en réalité, il y a une certaine asymétrie du pouvoir de négociation entre les premiers producteurs dans les pays développés, les détaillants dans les pays développés, puis les producteurs dans les pays en développement. L'autorité de la concurrence allemande a reconnu cette réalité et a toléré le système où, en essence, les grands détaillants auto-contrôlent leur pouvoir d'achat en faveur de méthodes de production plus équitables et plus durables, avec une orientation clairement non-UE.

Cela montre, à mon avis, que les autorités de la concurrence ont fait preuve, lors de la mise en application des nouvelles directives, d'un niveau

approprié de flexibilité et d'une certaine reconnaissance des réalités mondiales, n'adoptant pas une approche formaliste lorsqu'il était question de l'application du droit de la concurrence. L'initiative contre le travail des enfants sur les marchés textiles serait l'un des derniers exemples pratiques en Allemagne. Il est pratiquement impossible qu'une autorité de la concurrence sur cette planète puisse affirmer que le travail des enfants fait partie de la concurrence loyale, qu'il devrait faire partie des bénéfices des concurrents et servir de levier concurrentiel.

De mon point de vue personnel, surtout en ce qui concerne cette dimension de rémunération juste et cette dimension consistant à assurer davantage d'inclusivité, je dirais que les autorités de la concurrence dans ce monde ont déjà réagi de manière assez flexible et sensible à cet égard, avant même l'adoption du cadre juridique non-contraignant.

Modérateur : La dernière question en guise de conclusion : quels sont les principaux défis à relever par les autorités de la concurrence en ce qui concerne la durabilité de la chaîne de valeur ?

Encore une fois, je dirais que le principal défi est de trouver un équilibre dans le sens où le comportement concurrentiel est souvent un comportement unilatéral et vous offre l'opportunité de vous différencier. Dans le domaine de la durabilité, nous sommes tout à fait dans cette logique et nous avons besoin de coopération.

Mais pour vous donner un exemple, tout est contextuel, tout est relatif. Par exemple, l'initiative pour des salaires équitables dans le secteur de la banane a été largement bien accueillie par les détaillants en Allemagne, mais une grande chaîne de distribution qui a pu mettre en œuvre plus rapidement un portefeuille complet de bananes provenant à 100 % du commerce équitable, les a introduits plus rapidement sur le marché et a effectivement utilisé cela comme un avantage concurrentiel pour les commercialiser auprès de ses consommateurs, car les considérations de

durabilité deviennent de plus en plus partie intégrante du processus concurrentiel en tant qu'argument de vente unique.

Pour moi, si nous parlons de la jeunesse et des perceptions de la jeunesse d'aujourd'hui, en tant qu'optimiste, je dirai que j'espère vraiment que cela deviendra assez naturellement une partie

intégrante du processus concurrentiel, car plus les consommateurs de demain sont éduqués, plus les jeunes de demain seront des consommateurs matures et exigeants. Nous constaterons alors effectivement davantage de concurrence sur des efforts plus progressistes et durables également.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

M. JAKOBS a partagé des perspectives issues de son expérience personnelle au sujet de l'intersection entre l'application du droit de la concurrence et les efforts de durabilité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales :

1. Droit de la concurrence et durabilité : l'application du droit de la concurrence ne fera pas obstacle aux efforts de durabilité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

2. Exemples via une perspective allemande : des initiatives en matière de normes de durabilité sociale, telles que la Coopération Living Wage Banana et le Cocoa Forum. Nécessaire équilibre entre les principes de concurrence, de transparence et de traçabilité dans ces initiatives. Les autorités de la concurrence, surtout en Allemagne, ont fait preuve de flexibilité et de reconnaissance des réalités mondiales. Exemple : initiatives de commerce équitable et d'efforts contre le travail des enfants sur les marchés du textile, révélant une approche nuancée et concrète.

3. Défis pour les autorités de la concurrence : préserver les chaînes de valeur et trouver un équilibre entre le comportement concurrentiel, souvent unilatéral, et la nécessaire coopération dans les efforts de durabilité.

4. Conclusion : la durabilité deviendra naturellement partie intégrante du processus concurrentiel. Les consommateurs éduqués et matures de demain stimuleront la revendication d'efforts plus progressistes et durables, favorisant la concurrence dans ce sens.

PANEL 4

ENJEUX DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE



Bouazza **EL KHARRATI**

Membre Conseiller,
Conseil de la Concurrence

Maroc



Iacopo **BERTI**

Directeur de la Concurrence,
Autorité de la Concurrence

Italie



Vanessa **TURNER**

Conseillère Senior, Bureau Européen
des Unions de Consommateurs

BEUC



Juan Luis **CRUCELEGUI**

Responsable du renforcement
des capacités et de l'assistance technique

CNUCED

INTRODUCTION

La valorisation de la dimension environnementale et la mise en œuvre de l'objectif d'un « développement durable » ont été appuyées au niveau des institutions publiques par un intérêt pour le consommateur. De fait, ce dernier devient consommateur-citoyen, fortement impliqué dans les enjeux environnementaux et doté de nouvelles exigences et d'un nouveau comportement de consommation.

Mais la consommation durable à un coût et pourrait être freinée par le retour de l'inflation.



Les panélistes ont partagé leur opinion à travers les axes suivants :

- Influence du développement durable sur les choix de consommation
- Consommateur et objectifs de durabilité
- Inflation

INTERVENTION DE M. Bouazza EL KHARRATI, Membre Conseiller, Conseil de la Concurrence - Maroc



- ❖ Vétérinaire diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat, M. EL KHARRATI a rejoint cet institut en tant qu'enseignant avant d'effectuer son service militaire au sud du Maroc.
- ❖ M. EL KHARRATI est un fervent défenseur des droits des consommateurs. Au milieu des années 90, et avec l'appui de quelques amis et spécialistes, il a posé les bases du mouvement consumériste, en fondant l'Association Marocaine de Protection et d'Orientation du Consommateur (AMPOC), le plus vieil organisme du mouvement consumériste au Maroc.

- ❖ Membre du Conseil de la Concurrence depuis plusieurs années, il est l'interlocuteur privilégié dès qu'il s'agit d'un sujet relatif à la protection du consommateur.
- ❖ Il est lauréat du Grand Prix Hassan II d'agriculture sur la qualité et la salubrité des viandes blanches.

Transcription intégrale de l'intervention

Modérateur : M. EL KHARRATI vous êtes connu pour avoir été celui qui a porté le flambeau de la protection du consommateur depuis les années 90 du siècle dernier. Aujourd'hui vous présidez une fédération qui compte pratiquement 72 associations. Je pense que c'est l'une des raisons qui a fait que le Conseil de la Concurrence vous a sollicité, non pas pour être le représentant des consommateurs, mais pour votre très bonne connaissance de ce domaine. M. EL KHARRATI, est-ce que vous avez relevé, au titre de votre engagement pour la protection des consommateurs, une évolution dans les exigences des consommateurs ces deux dernières décennies, notamment par rapport à la consommation de produits ayant le label durable ?

M. Bouazza EL KHARRATI : Merci M. Mellouk. Tout d'abord, je tiens à féliciter le Conseil de la Concurrence pour l'organisation de cette conférence internationale et le choix d'un thème très important pour l'être humain d'aujourd'hui et de demain, à savoir le développement durable. De même, je remercie le Président du Conseil de m'avoir permis d'apporter de l'eau au moulin de

cette grande discussion portant sur la nature et l'environnement.

Il est indéniable et personne ne peut l'ignorer que les habitudes des consommateurs marocains ont changé. Une étape très importante de ce changement a été la prise par le gouvernement de la décision de libéralisation du système économique semi-dirigé et sa transition vers un système économique libre. Cela a permis un grand changement, aussi bien en matière de prix de vente qu'en matière de comportement des consommateurs, parce que le consommateur marocain commence vraiment à consommer. Consommer, c'est un terme d'origine latine « Consummare » et aux 18^e siècle « la consommation » correspondait à la tuberculose qui tuait les gens. Ce n'est qu'à la moitié du 20^e siècle que le terme a pris le sens qu'on utilise actuellement, à savoir la consommation des biens et services qui sont offerts par les entreprises à une population.

Ainsi, nous avons une équation où disons deux plateaux d'une balance. D'un côté, nous avons la production et, de l'autre, la consommation.

Tout cela est intimement lié aux ressources : la production ne peut pas être faite sans ressources ; lesquelles ressources ne sont pas éternelles. L'économie passe par 3 phases. La première phase, c'est quand la production est inférieure aux ressources. C'est la période de pléthore, où tout le monde développe la recherche, la richesse, l'investissement, etc., tout est bien. La nature offre ce dont les producteurs et les entreprises ont besoin pour vendre et gagner de l'argent.

Puis, vous avez la phase d'équilibre que nous vivons, où les ressources répondent juste aux besoins de production. Cela commence à poser des problèmes et des sonnettes d'alarme ont été tirées un peu partout. Elles l'ont été d'abord et surtout au Japon vers 1936, avec la tragédie de Minamata dénommée par la suite « la maladie de Minamata » et qui a fait l'objet au niveau des Nations Unies d'une Charte portant le même nom « Charte de Minamata ». C'est une usine qui déversait du mercure dans une baie où toute la faune a été détruite. Les poissons, consommés par les humains, ont donc transmis le mercure à l'homme, voire aux animaux. C'était vraiment le premier signal à l'adresse de l'homme l'incitant à faire attention à ce qu'il fait avec la nature, qui n'est pas éternelle et qui a des cycles de vie qu'il faut respecter.

Bien évidemment, il y a eu des pluies acides en Allemagne. Et par la suite, il y a eu beaucoup d'événements qui ont attiré l'attention et suscité une prise de conscience internationale. Le Maroc a enduré aussi ce phénomène d'épuisement des ressources. À titre d'exemple, l'Alose ou « Alosa Alosa » en latin a disparu de nos fleuves vers 1989 qui a enregistré les dernières captures de ce poisson anadrome, c'est-à-dire qui vit en mer, mais remonte les cours d'eau douce pour s'y reproduire et pondre ses œufs. Le Maroc a pris alors conscience de l'enjeu de la durabilité. Cela s'est traduit en particulier par la participation de Sa Majesté le Roi, à l'époque Prince héritier, au Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, et l'accueil par le Maroc, à Marrakech, de la COP 7

en 2002 et de la COP 22 en 2016. Le Maroc s'est engagé depuis longtemps pour favoriser cette transition du développement non durable « DND » au développement durable. Le consommateur en est-il conscient ou non ? Est-ce que les exigences du consommateur ont changé de sorte à privilégier l'achat de produits durables ou va-t-il continuer à acheter les produits issus d'un développement non durable ?

La réponse à ces questions est très complexe quand on analyse le comportement du consommateur en matière d'achat, pour la simple raison qu'il y a plusieurs facteurs qui interviennent. Il y a les facteurs endogènes qui sont liés, tel que l'avait décrit Maslow, aux besoins physiologiques, de sécurité et d'appartenance. Puis, vous avez des facteurs exogènes liés essentiellement à l'influence exercée par la publicité et le groupe. S'agissant de l'influence, pendant un certain temps, des spots étaient diffusés sur la télévision et les radios au sujet de la protection de l'environnement, puis plus rien. Ce qui fait que le consommateur n'est plus informé et pour qu'il adhère au changement et devienne un acteur ou ce qu'on appelle un consommateur responsable, qui est différent du simple consommateur du fait qu'il opte pour les produits durables. Il faut donc informer et sensibiliser le consommateur sur l'importance et les enjeux de développement durable pour assurer son adhésion, sinon cela ne sera pas le cas à cause de son ignorance. On trouve aussi cette ignorance au niveau de certaines entreprises.

C'est ce qu'on appelle l'analphabétisme du développement durable ou l'analphabétisme en lien avec la sauvegarde de l'environnement. Cela impacte directement la décision prise par le consommateur. Si l'entreprise s'engage à produire et à mettre sur le marché des produits verts, le consommateur averti va les acheter et participer ainsi au développement durable. En revanche, le consommateur non averti continue à acheter les produits dont il a besoin ailleurs. Je ne veux pas généraliser, parce que la société, quelle qu'elle

soit et dans n'importe quel pays, est fragmentée. Cette fragmentation impose une hétérogénéité en matière de prise de décision par rapport à l'achat et à la consommation des produits durables. Les comportements des consommateurs sont différents d'un pays à l'autre, voire dans le même pays, d'une région à l'autre et d'une catégorie sociale à l'autre. Certes, on note, de temps en temps, que le développement durable est pris en considération. Mais malheureusement, cela est souvent l'apanage d'une élite. Il faut arriver donc à normaliser le consommateur lambda avec les produits durables.

Modérateur : Vous avez parfaitement raison. L'intégration du développement durable et des produits durables pourrait engendrer une contrainte en lien avec l'impact sur les prix et l'inflation. L'inflation peut être dissuasive pour la grande majorité des consommateurs.

M. Bouazza EL KHEARATI : Oui, effectivement. La transition du non durable au durable a un coût. Or, qui va supporter ce coût ? Est-ce le consommateur ou le gouvernement ? Il faut faire un choix. Toutes les entreprises vont dire non, car cela va augmenter les prix et aura un impact négatif sur leurs ventes, sachant que les entreprises doivent vendre plus pour gagner plus.

C'est tout à fait légitime et, par conséquent, nous sommes devant un dilemme. En effet, le gouvernement sollicite les entreprises pour épouser ce concept de développement durable, qui a un coût ; lequel coût va être transféré aux consommateurs qui ne vont pas acheter les produits durables, ce qui génère un retour de manivelle pour les entreprises dont le volume des ventes va diminuer. Dans tout cela, le consommateur doit trouver son compte. Il est averti du besoin de protéger l'environnement et il souhaiterait être un consommateur responsable, mais cela a un coût qu'il ne peut pas supporter.

Par ailleurs, nous avons deux sortes de labels dont les objectifs sont totalement différents : des labels pour les entreprises et des labels pour les produits.

Le Label de l'entreprise constitue pour elle une sorte d'auto-évaluation, va lui ouvrir de nouveaux marchés et lui donner une distinction, etc. Mais le consommateur n'est pas concerné.

Par contre, le consommateur est intéressé par le label produit, parce que c'est grâce à ce label qu'il va s'orienter vers les produits qui sont ou ne sont pas verts. Le label produit présente aussi beaucoup d'avantages pour l'entreprise parce qu'il lui permet de se démarquer de ses concurrents et d'accroître ses ventes correspondant aux achats des consommateurs. De ce fait, pour l'entreprise, le consommateur demeure la pièce maîtresse de sa pérennité et de sa croissance. En conséquence, les entreprises doivent prendre en considération les habitudes des consommateurs pour qu'elles en tirent bénéfice. Elles ne peuvent le faire que si elles intègrent un volet communication dans leurs programmes de développement durable. Le consommateur n'est plus passif. Il est devenu un conso-acteur et réagit. L'affaire des boycotts nous édifie à ce sujet.

Modérateur : L'usage des réseaux sociaux, c'est un excellent outil pour évaluer la réaction populaire.

M. Bouazza EL KHARRATI : La réaction du consommateur, c'est-à-dire que la prise de conscience de son pouvoir, se fait de plus en plus ressentir. Le consommateur c'est comme un électeur qui, quand il vote, décide de l'orientation du gouvernement. Le consommateur a également un grand pouvoir d'orienter l'entreprise. Si le consommateur prend conscience des produits verts, toutes les entreprises vont opter pour ces produits et changer leur système de production.

Le consommateur est alors la pièce maîtresse que ce soit en amont ou en aval. Je crois qu'une des meilleures idées que nous avons ici au Maroc, c'est de mettre quelqu'un des consommateurs au sein du Conseil de la Concurrence, parce qu'avant le mouvement consumériste ne savait pas ce qui se passait en amont et réagissait en

fonction des produits vendus en aval. Or, actuellement le contrôle qu'opère ce mouvement consommériste ne se limite pas au contrôle du produit fini, mais couvre toute la chaîne de production.

Modérateur : Donc, c'est très bien qu'il y ait ce rapprochement entre le consommateur et l'amont.

M. Bouazza EL KHARRATI : C'est pour ça que la voix du consommateur est devenue indispensable au Maroc, notamment dans une institution en charge de la concurrence.

Modérateur : Rapidement parce qu'on touche à la fin de votre intervention, vous avez évoqué un très bon exemple, celui de la table à 4 pieds. J'aimerais bien que vous l'expliez rapidement à nos participants.

M. Bouazza EL KHARRATI : En matière de protection du consommateur, on disait avant qu'il faut défendre le consommateur. C'est faux. Il faut plutôt défendre le marché national. Nous avons 3 intervenants au niveau du marché : le producteur qui est l'entreprise.

Les instances gouvernementales et le consommateur. Lorsque l'un d'eux faillira, tout le système va tomber. La protection du consommateur c'est comme une table. Si elle n'a qu'un seul pied, l'équilibre est instable. Avec deux pieds, c'est encore pire, c'est toujours instable. Le premier pied est le consommateur et le deuxième pied correspond aux instances régaliennes. Pour maintenir l'équilibre, il faut ajouter un 3ème pied qui est l'entreprise ; les trois pouvant assurer l'équilibre à cette table. Mais pour avoir davantage d'équilibre, il faut ajouter les masses médias indispensables et les instances telles que le Conseil de la Concurrence. Il faut être convaincu que la protection du consommateur cadre parfaitement avec le développement durable et que le consommateur a un rôle très important à jouer, puisque 29% de la consommation énergétique est faite par le ménage et 21% des gaz à effet de serre émis sont produits par les ménages.

Modérateur : Merci beaucoup. Je pense que vous pouvez l'applaudir. Ah, vous voulez dire un dernier mot.

M. Bouazza EL KHARRATI : Le plus important, nous en avons parlé, c'est le greenwashing. Je crois que la vidéo que vous avez projetée date de plus d'une semaine parce qu'hier le (BEUC) le Bureau Européen des Unions de Consommateurs a déposé une plainte contre de grandes sociétés d'embouteillage de l'eau pour allégations trompeuses des consommateurs. Elles indiquaient sur leurs bouteilles qu'elles sont 100% recyclables parce qu'issues d'une matière bleu plastique et y mettaient aussi des images ou des indications faisant allusion que le produit est « ami » de la nature. Mais, il y a le greenwashing que nous tolérons de façon générale, parce qu'il ne s'affiche pas d'une manière claire. Prenons l'exemple, quand vous envoyez un email, quel est son impact carbone ? c'est 4 grammes équivalent sans pièce jointe et 50 grammes avec des pièces jointes. Si vous multipliez par le nombre d'emails envoyés chaque jour, c'est énorme. L'internet, à lui seul, émet l'équivalent produit par 40 centrales nucléaires. Il émet comme gaz nocif dans l'environnement, ce qu'on appelle les gaz à effet de serre, l'équivalent des émissions de tous les vols internationaux civils : 47% sont le fait de la consommation domestique et 25% de la consommation par les data centers. Nous pouvons donc intervenir pour réduire l'impact de cet ennemi, parce que depuis longtemps on nous disait que l'Internet c'est 0 papier. C'est une vraie tromperie. Je m'excuse de le dire. Oui, l'Internet a beaucoup d'avantages, mais il faut prendre conscience que lui aussi nuit à la nature.

Modérateur : Une conclusion ?

M. Bouazza EL KHARRATI : J'ai de deux propositions et une citation. La première proposition a trait à l'obsolescence programmée. Elle est décrétée pour les produits industriels et consiste à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement. Elle existe aussi pour les produits

végétaux lorsqu'on maîtrise la génétique et détient le monopole d'un produit stratégique. D'un point de vue alimentaire, cela pose des problèmes de concurrence et de souveraineté. L'obsolescence programmée devrait être interdite.

La seconde proposition porte sur les labels qui sont désuets, parce qu'avec le greenwashing, le

consommateur ne se retrouve plus. La proposition qui me paraît logique c'est de mettre l'empreinte carbonique sur les étiquettes et laisser le choix aux consommateurs.

Pour la citation : « Ce n'est que quand le puit s'épuisera, qu'on va connaître la valeur de l'eau ». Faisons tout pour que l'eau continue de couler

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Évolution des demandes du consommateur : Au cours des deux dernières décennies, il y a eu un changement significatif dans les habitudes de consommation marocaines, influencées par le passage d'un système économique semi-dirigé à un système de marché libre. Le comportement des consommateurs a évolué, avec une prise de conscience croissante de l'importance des produits durables et respectueux de l'environnement.

2. Contexte historique et sensibilisation environnementale : Dr EL KHARRATI a rappelé des événements historiques, tels que la tragédie de Minamata au Japon, comme des signaux précoces de la nécessité d'une prise de conscience environnementale. Il a souligné l'impact des activités humaines sur l'environnement, citant des exemples tels que la disparition de certaines espèces de poissons dans les rivières marocaines.

3. Rôle du Maroc dans le développement durable : Le Maroc s'est engagé en faveur du développement durable, en participant à des événements internationaux tels que le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) et les rencontres de la COP. Le pays vise à passer d'un développement non durable à des pratiques durables.

4. Sensibilisation des consommateurs et greenwashing : Le comportement des consommateurs à l'égard des produits durables est complexe, influencé par divers facteurs. Dr EL KHARRATI a souligné la nécessité d'informer et de sensibiliser les consommateurs à l'importance du développement durable. Il a critiqué les pratiques de "greenwashing", où les entreprises peuvent induire en erreur les consommateurs avec de fausses allégations de respect de l'environnement.

5. Impact sur les prix et l'inflation : La transition vers des produits durables a un coût naturellement. Le dilemme réside dans la décision de savoir si c'est le gouvernement ou les consommateurs qui doivent supporter ce coût. Dr EL KHARRATI a abordé l'impact négatif potentiel de cette transition sur les prix et l'inflation, ce qui pourrait dissuader les consommateurs.

6. Le consommateur en tant qu'acteur clé : Le consommateur est présenté comme un acteur crucial sur le marché, ayant le pouvoir d'influencer les entreprises. Dr EL KHARRATI a considéré que la prise conscience et les actions des consommateurs peuvent amener les entreprises à adopter des pratiques durables.

7. Le modèle d'une table à quatre pieds : Dr EL KHARRATI a présenté un modèle métaphorique où le consommateur, le gouvernement et les entreprises sont les trois pieds d'une table. Le quatrième pied représente les médias de masse et des institutions comme le Conseil de la Concurrence. Les quatre pieds sont essentiels pour maintenir l'équilibre et la stabilité sur le marché.

8. Défis du greenwashing : Dr EL KHARRATI a abordé les défis liés au greenwashing et les allégations environnementales trompeuses des entreprises. Il a souligné la nécessité de communiquer des informations claires, en particulier via l'étiquetage, pour orienter les consommateurs vers des produits véritablement durables.

9. Propositions et conclusion : Dr EL KHARRATI a proposé deux idées clés : il a plaidé contre l'obsolescence programmée et proposé que les informations sur l'empreinte carbone devraient figurer sur les étiquettes des produits. Il a conclu par une citation mettant en avant l'importance de préserver les ressources et l'eau.

Points supplémentaires : Dr EL KHARRATI a abordé des problèmes, tels que l'impact environnemental d'Internet, appelant à la sensibilisation au sujet de sa consommation d'énergie et de ses émissions de carbone. Il a souligné le rôle croissant des consommateurs informés et avertis dans la promotion des pratiques durables.

INTERVENTION DE M. IACOPO BERTI, Directeur de la Concurrence, Autorité de la Concurrence - Italie



- ✦ Avocat et docteur en droit, M. BERTI a été auteur de nombreux articles en droit de la concurrence.
- ✦ Au sein de l'autorité de la concurrence, il a été à la tête de plusieurs directions : Industrie primaire, énergie, transports et commerce ou encore agroalimentaire...

Transcription intégrale de l'intervention

Modérateur : Pourriez-vous nous en dire plus sur le rôle de votre agence, étant à la fois l'autorité italienne de la concurrence et de la protection des consommateurs, dans le processus de consommation responsable ? Vous pourriez être une source d'inspiration pour l'autorité marocaine s'agissant de l'intégration de la concurrence et de la protection des consommateurs dans la même institution.

M. Iacopo BERTI : Merci beaucoup. Merci pour l'organisation de cette conférence très intéressante et pour l'accueil chaleureux. Je voudrais présenter notre expérience en tant qu'organisme responsable de la concurrence, mais aussi de la protection des consommateurs. Nous avons été chargés depuis 1992 de la publicité trompeuse puis, à partir de 2007, de la supervision des pratiques commerciales déloyales, conformément à la législation européenne. Cela a été une expérience très enrichissante d'avoir ces deux compétences, car le consommateur est un acteur essentiel sur le marché et la capacité du consommateur à exercer son choix économique de manière éclairée constitue une liberté d'initiative économique et un pilier essentiel de l'économie de marché. Donc, autonomiser les consommateurs et les acheteurs publics et leur offrir des opportunités d'économies de coûts est un élément clé de l'économie circulaire et de la transition vers une économie plus verte.

À cet égard, je souhaite parler de la protection des consommateurs dans trois domaines différents où nous avons traité des affaires portant sur la garantie légale et le droit à la réparation, les allégations écologiques et le greenwashing et l'obsolescence programmée. S'agissant du droit à la réparation, l'Autorité a été pionnière en établissant le droit des consommateurs à la réparation et en garantissant des informations fiables sur la réparabilité des produits. Nous l'avons fait en 2011, dans l'affaire Apple. C'était une affaire concernant le refus d'accorder la garantie légale en Italie ; Apple ne reconnaissait la garantie légale que pendant six mois, alors qu'elle exigeait ultérieurement des preuves des droits des consommateurs et appliquait uniquement sa garantie du premier producteur au lieu des deux ans de garantie légale, également grâce à des informations trompeuses. Après cette affaire, Apple a changé et a accordé deux ans de garantie légale en Italie, mais aussi en Europe. Sur ce point, comme cela a été mentionné, la Commission Européenne a adopté une nouvelle proposition visant à promouvoir et garantir le droit à la réparation de façon à lever tous les obstacles qui découragent les consommateurs à demander la réparation en raison d'inconvénients, d'un manque de transparence ou d'un accès difficile aux services de réparation.

Greenwashing : Le greenwashing a constitué une préoccupation pour tous. Ayant été abordé précédemment, je ne reviendrai pas sur l'importance du greenwashing, ainsi que de la publicité correcte et de l'information s'agissant des allégations écologiques. Je tiens simplement à souligner notre expérience car nous avons traité de nombreux cas de greenwashing. Vous avez parlé des bouteilles, d'accord.



Nous avons traité de nombreux cas de bouteilles, notamment de bouteilles en plastique et de bouteilles métalliques. Nous avons traité des cas impliquant Benedicto, Santan et Ferrell. Nous avons également traité des cas de sacs biodégradables et compostables. Nous avons traité le cas de Volkswagen ; une allégation sur l'avantage écologique et la conformité aux paramètres d'émission. Il y a eu également un cas de diesel vert, où la compagnie ENI promouvait du diesel vert dans ses stations-service, une campagne promotionnelle concernant un carburant traditionnel avec des qualifications telles que composant vert, composant renouvelable

et d'autres allégations relatives à la protection de l'environnement. Cela fait longtemps que nous nous sommes penchés sur les allégations écologiques et le greenwashing, car nous sommes conscients de l'importance de cette activité. Après toutes ces affaires, la Commission Européenne a indiqué qu'elle adopte actuellement une nouvelle directive sur les allégations écologiques, car ces allégations sont devenues très massives dans les messages livrés par les entreprises. La Commission Européenne a reconnu la nécessité de préciser de nombreux principes, ou quand et où il est possible d'utiliser une allégation écologique d'interdire, en parallèle, l'usage de deux expressions génériques pouvant induire les consommateurs en erreur.

Obsolescence programmée : En septembre 2018, dans deux décisions distinctes, l'autorité a infligé des amendes à Apple et Samsung pour des pratiques commerciales déloyales concernant les mises à jour logicielles ; lesquelles ont entravé le fonctionnement de certains modèles de téléphones mobiles. Les deux entreprises ont mis en œuvre des pratiques commerciales trompeuses et agressives concernant la publication de mises à jour logicielles pour les téléphones mobiles. Celles-ci ont provoqué des dysfonctionnements graves, réduisant considérablement les performances des téléphones et, par conséquent, accéléré leur remplacement par des produits plus récents. Indépendamment du résultat de l'examen judiciaire, les cas ont suscité l'intérêt du législateur de l'UE pour la durabilité des produits afin d'atteindre des modèles de consommation plus durables et ont établi des principes importants devant rester valables pour l'avenir. Au volet de la concurrence, notre activité a été pertinente dans le secteur du recyclage des déchets ; un secteur important qui pourrait stimuler le développement de nouveaux matériaux secondaires ou de processus de recyclage. L'autorité est intervenue à plusieurs reprises, en particulier en ce qui concerne les emballages de différents matériaux, pour favoriser la concurrence sur le marché des services de



conformité à la responsabilité élargie du producteur. Le principe REP énoncé dans le cadre italien et européen est une application du principe du pollueur-payeur, selon lequel les entreprises qui développent, fabriquent, traitent, vendent ou importent des produits doivent également être financièrement responsables de la gestion des déchets générés par leurs produits. Les cas que nous avons traité portaient sur le fonctionnement des ressources monopolistiques qui recyclent les emballages pour le compte de leurs membres moyennant des frais fixes, appelés contribution environnementale. Notre activité d'application de la loi a montré que le modèle du consortium n'était plus en mesure de poursuivre ses propres objectifs environnementaux énoncés dans la législation, y compris la promotion d'une économie circulaire. L'Autorité est intervenue pour éliminer ou entraver l'entrée de systèmes de collecte et de recyclage alternatifs, conformes au principe REP. Cela est possible grâce à la réglementation existante. L'idée sous-jacente est que la concurrence entre les consortiums de collecte génère des incitations à investir et à baisser les prix au profit de la fusion.

Modérateur : Il vous reste encore deux minutes.

M. Iacopo BERTI : D'accord. Dans un contexte concurrentiel, les détenteurs finiraient par payer moins cher pour le traitement de leurs déchets, tout en améliorant les solutions de traitement des déchets qui profiteraient à l'environnement.

Nous sommes intervenus contre les emballages en plastique. Il s'agissait du consortium Cory Pet qui excluait une entreprise appelée Alloplastic. En 2020, le consortium Cory Plans proposait un schéma de recyclage alternatif pour un projet environnemental innovant. Dans le passé, nous sommes intervenus dans le recyclage des batteries, la récupération du verre. Actuellement, nous avons un cas sur la récupération exacte du pétrole. Donc, il y a de nombreux cas en relation avec cette thématique. La promotion de schémas de conformité alternatifs a également été suggérée par le gouvernement dans le cadre de la stratégie nationale pour l'économie circulaire, lancée en 2002. Voilà notre expérience du côté des consommateurs et aussi du côté de la concurrence. Nous avons accompli beaucoup de travail et la reconnaissance du législateur est un signal important. Cela montre que nous étions sur la bonne voie.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

M. Iacopo Berti a parlé du rôle de l'agence dans la promotion de la consommation responsable, couvrant à la fois la concurrence et la protection des consommateurs. Il a mis en exergue la double responsabilité qui incombait à l'Agence depuis 1992, couvrant la publicité trompeuse et, à partir de 2007, la supervision des pratiques commerciales déloyales. L'accent mis par l'agence à la fois sur la concurrence et la protection des consommateurs découle de la reconnaissance du rôle crucial des consommateurs sur le marché.

M. Berti a détaillé trois domaines clés des efforts qu'ils ont déployés en matière de protection des consommateurs :

1. Garantie légale et droit à la réparation : L'autorité a été pionnière dans l'institution des droits des consommateurs à la réparation, citant le cas d'Apple en 2011, qui ne reconnaissait initialement qu'une garantie légale de six mois en Italie, en appliquant de manière trompeuse sa garantie de producteur. Suite à cette affaire, Apple a étendu la garantie légale à deux ans, non seulement en Italie, mais dans toute l'Europe.

2. Greenwashing : L'agence a traité de nombreux cas liés aux revendications écologiques et au greenwashing. Cela inclut des cas liés aux bouteilles d'eau en plastique et en métal, aux sacs biodégradables et compostables, aux allégations d'avantage écologique de Volkswagen et à la promotion du diesel vert par ENI. Reconnaisant l'importance du greenwashing, la Commission Européenne se penche sur l'élaboration d'une nouvelle directive visant à spécifier les principes et à restreindre les expressions trompeuses.

3. Obsolescence programmée : En 2018, l'autorité a infligé des amendes à Apple et Samsung pour des pratiques déloyales liées aux mises à jour logicielles qui ont altéré certains modèles de téléphones mobiles, entraînant leur remplacement accéléré. Ces affaires ont suscité l'intérêt du législateur de l'UE pour la durabilité des produits et les modes de consommation durables.

Du côté de la concurrence, l'agence s'est focalisée sur le secteur du recyclage des déchets, intervenant pour favoriser la concurrence dans les services de conformité à la responsabilité élargie du producteur. Son action visait à éliminer les obstacles aux systèmes alternatifs de collecte et de recyclage, en accord avec le principe du pollueur-payeur. L'agence a également abordé les problèmes du modèle monopolistique de consortium de recyclage, soulignant l'importance de la concurrence pour stimuler les investissements et réduire les prix.

INTERVENTION DE Mme VANESSA TURNER, Conseillère Senior, Bureau Européen des Unions de Consommateurs - BEUC



- ✦ Mme TURNER était associée dans le cabinet de pratique de la concurrence de Freshfields Bruckhaus Deringer et Allen & Overy. Elle a également été avocate générale, vice-présidente exécutive et secrétaire générale chez Visa Europe, membre du cabinet du Commissaire européen à la politique de la concurrence - la seule associée du cabinet d'avocats à avoir occupé un tel poste à ce jour.
- ✦ Elle a été également conseillère spéciale auprès de la FTC américaine à Washington DC.

- ✦ Elle est spécialisée dans les questions antitrust au niveau de l'UE et des Etats membres, dans divers secteurs, avec un accent particulier sur les marchés numériques.

Elle a été identifiée, par l'enquête indépendante menée par Global Competition Review auprès

- ✦ des clients et des pairs, comme l'une des avocates dans le domaine de la concurrence les plus éminentes au monde.

Transcription intégrale de l'intervention

Bonjour à tout le monde,

Je vous remercie de m'avoir invitée à prendre la parole à cette conférence du point de vue des consommateurs.

Je suis désolée de ne pas pouvoir être avec vous en personne et de participer à vos débats. La consommation durable est une préoccupation croissante pour les consommateurs. Il s'agit également d'une priorité absolue pour le BEUC (Bureau Européen des Unions de Consommateurs), en tant qu'organisation européenne représentant 45 organisations indépendantes de consommateurs dans 31 pays européens.

Lors de cette présentation, je propose premièrement d'aborder les attitudes des consommateurs à l'égard de la consommation durable et le besoin urgent d'une transition vers une économie plus durable. Ensuite, je parlerai du rôle des autorités de la concurrence et ce qu'elles peuvent faire pour contribuer à cette transition essentielle.

Venons-en d'abord à l'attitude des consommateurs à l'égard de la consommation durable. Au BEUC, nous menons régulièrement des enquêtes sur l'attitude des consommateurs vis-à-vis des questions de durabilité, qu'il s'agisse d'une alimentation durable, de l'énergie, des services financiers et ainsi de suite.

Je constate qu'il y a une tendance notable, en particulier cette année, de l'importance croissante de la durabilité dans la prise de décision des consommateurs. Le BEUC publiera très bientôt une enquête paneuropéenne sur la perception des consommateurs à l'égard des allégations écologiques. En attendant, je peux vous donner un avant-goût des résultats.

Aujourd'hui, 80% des consommateurs prennent en compte les informations environnementales disponibles dans leurs décisions d'achat. Cela semble une indication très claire du désir des consommateurs d'une consommation durable et de la nécessité d'un changement pour y parvenir.

Il s'agit d'un chiffre nettement plus élevé que ce

que nous avons observé dans certaines études antérieures. Mais plus de 50% des consommateurs ont été confrontés à un éco-blanchiment « greenwashing ». L'éco-blanchiment consiste essentiellement à induire en erreur les consommateurs par rapport à la durabilité du produit qu'ils achètent ou de dire un minimum de vert pour une augmentation maximale de prix.

En tant qu'association de consommateurs, nos membres et nous constatons énormément d'éco-blanchiment. Un bon exemple correspond aux allégations de neutralité carbone pour les aliments. Nous avons publié un rapport à ce sujet en mars de cette année. Nous avons également constaté de l'éco-blanchiment de la part des compagnies aériennes et nous avons déposé plainte à l'échelle européenne contre 17 compagnies aériennes.

Mais cela se produit aussi dans de nombreux autres secteurs. Les autorités de la concurrence néerlandaise et britannique ont toutes deux intenté des actions contre divers détaillants de textile et de vêtements, par exemple.

Pour les consommateurs, notre enquête a relevé que l'éco-blanchiment conduit à un sentiment de manipulation érodant la confiance dans les allégations écologiques.

Il s'agit d'un problème qui doit être traité non seulement dans le cadre du droit de la consommation, mais aussi dans le cadre du droit de la concurrence.

L'éco-blanchiment n'est évidemment pas dû seulement à des accords anti-concurrentiels, mais le risque que les allégations de durabilité ne soient qu'une couverture pour un comportement anti-concurrentiel de la part des entreprises est certainement présent. Cela m'amène à la question de savoir ce que les autorités de la concurrence peuvent et doivent faire pour soutenir la transition vers une économie durable.

En Europe, on a beaucoup réfléchi à la question de savoir si les autorités de la concurrence devraient adopter une approche plus laxiste à

l'égard des accords anti-concurrentiels qui prétendent promouvoir la durabilité. Nous sommes d'accord que pour certains accords environnementaux, il est possible d'aller plus loin dans l'étude des avantages potentiels pour les consommateurs qui peuvent être pris en compte. Cependant, les autorités de la concurrence doivent rester vigilantes à l'égard de la croyance que les accords de durabilité représentent la meilleure option pour faire avancer la durabilité et ne constituent pas en effet une excuse pour fixer les prix ou faire de l'éco-blanchiment.

Permettez-moi d'illustrer ceci par un cas néerlandais. Dans l'affaire du « poulet de demain » ou « chicken of tomorrow », les producteurs de poulet et les supermarchés se sont mis d'accord sur des améliorations minimales en matière de bien-être animal, avec une augmentation disproportionnée des prix pour les consommateurs et couvrant 95% du marché.

Plus d'un tiers des consommateurs qui sont confrontés à l'éco-blanchiment ont déclaré, dans le cadre de notre étude, qu'ils cesseraient d'acheter auprès d'entreprises qui font de l'éco-blanchiment.

Mais une action évasive serait difficile, voire impossible pour les consommateurs avec un tel accord à l'échelle du marché. Les consommateurs seraient tout simplement forcés à payer des prix plus élevés pour des produits ayant de fausses références écologiques.

L'autorité néerlandaise de la concurrence a, en effet, interdit l'accord du « chicken of tomorrow » et deux ans plus tard, lorsqu'elle a examiné le marché, avait découvert que la concurrence normale avait conduit à ce que plus de poulets soient vendus dans les supermarchés avec des normes de bien-être plus élevées que jamais auparavant.

Cette affaire illustre les dangers d'avancer des arguments injustifiés en matière de durabilité pour le droit de la concurrence.

Les autorités de la concurrence doivent être particulièrement sensibles à cette situation en temps inflationniste où nous avons assisté à d'énormes hausses de rentabilité de certaines entreprises, notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'alimentation, ce qu'on appelle en anglais le « Greedflation ».

Le FMI et la Banque Centrale Européenne ont fait partie des voix, y compris celle du peuple, à demander aux autorités de la concurrence de vérifier si cela est le résultat de problèmes de concurrence.

Je vois également d'autres raisons de faire preuve de prudence, notamment si la durabilité conduit à une hausse de prix. En réglementant, l'État peut plus facilement s'attaquer aux effets redistributifs, par exemple, par des mesures fiscales d'accompagnement, ce que les entreprises ne peuvent pas faire par le biais d'accords privés, et les autorités de la concurrence non plus.

Cependant, permettez-moi maintenant de passer à l'autre côté important de l'équation. Comme je l'ai mentionné, nous voyons des domaines dans lesquels les autorités de la concurrence devraient prendre des mesures. Premièrement, il y a eu un débat vigoureux sur la question de savoir dans quelle mesure les consommateurs de biens et de services concernés par un accord de durabilité qui restreint la concurrence doivent être indemnisés.

À cet égard, je pense que nous devons faire une distinction entre les différents types d'accords de durabilité environnementale. Si un accord de durabilité contribue à sauver la planète, chaque consommateur, chaque personne en profite. C'est ce qui doit être pris en compte dans le test dit de la part équitable qui peut exempter les accords anti-concurrentiels, en vertu du droit de l'Union Européenne et du Royaume Uni par exemple.

Le problème des externalités négatives de la consommation non durable est reconnu dans les

lignes directrices récemment adoptées par l'autorité britannique, qui adopte explicitement une approche plus permissive en ce qui concerne les accords de lutte contre le changement climatique.

Je regrette que cela ne soit pas explicite dans les lignes directrices horizontales de l'Union Européenne.

Les lignes directrices que je viens de mentionner m'amènent à une deuxième mesure importante que les autorités de la concurrence doivent prendre. Il est essentiel que les autorités de la concurrence publient des lignes directrices clarifiant la manière avec laquelle le droit de la concurrence s'applique aux accords de durabilité.

Cela élimine l'excuse du manque de sécurité juridique, souvent invoquée par les entreprises pour ne pas prendre des mesures en faveur du développement durable.

Troisièmement, il est important que les autorités de la concurrence soient disposées à donner des directives formelles ou informelles aux entreprises sur leurs projets spécifiques afin d'éliminer la crainte des sanctions en cas d'erreur.

À cet égard, l'autorité de la concurrence grecque a joué un rôle de premier plan, notamment en utilisant le concept du bac à sable, ainsi que l'autorité des pays bas.

De nombreuses autres autorités de la concurrence emboîtent désormais le pas, y compris l'Union Européenne.

Pour conclure, les consommateurs ne peuvent pas être les seuls à soutenir les coûts de transition vers une économie durable, et certainement pas les moins bien nantis, surtout en période d'inflation déjà élevée. Les autorités de la concurrence doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir la durabilité. Mais en même temps, elles doivent protéger les consommateurs contre les hausses de prix injustifiées.

Je vous remercie.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Consommation durable : une préoccupation croissante pour les consommateurs et une priorité pour le BEUC (Bureau Européen des Unions de Consommateurs).

2. Enquête sur la perception des consommateurs : Révélation d'une enquête paneuropéenne sur les allégations écologiques. 80% des consommateurs intègrent des informations environnementales dans leurs décisions d'achat. Plus de 50% ont été confrontés à l'éco-blanchiment, induisant en erreur sur la durabilité des produits.

3. Éco-blanchiment : Présentation d'exemples d'éco-blanchiment dans divers secteurs. L'éco-blanchiment érode la confiance des consommateurs dans les allégations écologiques.

4. Rôle des autorités de la concurrence : Discussion sur ce que les autorités de la concurrence peuvent faire pour soutenir la transition vers une économie durable.

Conclusion : Les consommateurs ne doivent pas supporter seuls les coûts de la transition vers une économie durable. Appel aux autorités de la concurrence à promouvoir la durabilité, tout en protégeant les consommateurs contre les hausses de prix injustifiées.

5. Défis et dangers : Mise en garde contre les risques liés aux accords de durabilité, notamment le "Greedflation" dans les secteurs de l'énergie et de l'alimentation.

6. Cas néerlandais - "Chicken of Tomorrow" : Illustration des dangers des arguments injustifiés en matière de durabilité pour le droit de la concurrence. Nécessité pour les autorités de la concurrence d'être vigilantes.

7. Mesures recommandées : Distinction entre différents types d'accords de durabilité. Appel à la publication de lignes directrices clarifiant l'application du droit de la concurrence aux accords de durabilité. Encouragement à fournir des directives formelles ou informelles aux entreprises pour éliminer la crainte des sanctions.

INTERVENTION DE M. JUAN LUIS CRUCELEGUI, Responsable du renforcement des capacités et de l'assistance technique - CNUCED



✎ Juriste de formation, M. CRUCELEGUI est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Deusto (1983), d'un diplôme en droit européen du Centre d'Études Européennes à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (1984) et d'un diplôme d'études spécialisées (DESS) en droit du marché de l'UE (1985) de la même université.

✎ Entre 2006 et 2012, il a été membre du Tribunal de la concurrence du Pays basque, dont il a été également président pendant 2 ans. Il est

actuellement avocat pour le gouvernement basque et est membre du Groupe consultatif d'experts des Nations Unies (CNUCED) pour le développement des politiques de concurrence en Amérique latine.

✎ Il est professeur de droit européen de la concurrence à l'Institut d'Études Européennes depuis 1986. Il a publié plusieurs articles sur l'application du droit et la politique de concurrence européenne et espagnole.

Transcription intégrale de l'intervention

CONCURRENCE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR POUR AVANCER VERS LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DURABLE

Tout d'abord, je souhaite un bon après-midi à tout le monde et je voudrais remercier les organisateurs et féliciter le Conseil de la Concurrence, ainsi que les autorités de la concurrence d'Italie et de Pologne, pour l'organisation de cet événement dans les meilleures conditions.

J'aimerais parler du travail réalisé par la CNUCED concernant la protection des consommateurs, ainsi que des politiques de la concurrence, qui sont des politiques transversales et concernent toute l'activité économique du point de vue de l'offre et de la demande.

Tout d'abord, je voudrais souligner que le travail de la CNUCED est guidé par les 17 objectifs de développement durable qui ont été arrêtés en 2015 pour les sept années suivantes.

Ce sont des objectifs qui nous guident dans toutes les activités que nous menons partout dans le monde. Parmi les 17 objectifs, il y en a 7 qui

concernent la politique de la concurrence et les consommateurs. Mais, je souhaiterais attirer l'attention en particulier sur le 12ème objectif qui concerne la consommation raisonnée et responsable, qui constitue l'objectif principal qui concerne ces deux politiques.

En ce qui concerne la protection des consommateurs, l'Assemblée Générale a adopté en 2015 les lignes directrices relatives à la protection des consommateurs qui, dans les sections « H », prévoit exactement la consommation durable qui implique qu'on prenne en compte les besoins des générations présentes et futures en produits et en services, afin d'assurer la durabilité selon les perspectives économique, sociale et environnementale. Donc, c'est un principe qui est pris en considération dans ces lignes directrices et qui suppose une série de compromis.

Tout d'abord, cela suppose la responsabilité non seulement des administrations, mais aussi des entreprises, des associations de consommateurs et des autorités de l'environnement, qui doivent bien informer les consommateurs sur ce que suppose la durabilité.

- ❑ Orienter les intérêts pour promouvoir des pratiques commerciales socialement, économiquement et écologiquement durables
- ❑ Adopter des normes techniques volontaires pour guider les entreprises à poursuivre des modèles de production plus durables. Ces normes sont le fruit en général d'un consensus entre les producteurs, les commerçants et les consommateurs. Ils portent sur un large éventail d'indicateurs de durabilité, y compris le respect des droits fondamentaux de l'homme, la santé, la sécurité, etc.

La CNUCED a élaboré une boîte à outils pour faire une évaluation des normes volontaires sur la durabilité, conçue pour identifier les défis et les perceptions derrière l'élaboration de ces normes. Des expériences ont été menées dans certains pays membres comme le Chili et les États Unis.

Enfin et comme cela a été évoqué, il est nécessaire de lutter contre la publicité mensongère « Greenwashing ». C'est très important que les États membres contrôlent la publicité que font les fabricants et les distributeurs pour ne pas donner aux consommateurs une fausse impression des produits qu'ils consomment. Cela est très important, car les entreprises font l'effort d'innover et de mettre sur le marché des produits moins polluants et plus durables et les consommateurs achètent ces produits et il faut que cet achat soit fondé sur des informations vraisemblables. Sinon, cela va induire sûrement un cercle vicieux et engendrer un problème dans la production, la consommation, et la durabilité à la fin.

Dans une enquête réalisée par « Euroconsumers » en 2021, 53% des répondants ont indiqué qu'ils n'étaient pas sûrs si les informations qu'ils recevaient des entreprises étaient véridiques ou fausses. Donc, il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce sens.

Dans le cadre du « Green Deal Européen », il est exigé que les entreprises qui font des déclarations vertes justifient ceci par rapport à une méthodologie standard pour évaluer leur impact sur l'environnement. Les pays vont aussi exiger des entreprises qui font ce type de publicité d'adhérer à un standard très haut.

Il faut dire que dans le cadre de la dernière conférence de 2021 dans le « Pacte de Bridgetown », 3 défis mondiaux sont pris en compte par les États membres :

- ❑ Éradiquer les inégalités et les vulnérabilités
- ❑ Prévenir le changement climatique et la dégradation de l'environnement
- ❑ Réduire la fracture numérique.

Je ne vais pas rentrer dans l'économie de la concurrence parce que les résultats annoncés ce matin par beaucoup d'autorités et d'experts sont presque similaires à ceux dont nous disposons. Je peux même dire qu'il y a un consensus là-dessus.

Bien que beaucoup d'États membres ont fait de la protection de l'environnement et de la durabilité l'un de leurs objectifs prioritaires, nous essayons de faciliter la coopération entre les États membres pour assurer une cohérence entre les politiques de la concurrence liées à la durabilité. Mais, je pense que nous avons encore du chemin à parcourir.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

1. Contexte : Présentation du travail entrepris par la CNUCED concernant la protection des consommateurs et la politique de la concurrence. Rappel des 17 objectifs de développement durable orientant les activités de la CNUCED.

2. Objectif principal - Consommation raisonnée et responsable : Identification du douzième objectif lié à la consommation raisonnée et responsable comme étant l'objectif principal.

3. Protection des consommateurs : Adoption des lignes directrices relatives à la protection des consommateurs en 2015. Mise en avant de la consommation durable pour assurer la durabilité économique, sociale et environnementale.

4. Consensus et responsabilités : Nécessité de parvenir à un consensus impliquant les administrations, les entreprises, les associations de consommateurs et les autorités de l'environnement. Responsabilité d'informer les consommateurs sur la durabilité.

5. Mesures recommandées - Éducation et sensibilisation des consommateurs : Importance de l'éducation et de la sensibilisation des consommateurs. Rappel du programme "Une seule planète" des Nations Unies pour aider les consommateurs à faire des choix durables.

6. Aide aux entreprises pour une conduite éthique : Engagement des entreprises dans la production de biens et services durables. Traitement équitable des consommateurs, accès à des informations précises sur l'impact environnemental, adoption de normes volontaires.

7. Lutte contre le "Greenwashing" : Nécessité de lutter contre la publicité mensongère. Contrôle des publicités par les États membres pour s'assurer de la diffusion d'informations fiables. Référence à l'enquête de "Euroconsumers" en 2021 révélant le doute des consommateurs quant à la véracité des informations.

8. Normes et exigences : Exigence du "Green Deal Européen" de justifier les déclarations vertes selon une méthodologie standard. Prise en compte de principes dans le cadre du "Pacte de Bridgetown" en 2021, incluant la fin des inégalités, la prévention du changement climatique et la réduction de la fracture numérique.

9. Coopération entre États membres : Tentative de faciliter la coopération entre les États membres pour assurer une cohérence entre les politiques de concurrence liées à la durabilité. Reconnaissance du besoin de développement dans ce domaine.

SÉANCE DE CLÔTURE



Ioannis **LIANOS**
Président, Commission
de la Concurrence

Grèce



Chakib **ALJ**
Président
de la CGEM

Maroc



Ahmed **RAHHOU**
Président, Conseil de la
Concurrence

Maroc

INTERVENTION DE M. IOANNIS LIANOS, Président, Commission de la Concurrence - Grèce

- ✦ Professeur universitaire et président du Global Competition Law and Public Policy et directeur fondateur du Centre for Law, Economics and Society de la faculté de Droit de l'University College London (UCL).
- ✦ À son actif, de nombreux ouvrages en plusieurs langues, ainsi que des articles, publiés dans des revues académiques de premier plan.
- ✦ En 2012, il a reçu le Prix Philip Leverhulme pour ses recherches

fondamentales. Il est également lauréat de l'Académie Française des Sciences Morales et Politiques (2005) et a reçu de nombreux prix et bourses pour ses recherches.

- ✦ Lianos est également membre du comité exécutif de l'Academic Society of Competition Law (ASCOLA).

Transcription intégrale de l'intervention

J'ai été très agréablement surpris par la qualité des interventions et de l'enrichissement intellectuel que nous avons eu toute la journée.

Je voudrais remercier nos collègues du Conseil de la Concurrence et son président M. Ahmed RAHOU pour l'opportunité qui nous a été offerte de collaborer dans de cette initiative. Je pense que nous avons tous compris que le développement durable est un défi pour le droit et principalement le droit et la politique de la concurrence.

A la lumière des différentes interventions, je pense que nous devons développer une vision holistique du droit de la concurrence : l'objectif n'étant pas uniquement la protection du consommateur qui demeure bien évidemment un objectif très important, mais également d'intégrer d'autres valeurs qui peuvent faire partie du contrat social en vigueur dans chacune des juridictions des pays. Bien évidemment, cela concerne le citoyen et les générations futures, parce que le développement durable est une vision vers l'avenir.

Lors de cette conférence, plusieurs intervenants ont évoqué l'importance de l'écosystème qui se développe de manière organique via les différentes relations de confiance et qui favorise le transfert du savoir et de la technologie parmi les différents groupes d'entreprises qui mettent ensemble sur place des propositions de valeurs pour les consommateurs et, généralement, pour l'économie. Je pense que le droit de la concurrence doit prendre en compte cette vision plus collaborative qui émerge principalement dans la transition économique qui est en train de se réaliser. Évidemment, il faut opérer un changement important dans la manière de produire et de consommer. Le droit de la concurrence doit protéger les entreprises qui font partie de ces ensembles écosystémiques afin de créer de la valeur et des zones d'incitation à investir. Nous avons également évoqué l'importance de plusieurs autres paramètres de la concurrence, pas uniquement le prix, mais également la qualité et évidemment les produits verts qui correspondent aux préférences des consommateurs pour des produits verts qui est un élément essentiel de la qualité.

Nous avons parlé également de résilience, surtout des chaînes de valeur vis-vis des crises et des chocs que nous subissons, malheureusement, durant les périodes des poly-crisis.

Aussi, nous avons également pris conscience de l'importance du financement de cet avenir vert et de la concurrence internationale qui émerge pour l'attraction des investisseurs verts, d'où le lien entre ce sujet et la vision politique industrielle. C'est très important d'en tenir compte, vu le fait qu'avec la libre circulation du capital, les capitaux cherchent généralement les rendements les plus importants dans le cadre des différents secteurs de l'économie. A mon avis, si les investissements verts vont conduire à des rendements plus importants, cela va être très favorable à l'extension de l'économie verte. Les différents secteurs de l'économie qui ne sont pas encore verts seront obligés de le devenir afin d'attirer les investisseurs verts.

Finalement, une idée émerge à travers les différents intervenants, à savoir que nous n'avons pas affaire à une économie linéaire et à une économie simple et qu'il faudrait développer une vision d'un système complexe de l'économie et développer un droit complexe. D'ailleurs, ce n'est pas hasard que la plupart des intervenants aient établi des liens entre différentes branches de droit, à savoir le droit de la concurrence, le droit de la consommation et le droit de l'environnement. En tant que juriste, je trouve que c'est important parce que nous avons souvent une vision un peu compartimentée du système juridique. A mon sens, ce qui émerge de ces discussions c'est que le droit de l'économie complexe doit également être complexe et prendre en compte différentes interfaces entre les différents secteurs et parties du système juridique.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

Le développement durable représente un défi pour le droit, en particulier le droit et la politique de la concurrence. Il est nécessaire d'adopter une vision holistique du droit de la concurrence, intégrant des valeurs sociales et environnementales, tout en soulignant que le développement durable est orienté vers l'avenir.

Importance de l'écosystème, mettant en avant la collaboration entre les différentes communautés d'entreprises pour créer des propositions de valeur et soulignant que le droit de la concurrence est appelé à adopter une vision plus collaborative, en phase avec la transition économique actuelle.

Des changements significatifs dans les modes de production et de consommation sont nécessaires font que le droit de la concurrence doit protéger les entreprises faisant partie de ces écosystèmes pour stimuler l'investissement.

Plusieurs paramètres de la concurrence ont été mentionnés, allant au-delà du simple prix et incluant la qualité, les produits verts et la résilience des chaînes de valeur. Mention de l'importance du financement de l'avenir vert et de la concurrence internationale pour attirer les investisseurs verts et ce, en lien avec la vision politique industrielle.

L'idée qui émerge est que l'économie n'est pas linéaire, mais plutôt un système complexe, nécessitant un droit tout aussi complexe, rappelant que les intervenants ont souligné l'importance des liens entre les différentes branches du droit, comme le droit de la concurrence, le droit de la consommation et le droit de l'environnement, et plaidant pour une approche juridique complexe et interconnectée.

INTERVENTION DE M. CHAKIB ALJ, Président de la CGEM - Maroc



- ✦ Chef d'entreprises et industriel marocain, M. ALJ a été élu à la tête de la CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc) pour la première fois en 2020. Il a été réélu pour un 2ème mandat en 2023.
- ✦ Après un diplôme obtenu aux USA, il démarre sa carrière au Maroc en 1987.
- ✦ Il est PDG de CAP Holding, un groupe diversifié opérant, entre autres activités, dans la minoterie, l'agro-alimentaire, l'aviculture, l'industrie plastique, le tourisme, la distribution, les énergies renouvelables, le génie civil, ...

Transcription intégrale de l'intervention

Mesdames et Messieurs,

Je suis honoré de m'adresser à vous aujourd'hui à cette conférence internationale réunissant d'éminents spécialistes des questions de durabilité et de leur lien avec les pratiques de concurrence.

Je tiens, dans ce sens, à remercier le Conseil de la Concurrence d'avoir associé la CGEM aux échanges riches et constructifs qui ont eu lieu tout au long de cette journée.

La conférence qui nous réunit a exploré les questions cruciales qui se trouvent au cœur de l'évolution du monde des affaires d'aujourd'hui. Concilier entre la durabilité et l'impératif de compétitivité dans un environnement économique mondial changeant et de plus en plus concurrentiel, est un véritable sujet, qui semble opposer deux dynamiques en conflit.

Je dirais même une équation complexe qui exige des réflexions innovantes et des solutions créatives.

D'une part, l'impact de la crise climatique ne peut être ignoré. La pression accrue sur les ressources naturelles, la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et la demande croissante de transparence et de responsabilité de la part des consommateurs sont autant de facteurs qui

transforment la façon dont les entreprises doivent opérer.

D'autre part, face à la réorganisation des chaînes de valeur mondiales, la quête à la compétitivité et aux parts de marché est rude. Des distorsions peuvent apparaître, favorisant parfois les pratiques non durables.

Au fur et à mesure des échanges portant sur les risques, le rôle du droit de la concurrence dans l'alignement des intérêts économiques et de durabilité, ou encore les outils à la disposition des autorités régulatrices, il est apparu de plus en plus clairement que la promotion de la durabilité et la concurrence saine ne sont pas contradictoires. Ce sont bien au contraire des objectifs de plus en plus interconnectés et pouvant s'enrichir mutuellement, ouvrant la voie à une économie plus équilibrée, viable et résiliente pour l'avenir.

De plus en plus d'entreprises comprennent que la durabilité ne doit pas être perçue comme un obstacle à la compétitivité. Au contraire, elle offre une opportunité de croissance et de création de valeur à long terme.

Agir de manière durable ne se limite pas à la réduction des coûts environnementaux, mais peut conduire à l'innovation, à l'efficacité opérationnelle, à une meilleure image de marque,

à l'accès à de nouveaux marchés et à la conformité aux réglementations environnementales en constante évolution. Au niveau de la CGEM, cela fait plus de 20 ans que la Commission « Développement Durable » est instituée. C'est pour dire que nous avons été, quand même, précurseurs à cet égard. M. Saïd Mouline, ici présent, a été l'un des premiers présidents de cette commission.

Sur le registre de la sensibilisation des entreprises, nous avons œuvré, au niveau de la Confédération, pour mettre à la disposition des opérateurs un Guide de la décarbonation, élaboré avec le concours de la BERD.

Nous avons également réalisé une étude sur la mobilité électrique et durable et ce, dans la perspective de doter l'ensemble du territoire en infrastructures de chargement.

Cela démontre que notre manière de voir intègre cette dimension et ce, d'autant plus que l'énergie renouvelable, cela avait été confirmé tout à l'heure, est beaucoup moins chère et est désormais accessible. Nous ne pouvons plus avancer les excuses de la difficulté d'accès à cette énergie et de sa cherté. Aujourd'hui, la haute tension donne accès à l'énergie renouvelable et nous attendons avec impatience, en espérant que ça soit possible également pour la moyenne tension avant la fin de l'année.

Les initiatives de l'Union Européenne pour lutter contre le changement climatique, reflètent un engagement commun des 27 pays à verdir leurs économies avec des investissements dans des projets ambitieux. Le Green Deal, conclu avec la Commission Européenne et qui va être opérationnel en 2026, concernera en premier lieu cinq secteurs. Pour l'Union Européenne, notre partenaire principal destinataire de 65% des exportations marocaines, tous les opérateurs sont prêts. Nous sommes déjà, je pense, à 32% du mix produit énergétique et ambitionnons d'atteindre 52% d'ici 2030.



La Commission Européenne a ainsi appelé à une transformation de toutes les politiques touchant l'économie tout en maintenant des marchés compétitifs.

Face à cela, il est essentiel de veiller à ce que les réglementations de la concurrence s'adaptent à cette nouvelle orientation. La modernisation des lois sur la concurrence et l'adoption d'une approche plus holistique sont indispensables pour rendre possible la coopération entre les entreprises dans la poursuite des objectifs de durabilité, plutôt que d'être perçues comme anticoncurrentielles.

Plusieurs États membres de l'UE ont d'ores et déjà pris des mesures pour clarifier les conditions dans lesquelles la collaboration sur des questions environnementales est compatible avec les règles de la concurrence, démontrant qu'il est possible de concilier la responsabilité sociale et sociétale des entreprises avec les règles de la concurrence.

Par ailleurs, le Maroc et l'UE, partenaires commerciaux majeurs, ont consolidé leur coopération en matière de protection de



l'environnement, de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique avec le lancement du partenariat vert UE-Maroc.

Ensemble, les pays de l'UE et le Maroc pourront, à travers ce pacte, poser les jalons d'une collaboration fructueuse pour un climat sain, d'une économie durable et d'une prospérité pour tous dans le respect des règles et pratiques concurrentielles.

L'Afrique dispose de ressources abondantes en matière d'énergies renouvelables. Elle en exploite à peine 2%. Pour vous dire que la marge de manœuvre est grande et devrait servir l'industrialisation de l'Afrique. On dit que l'avenir est en Afrique, et j'espère que son industrialisation, dont le process est en marche,

se fera avec des énergies renouvelables pour éviter toutes les erreurs qui ont été commises auparavant et c'est ce qui nous donne espoir pour l'avenir de notre planète.

À l'aube de la COP 28, à laquelle nous participerons avec une présence marquée et un programme riche, j'aimerais conclure en invitant toutes les entreprises ici présentes à réfléchir à la manière dont elles peuvent contribuer à la durabilité tout en maintenant leur compétitivité : Explorez de nouvelles opportunités, engagez-vous dans des partenariats, innovez et inspirez vos concurrents et collaborateurs !

Mes félicitations encore une fois au conseil de la concurrence de nous réunir autour de sujets aussi structurants et de la qualité de l'organisation de cet événement.

SYNTHÈSE / POINTS CLÉS

La durabilité et une concurrence saine ne sont pas contradictoires mais peuvent être des objectifs interconnectés qui renforcent une économie équilibrée et résiliente. M. ALJ a souligné l'intégration croissante de la durabilité et de la production verte dans la gestion des entreprises, indiquant que seuls les projets verts sont actuellement financés, ce qui incite les entreprises à adopter des pratiques plus durables.

La CGEM est présentée comme étant en avance sur la question du développement durable, avec l'institution de la Commission « Développement Durable » depuis plus de 20 ans. La perspective juridique, abordée lors de la conférence, est considérée comme un moyen de pousser les entreprises vers des choix durables.

Il a rappelé des initiatives concrètes de sensibilisation, telles qu'un Guide de la décarbonation et une étude sur la mobilité électrique.

M. ALJ a mis en avant l'accessibilité croissante des énergies renouvelables, mentionnant la haute tension comme une source actuelle et exprimant l'espoir que la moyenne tension le sera bientôt.

Le Green Deal avec la Commission Européenne est cité comme une initiative majeure, visant à atteindre 52% du mix énergétique d'ici 2030. L'orateur a souligné l'importance de la vulgarisation de la loi pour encourager l'utilisation des énergies renouvelables.

Il a affirmé que les entreprises sont sensibles à la transition énergétique, précisant que leur survie en dépend. En dehors des financements et des incitations, l'entreprise est présentée comme n'ayant d'autre choix que d'adopter des pratiques renouvelables, en mettant l'accent sur le recyclage de l'eau.

Enfin, il a évoqué le potentiel inexploité de l'Afrique en matière d'énergies renouvelables, soulignant que l'industrialisation du continent devrait se faire avec des énergies propres pour éviter les erreurs du passé, offrant ainsi de l'espoir pour l'avenir de la planète.

INTERVENTION DE M. AHMED RAHOU, Président du Conseil de la Concurrence - Maroc

- ✦ Lauréat de de l'École Polytechnique à Paris en 1980, puis de Télécom Paris en 1982.
- ✦ Il a occupé plusieurs postes de responsabilité dès sa sortie de l'école :
 - + Responsable du service informatique à Royal Air Maroc (1982).
 - + Directeur Général Adjoint au Crédit du Maroc (1994).
 - + PDG de la société Lesieur Cristal (2003).
 - + PDG du CIH Bank (2009).
- ✦ Ambassadeur de Sa Majesté le Roi, Chef de la mission du Royaume du Maroc auprès de l'Union Européenne et Chef de la mission du Royaume auprès de la Communauté européenne de l'Energie Atomique (2019).
- ✦ Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental en tant qu'expert.
M. Rahhou est marié et père de 2 enfants.

Pistes de réflexion

Nous avons ouvert un chapitre conséquent pour l'économie. Comme cela avait été indiqué par Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce, ce n'est pas une évolution parmi d'autres, mais c'est une révolution qui fait changer les règles du jeu, y compris dans le monde de la concurrence. Les autorités de la concurrence doivent prendre en considération cette question avant de sanctionner.

Il y a une difficulté constatée pour les entreprises qui investissent dans le verdissement car cela renchérit les coûts. Il y a toute une réflexion à développer et la thématique de cette journée s'inscrit dans ce sens. S'inspirant des réalisations déjà accomplies en Europe, mais également au Royaume Uni et aux Etats-Unis, le Conseil de la Concurrence adoptera, en 2024, un guide pour les entreprises sur l'échange d'informations qui prendra la forme de lignes directrices, avec un regard bienveillant sur certains projets.

L'investissement en développement durable constitue un obstacle à l'entrée : coût de l'investissement dans les secteurs de distribution,

d'électricité. Le Conseil de la Concurrence est en train d'élaborer un avis sur la réforme du secteur de production de l'énergie électrique au Maroc.

Avec la CGEM, le débat est en cours pour l'établissement de nouvelles lignes directrices sur les concentrations et, prochainement, sur les partenariats en matière de développement durable et ce, pour assurer une bonne acceptation des nouvelles règles.

Au volet de la protection du consommateur, toutes les mesures prises doivent faciliter l'investissement au bénéfice du consommateur ; un point qui doit devenir une exigence.

Le Maroc a connu, grâce à la vision de Sa Majesté le Roi, une grande évolution énergétique pour devenir une plateforme industrielle de production pas chère mais verte (DD). Notre ambition est d'associer dans l'avenir le concept "Made in Morocco" à un label imprégné de DD.

GLOSSAIRE

ABC	Association pour la transition Bas Carbone
ACV	Analyse du Cycle de Vie
AFD	Agence Française de Développement
AIE	Agence Internationale de l'Energie
AMEE	Agence Marocaine de l'Efficacité Energétique
AMPOC	Association Marocaine de Protection et d'Orientation du Consommateur
ALE	Accord de Libre -Echange
AMSSNR	Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques
ASEAN	Association des Nations d'Asie du Sud -Est
BCE	Banque Centrale Européenne
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BEUC	Bureau Européen des Unions de Consommateurs
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CC	Conseil de la Concurrence
CDER	Centre de Développement des Energies Renouvelables
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CEA	Commission Economique pour l'Afrique des Nations unies
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COP	Conférence des Parties des Etats signataires de la Convention -Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COSUMAR	Compagnie Sucrière Marocaine et de Raffinage
DD	Développement Durable
FMI	Fonds Monétaire International
GBM	Groupe de la Banque Mondiale
GEFF	Green Economy Financing Facility
HCC	Hellenic Competition Commission
IPCEI	Important Projects of Common European Interest
ISCAE	Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises
IRA	Inflation Reduction Act
MORSEFF	Morocco Sustainable Energy Efficiency Financing
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCP	Office Chérifien des Phosphates
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPP	Partenariat Public Privé
UE	Union Européenne
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

